

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue bimensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

UN AN	
France	20.00
Pour les Ligeurs . .	15.00
Etranger	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. FLEURUS 02-92

Directeur, Henri GUERNUD

PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent
du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

LES ACCORDS DE LOCARNO

J. PRUDHOMMEAUX

Le cas du Général Sarrail

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans le Tome VI

(Nouvelle Série)

ANNÉE 1925

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

Envoyez-nous tout de suite votre réabonnement (1926)

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

TARIF DE LA PUBLICITE COMMERCIALE

LE PRIX DE LA LIGNE EST DE 4 FRANCS.
Par contrat, et en lignes à prendre dans douze mois, il est fait remise aux annonceurs de :

5 0/0 POUR 250 LIGNES ;
15 0/0 POUR 500 LIGNES ;
35 0/0 POUR 1000 LIGNES ;

La publicité se compte à la ligne de sept points typographiques sur dix-huit.

Les ordres de publicité, textes ou clichés, doivent être remis les 1er et 15 de chaque mois. Ils doivent être adressés au directeur de la PUBLICITE LUCRATIVE ET RAISONNEE, 14, rue du Delta, Paris (9^e).
Téléphone : Trudaine 19-19.

Les clichés et la composition sont à la charge des annonceurs. Les factures sont présentées par la poste après les insertions.

EN VENTE :

Histoire Sommaire de L'Affaire Dreyfus

Par M. Th. REINACH

1 Volume : 6 francs

En vente aux bureaux de la Ligue et dans les Librairies
(6 fr. 45 par la poste)

GILBERT RENÉ

350, Rue Saint-Honoré, PARIS

qui a édité les cartes postales de la Ligue

se met à la disposition de nos collègues
pour tous travaux de

PHOTOGRAPHIE

DEMANDEZ NOS DERNIERS TRACTS :

Plus de Conseils de guerre.

Dix mois suffisent.

Le suffrage des femmes.

L'Affaire Adam.

L'Ecole laïque en Alsace.

La Ligue en 1925 (Henri Guernut).

CATALOGUE

DES PUBLICATIONS DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

en vente au siège de la Ligue

Paris, 10, rue de l'Université (7^e arr.)

Aux Sections de la LIGUE et à toutes les organisations républicaines et démocratiques, la Ligue consent une remise de 30 0/0 sur les commandes d'au moins cinquante exemplaires de ses brochures. Toutes nos brochures sont vendues sans augmentation sur les prix d'édition.
Le texte des brochures marquées d'un astérisque a été publié dans les Cahiers des Droits de l'Homme.

Bulletin Officiel de la Ligue des Droits de l'Homme

Volumes reliés avec table alphabétique et analytique :
Années 1901, 1902, 1905, 1906, 1908, 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1919, chaque année ... 20 »

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Années 1920 (épuisée), 1921, 1922, 1923, 1924, avec table alphabétique et analytique, en fascicule, chaque année 18 »
Chaque année, en un volume relié 35 »

I. — AFFAIRE DREYFUS

Lettres d'un Coupable, par H. LEYRET (1898) 2 »
Affaire Dreyfus, Rapport de M. BALLOT-BEAURE (1899) 1 »
Affaire Dreyfus, Débats de la Cour de Cassation (1899) 3 50
Le Général Rogét et Dreyfus, par PAUL MAME (1899) 3 50
Le Monument Henry, Liste des souscripteurs de la Libre Parole (Listes rouges) classées par PIERRE QUILLARD (1899) 3 50
La Révision du Procès Dreyfus, par CIVIS (1901) ... 0 50
L'affaire Dreyfus, Mémoire de M^e MORNARD (1907) ... 5 »
Le Colonel Piouquet en prison, par FERNAND BUISSON L'article 45 et la Cour de Cassation, par ALBERT CHENEVIER (1908) 0 20
Emile Zola au Panthéon, Discours prononcé au Grand Théâtre de Lyon, le 6 juin 1908, par VICTOR BASCH (1908) 0 50
Discours prononcé à l'inauguration du monument de Scheurer-Kestner, par L. LEBLOIS (1908) 0 50
L'instruction Fabre (1909) 5 »
Histoire sommaire de l'Affaire Dreyfus, par THÉODORE REINACH (1924) 6 »
*En l'honneur d'Emile Zola, discours de MATHIAS MORHARDT, PAUL-BONCOUR, G. LEGOMTE, FRANÇOIS-ALBERT, JOUHAUX, BLASCO-BANZ, HERRIOT, FERNAND BUISSON, PAUL BRULAT, etc... (25 janvier 1924) 1 »

II. — DOCUMENTS GENERAUX SUR LA LIGUE

Congrès de 1907 (381 p.) 0 30
Congrès de 1908 (500 p.) 1 »
Congrès de 1900 (461 p.) 0 75
Congrès de 1910 (492 p.) 2 50
Congrès de 1916, 1917, 1918, chaque Congrès 5 »
Congrès de 1921 (419 p.) 6 »
Congrès de 1922 (472 p.), 1923 (20 p.), chaque Congrès 7 »
Congrès de 1924 1 »
Annuaire officiel 1 »
Cartes postales des Membres du Comité Central, la carte : 0 10 ; la douzaine : 1 fr. ; les 12 douzaines
Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, tableau monté sur gorge et rouleau 2 »
A la mémoire de Francis de Pressensé (1914) 0 25
A la mémoire de Pierre Quillard, un vol. 1 50
Congrès Régional de la Fédération de la Gironde (1915) 0 30
La Ligue des Droits de l'Homme, la Guerre et la Paix, par HENRI GUERNUT (1917) 0 20
*Hommage à Anatole France, par F. BUISSON, G. SÉAILLES, V. BASCH, SÉVERINE, A. FRANCE, P. PAINLEVÉ, (1^{er} mars 1922) 1 »
*Gabriel Séailles, par VICTOR BASCH (1922) 1 »
*Congrès international des Ligues des Droits de l'Homme (1923) 1 »
*La Ligue au Maroc, par TARRIOT, DUPUY, MESPOULET, AGARD, BICKERT, GIROUDET, DE PERETH, LAROCHE et la SECTION DE BARAT 1 »
*Le 26^e anniversaire de la Ligue, par V. BASCH, PAINLEVÉ, C. BOUGLÉ, FRANÇOIS-ALBERT, MALY, PAUL-BONCOUR, F. BUISSON, KUCZYNSKI (26 juillet 1924) ... 1 »
*Hommage à Anatole France, par VICTOR BASCH, LÉON BLUM, A.-F. HÉROLD (10 novembre 1924) 1 »

LES ACCORDS DE LOCARNO

Par M. PRUDHOMMEUX, secrétaire général des Associations
pour la Société des Nations

La signature des accords de Locarno mérite d'être fêtée dans toutes les Sections de la Ligue des Droits de l'Homme. Pour aider ceux qui auront la charge d'organiser cette célébration, nous voudrions rappeler les faits principaux, en préciser l'enchaînement et les appuyer par un choix de citations utiles. On voudra bien ne voir dans les pages qui suivent qu'une esquisse essentiellement documentaire.

I. Les déceptions de l'après-guerre : dans l'attente de la paix véritable

Le Traité de Versailles a été imposé à l'Allemagne vaincue, et celle-ci, dès le premier jour, a pris à son égard une attitude de rébellion, ouverte ou sournoise : rébellion contre les réparations, démesurément grossies ; rébellion contre le désarmement matériel ; rébellion aussi contre le désarmement moral, auquel font obstacle des clauses insolites et dangereuses, comme celle qui, d'autorité, met à la charge de l'Allemagne ulcérée toutes les responsabilités de la guerre.

Les autres traités de 1919 sont également loin de la paix wilsonienne, vainement réclamée par les sages. Ils créent, au profit de nos alliés, des Etats nouveaux : la Tchécoslovaquie, la Pologne, ou agrandis : la Roumanie et la Yougoslavie. Mais ils démembrent au petit bonheur les territoires enlevés aux vaincus et livrent aux « Etats successeurs » des minorités nationales dont l'assimilation se révèle d'emblée singulièrement malaisée. A peine née, la Société des Nations est aux prises avec les tâches les plus redoutables : c'est par miracle qu'elle parvient à liquider ces « laissés pour compte » de la diplomatie : Dantzig et le *couloir* polonais, la Sarre, la Haute-Silésie, la Lithuanie, Corfou, — en attendant Mossoul dont la solution se fait attendre.

En somme, les intéressés, suivant qu'ils ont gagné ou perdu la guerre, en considèrent les résultats avec une optique fort différente. Pour les vaincus, la situation territoriale et politique de l'Europe, telle qu'elle se dégage des traités, est un *état de fait*, issu de la force, et que la force, au jour voulu par la justice immanente, revisera ; pour les autres, elle est un *état de droit*, intangible comme la Justice dont il est l'expression. Antinomie inquiétante, insoluble en apparence, et d'où de nouvelles guerres doivent inévitablement sortir.

Dès lors, la paix s'avère boiteuse, précaire, lourde de menaces, et l'insécurité générale gran-

dit, dans le désordre économique d'une Europe composée de nations riches que le chômage étroit parce qu'elle ne peuvent plus vendre, et de nations ruinées qui se meurent d'inanition parce qu'elles ne peuvent plus acheter. La France victorieuse, mais épuisée, se sent si peu rassurée par le traité dont elle a dicté les termes, qu'elle invoque aussitôt la garantie militaire de la Grande-Bretagne et de l'Amérique, — lesquelles se dérobent. Les nations alliées de l'Europe centrale, de leur côté, ne sont pas mieux partagées : contre la menace germano-russe, elles s'unissent en une Petite Entente, et c'est à la France encore qu'elles confient l'honneur périlleux d'en garantir l'intégrité.

L'inquiétude est mauvaise conseillère. Elle nous engage dans la détestable aventure de la Ruhr, qui porte à son comble le malaise de l'Europe et notre propre désarroi. Pour des profits matériels plus qu'incertains, la politique de M. Poincaré exaspère dangereusement le mauvais vouloir et la haine de l'Allemagne. Elle détourne de nous les amitiés des jours d'épreuve, et l'Angleterre aussi bien que les Etats-Unis nous présentent, avec une insistance de plus en plus désagréable, leur facture impayée...

II. La préparation des accords

N'insistons pas davantage sur le lamentable bilan de ces cinq années de l'après-guerre, pendant lesquelles les peuples de l'Europe et en premier lieu la France, ont porté la peine de s'être donné pour maîtres des hommes d'Etat vieillissés, usés, incapables, par l'effet d'une incurable « sclérose du cœur » de comprendre la tragique leçon des événements et les aspirations profondes des peuples. Heureusement, notre pays vaut mieux que ceux qui parlent et agissent en son nom. Avec ce merveilleux instinct qui, si souvent, l'a sauvé aux heures redoutables, la cavale, une fois de plus, d'un coup de reins, va jeter à bas celui qui la poussait à l'abîme. L'homme de la Ruhr s'effondre le 11 mai 1924 ; Millerand, qui avait empêché Briand d'esquisser à Cannes ce qu'il devait si heureusement réaliser à Locarno, est balayé par la même lame de fond, et les effets de ce magnifique redressement des élections françaises vont, de proche en proche, renouveler, dans son esprit et dans ses résultats, toute la politique européenne.

Faut-il, par quelques dates, jalonner la route triomphale qui, de Paris en passant par Genève, conduit à Locarno ? 11 mai 1924, défaite du Bloc

National, août 1924, conférence de Londres et rétablissement, entre la démocratie française et le travaillisme anglais, de l'Entente cordiale ; 6 septembre, discours sensationnel d'Herriot à la V^e Assemblée, donnant à la paix sa formule définitive : arbitrage, sécurité, désarmement ; 2 octobre, proclamation du Protocole de Genève, en qui cette formule trouve son expression juridique ; 9 février 1925, memorandum allemand qui, faisant état de la mise en sommeil momentanée du Protocole, propose à la France la conclusion du premier, en date et en importance, des pactes de garantie mutuelle ; 16 octobre et 1^{er} décembre 1925, enfin, publication, puis signature définitive des accords de Locarno. C'est comme une chaîne dont les anneaux s'appellent et, pour ainsi parler, se suscitent l'un l'autre, par l'effet d'une prolifération qui, heureusement, est loin d'avoir épuisé sa vigueur.

**

Un des événements de cette série mérite d'être souligné. Ce sera l'honneur de l'Allemagne devant l'histoire d'avoir été, par son geste du 9 février 1925, la véritable inspiratrice du « coup d'état international » qui a trouvé à Locarno son couronnement. A vrai dire, l'Allemagne nous avait déjà, dans ce sens, fait de discrètes ouvertures. M. Cuno, en décembre 1922, et M. Stresemann lui-même, le 2 septembre 1923, avaient suggéré qu'un pacte de garantie pourrait mettre fin à l'hostilité séculaire des deux nations que le Rhin sépare et qu'il devrait unir. Mais le malheur voulait que M. Poincaré régnât alors sur la France. Sur ce ton sec et rageur qui lui est habituel, il répondit ou fit répondre que « la question des réparations était primordiale pour la France, et celle de la sécurité scandaie. » (Déclaration de Stresemann à la *Gazette de Cologne*, 12 mars 1925.)

L'arrivée au Quai d'Orsay de M. Aristide Briand permit à Stresemann de revenir à la charge. En dépit de ses aspirations intimes et de son passé inquiétant, il semble que le Président actuel du Reich soit, politiquement, un honnête homme. Luther et Stresemann, d'autre part, sont de parfaits réactionnaires, mais le premier s'est révélé comme un réaliste avisé, et quant au second, on sait qu'il est le confident habituel des potentats de la *Schwerindustrie*, pour lesquels il n'est pas de salut possible sans les crédits à long terme dont les financiers anglais et américains détiennent le monopole.

Ainsi s'explique, dans une certaine mesure, ce memorandum du 9 février par lequel l'Allemagne, spontanément, — ne trouvez-vous pas que cet adjectif a ici un prix singulier ? — se déclarait prête à « entrer dans un pacte de sécurité entre les « puissances intéressées à la question rhénane, « soit qu'il s'agit d'accords pour éviter une guerre, « soit que ce pacte garantit la situation actuelle « sur le Rhin. » Elle s'offrait également à conclure, avec tous les Etats, des traités d'arbitrage comme ceux qu'elle avait signés avec la Suède et

la Suisse. Par ces offres, elle déclarait aller « jusqu'à la limite de ses possibilités. »

Un peu plus tard, Stresemann commentait le memorandum en ces termes : « La garantie « de la sécurité de la frontière occidentale signifie un renoncement douloureux de l'Allemagne « au point de vue de son histoire et des souvenirs « qui nous seront éternellement chers. Cependant, « ce sacrifice n'est pas unilatéral. Cela signifie « aussi un renoncement aux vues de ces politiques et militaires français qui ne sont pas concolés que le Traité de Versailles ait laissé la « Rhénanie à l'Allemagne... C'est seulement lorsqu'il sera établi que les frontières actuelles sur le Rhin se trouvent sous la protection des « armes de toutes les puissances intéressées que « l'on pourra parler de véritable paix. »

Les négociations se poursuivirent pendant tout l'été de 1925 avec la prudence et la lenteur qui sont de mise dans une affaire de cette importance. Mais le lecteur nous saura gré d'aller droit à leur conclusion.

III. Le contenu des accords. Dispositions essentielles

Lisons ensemble quelques articles des pactes signés à Locarno le 16 octobre 1925 et efforçons-nous d'en dégager la portée, d'en souligner la nouveauté et les promesses.

L'acte final, qui résume l'œuvre de la conférence du 5 au 16 octobre, porte les signatures suivantes : D^r Luther et Stresemann (Allemagne), Emile Vandervelde (Belgique), Aristide Briand (France), Austen Chamberlain (Angleterre), Benito Mussolini (Italie), Al. Skrzynski (Pologne), D^r Edouard Benès (Tchécoslovaquie). Les négociateurs affirment dès les premières lignes de cet acte final que, s'ils se sont réunis et ont délibéré onze jours durant, c'est « en vue de rechercher d'un commun accord les moyens de préserver du fléau de la guerre leurs nations respectives et de pourvoir au règlement pacifique des conflits de toute nature qui viendraient éventuellement à surgir entre certaines d'entre elles. » Voilà le but ; voici les moyens :

Le pacte I, celui qui est capital pour nous, le *pacte rhénan*, a été conclu entre l'Allemagne, la France, la Belgique, la Grande-Bretagne et l'Italie, ces deux dernières puissances n'intervenant qu'à titre de garantes. L'article premier, d'emblée, découvre à nos yeux d'éblouissantes perspectives :

« Article premier. — Les hautes parties contractantes GARANTISSENT individuellement et collectivement, ainsi qu'il est stipulé dans les articles ci-après, LE MAINTIEN DU STATU QUO TERRITORIAL résultant des frontières entre l'Allemagne et la Belgique et entre l'Allemagne et la France ET L'INVOLABILITÉ DESDITES FRONTIÈRES, telle qu'elles sont fixées par ou en exécution du Traité de paix signé à Versailles le 28 juin 1919, ainsi que l'observation des dispositions des articles 42

et 43 dudit traité, concernant la zone démilitarisée. »

Le principe est posé; le rêve des pacifiques et des sages a pris corps. Librement, spontanément, par une convention dont l'initiative magnifique revient, nous l'avons dit plus haut, à notre ennemie d'hier et de toujours, la France et l'Allemagne proclament à la face du monde que la question d'Alsace-Lorraine, qui, tant de fois, au cours des siècles, les a jetées l'une contre l'autre en de furieux égorgements, est finie, réglée, et que désormais, la frontière étant celle que le Traité de Versailles a tracée, le Rhin pourra, selon le vœu de Lamartine, ce poète, ce voyant, « couler libre et superbe entre ses larges rives. » Mesurez, s'il se peut, la portée de ce premier résultat !

L'article 2 tire du principe la conséquence : « L'Allemagne et la Belgique, et, de même l'Allemagne et la France s'ENGAGENT RÉCIPROQUEMENT A NE SE LIVRER DE PART ET D'AUTRE, A AUCUNE ATTAQUE OU INVASION ET A NE RECOURIR DE PART ET D'AUTRE EN AUCUN CAS A LA GUERRE. » Sans doute, la suite de l'article réserve la possibilité d'un emploi de la force en cas de légitime défense déterminée par une agression caractérisée, ou encore, si cet emploi de la force est ordonné par la Société des Nations comme sanction suprême d'une violation du Pacte. Mais tout le reste de la convention est consacré à définir les moyens pacifiques qui permettront d'éviter une extrémité aussi déplorable. Toute question prenant l'allure d'un conflit sera, dit l'art. 3, soumise à des juges : Commission de conciliation, Conseil de la Société des Nations, etc., suivant une procédure minutieusement étudiée quelques semaines auparavant, à Londres, par le juriste français Fromageot et le juriste allemand Gauss, dont le travail, conduit en parfait accord, a abouti, disent les spécialistes, à un véritable chef-d'œuvre juridique.

* *

L'art. 7 reconnaît que le traité « destiné à assurer le maintien de la paix » est « conforme au pacte de la Société des Nations »; L'art. 8 ordonne qu'il « sera enregistré par la Société des Nations » et que sa durée sera illimitée. Il ne pourra prendre fin que par une décision du Conseil de la S. D. N. reconnaissant que, celle-ci « assurant aux hautes parties contractantes des garanties suffisantes », le maintien d'un accord particulier est devenu inutile. Enfin, l'article 10 stipule que le traité est dans les archives de la Société des Nations et qu'il entrera en vigueur « dès que toutes les ratifications auront été déposées et que l'Allemagne sera devenue membre de la Société des Nations ». Ceci implique l'engagement par l'Allemagne de solliciter à bref délai son admission à Genève. Encore quelques semaines — on annonce aux dernières nouvelles que l'Assemblée qui proclamera l'entrée de l'Allemagne siégera au milieu de mars — et l'ennemi d'hier, la coupable enfin rachetée, viendra s'asseoir au milieu des nations, ses sœurs, sur ces bancs de bois de l'austère et auguste salle de la

Réformation où, selon la belle parole de Vandervelde à Locarno, « il n'y a plus de vainqueurs ni « de vaincus, mais seulement des peuples unis « sous le signe de l'égalité. »

Ce Pacte rhénan qui, on ne saurait trop le redire, relègue le Traité de Francfort dans la poussière du passé et ne rappelle les clauses de celui de Versailles que pour mieux en révéler la caducité, prévoit le recours à une juridiction nouvelle : la *Commission internationale permanente de conciliation*. Une convention spéciale entre l'Allemagne et la France est consacrée à décrire avec l'ingéniosité la plus attentive la procédure que devra suivre cette commission. Mais elle n'est pas le seul mode prévu de règlement pacifique des conflits. Il peut aussi être fait appel, dans des cas déterminés, à un tribunal d'arbitres, à la Cour permanente de Justice internationale, ou encore au Conseil de la Société des Nations.

* *

Le bienfait de cette organisation juridique n'est pas réservé seulement à l'Europe Occidentale. C'est un grand événement aussi, et dont les heureuses conséquences possibles dépassent toute prévision, que la signature, à Locarno, d'un Traité d'arbitrage entre l'Allemagne et la Pologne. On sait à quel point, au printemps dernier, l'émotion fut vive sur la Vistule quand on apprit que l'offre faite par le gouvernement du Reich d'une « consolidation » de la frontière rhénane était accueillie avec faveur par le gouvernement de M. Painlevé. Pour conquérir la sécurité sur le Rhin, la France ingrate et égoïste, oublieuse tout au moins, n'allait-elle pas livrer ses alliées de l'Europe centrale et orientale aux entreprises d'une Allemagne ardente à chercher à l'Est la revanche qui, désormais, lui était interdite sur les bords du Rhin? La « révision » par la force de la frontière polonaise, la suppression du corridor de Dantzig, la germanisation totale de la Haute-Silésie ne seraient-elles pas la rançon de la réconciliation franco-allemande?

Le traité germano-polonais du 16 octobre a victorieusement répondu à ces craintes et l'élévation de M. Skrzynski à la présidence du Conseil, le 23 octobre, à son retour de Locarno, dit assez que la Pologne a fait pleine confiance à son jeune ministre:

« Le Président de l'Empire allemand et le Président de la République de Pologne », dit le préambule du traité,

« Egalement résolu à maintenir la paix entre l'Allemagne et la Pologne, en assurant le règlement pacifique des différends qui viendraient à surgir entre les deux pays,

« Constatant que le respect des droits établis par les traités ou résultant du droit des gens est obligatoire pour les tribunaux internationaux,

« D'accord pour reconnaître que les droits d'un Etat ne sauraient être modifiés que de son libre consentement,

« Et considérant que la sincère observation des

procédés de règlement pacifique des différends internationaux permet de résoudre sans recourir à la force les questions qui viendraient à diviser les Etats,

« Ont décidé de réaliser dans un traité leurs intentions communes à cet égard... et ont convenu des dispositions suivantes... »

Méditez ces formules, d'un accent si neuf dans le droit international et qui semblent avoir jailli sous la plume de Wilson-le-Pacifique ; admirez ce retour prodigieux des événements qui veut qu'elles soient pour moitié l'œuvre de deux « réacteurs boches » et pesez-en bien les termes : c'est la reconnaissance formelle de la Pologne ressuscitée, c'est l'affirmation de son droit souverain de nation dépendante et autonome, c'est la garantie qu'il ne saurait être rien changé à ses frontières actuelles que « de son libre consentement ». Et pour assurer ce « respect des droits établis par les traités » de 1919 ou « résultant du droit des gens », les 22 articles de l'accord germano-polonais reproduisent dans leur rigueur et dans leur minutie toutes les modalités de la procédure arbitrale déjà décrite dans le traité franco-allemand.

* * *

Un accord absolument identique, où le mot *Tchécoslovaquie* remplace, ici ou là, le mot *Pologne*, est venu apporter à Prague les mêmes apaisements qu'à Varsovie. — Oui, dira-t-on, mais dans ces instruments diplomatiques, la Pologne et la Tchécoslovaquie se trouvent seules en face de leur redoutable voisine. Serait-ce donc que la France, leur protectrice d'hier, se désintéresse de leur sort, satisfaite désormais de son splendide isolement occidental ?

Voici la réponse : le 16 octobre, à Locarno, deux autres traités ont été signés entre la France et la Pologne et la Tchécoslovaquie. Il s'agit encore, et plus que jamais, « d'épargner la guerre à l'Europe par une sincère observation des engagements pris... en vue du maintien de la paix générale ». Il s'agit, plus que jamais, de s'enfermer « dans le cadre de la Société des Nations », cette forteresse incomparable du Droit nouveau, et « dans le respect des traités existants ». L'article 1^{er} est ainsi conçu : « Dans le cas où la Pologne ou la France viendrait à souffrir d'un manquement aux engagements intervenus en date de ce jour entre elles et l'Allemagne en vue du maintien de la paix générale, la France et réciproquement la Pologne, agissant par application de l'art. 16 du Pacte de la Société des Nations, s'engagent à se prêter immédiatement aide et assistance, si un tel manquement est accompagné d'un recours aux armes qui n'aurait pas été provoqué. »

Le second alinéa de l'article prévoit la même obligation « d'aide et assistance » dans le cas où le Conseil de la Société des Nations, saisi de la violation des engagements pris, n'arriverait pas à faire prévaloir une solution pacifique du diffé-

rend, par application de l'art. 15, alinéa 7 du Pacte de la Société des Nations.

Enfin, à ces huit textes, en qui les historiens de l'avenir salueront sans doute les premières assises d'une Europe nouvelle, les négociateurs de Locarno en ont ajouté un neuvième : c'est un « Projet de lettre » (les diplomates, modestement, se défendent de faire du définitif) adressé à la Délégation allemande en vue de préciser l'application, pour l'Allemagne, de l'art. 16 du Pacte qui oblige les Etats membres de la Société à fournir des armées au Conseil lorsqu'il s'agit de venir à bout d'un Etat en rupture du Pacte. L'Allemagne déclarée en droit et, affirme-t-elle, en fait, serait-elle tenue, le cas échéant de mettre des forces militaires à la disposition de la Société des Nations ? Devrait-elle livrer passage à des troupes venues du dehors qui, profitant de son « désarmement », seraient peut-être tentées de... s'attarder sur son territoire ? Les signataires du Projet de lettre, reprenant les termes mêmes du Protocole de Genève, ont répondu que l'Allemagne n'aura d'autre obligation que de collaborer « loyalement et efficacement » (c'est l'expression bien connue du Protocole) au châtiement de l'Etat déclaré agresseur, « dans une mesure qui soit compatible avec sa situation militaire et qui tienne compte de sa position géographique ».

* * *

Telles sont, dans leurs traits essentiels, les stipulations des neuf accords de Locarno, ils se complètent et s'épaulent les uns les autres ; ils forment un système logique, cohérent, homogène, d'une justesse et d'une solidité telle qu'il est certain lorsque des accords semblables se négocieront dans un avenir prochain, — entre les peuples balkaniques, par exemple, — il suffira de s'inspirer, *mutatis mutandis*, des clauses rédigées à Locarno pour obtenir des textes répondant aux exigences des situations les plus diverses. Tant il est vrai que le Droit, comme la Vérité dont il procède, est principe d'union, d'assimilation et d'harmonie. Et toutes ces conventions partielles, que l'on ne l'oublie pas, seront les filles de ce Protocole de Genève qui fut la grande pensée de l'Assemblée de 1924, et qui se révèle plus vivant que jamais, si l'on veut bien tenir pour évident que la meilleure manière de vivre, c'est encore de procréer.

Instituer l'arbitrage, utiliser dans le sens et selon les modalités prévues par le Pacte et par le Protocole lui-même les organismes juridiques de la Société des Nations, définir et châtier l'agression, obliger moralement l'Allemagne à rejoindre, à Genève, les autres membres de la grande famille humaine, et cela, sans concession dangereuse et sans manquement essentiel au régime égalitaire institué par le Pacte, voilà ce qu'ont clairement conçu et pleinement réalisé les négociateurs de Locarno. Ils n'y sont parvenus que parce qu'ils ont apporté à la Conférence un esprit nouveau qui était — pour la première fois, après

tant de stériles parolotes diplomatiques sous les cieux les plus divers, — l'esprit même de la paix :

« Monsieur le Chancelier, avait dit Briand à Luther dans cette étonnante rencontre d'Ascona qui réunit les deux hommes d'Etat sous la fraîche tonnelle d'une auberge de village, nous sommes ici pour accomplir une grande œuvre. Si nous venons ici, vous comme Allemand et moi comme Français, je crains fort que les obstacles ne soient insurmontables ; si nous y venons tous les deux comme Européens, et je dirai plus, comme citoyens du monde voulant la paix, nous réussirons. »

Et Chamberlain, qui, pendant ces journées historiques, semble avoir été soulevé au-dessus de lui-même par son contact avec la souple et généreuse pensée de Briand, Chamberlain qui, à Locarno, a tenu noblement à faire oublier le rôle moins reluisant qu'il avait dû, par ordre, jouer à Genève au cours de la VI^e assemblée, Chamberlain faisait écho à cette parole du ministre français lorsqu'il déclarait, le 16 octobre, à l'heure émouvante de la signature des textes :

« Le succès de la Conférence de Locarno n'a pas été obtenu par le triomphe d'une délégation sur une autre délégation, mais par l'entente de tous, par un effort de bonne volonté et de conciliation. Ce pacte et la réalisation des idéals communs, le bannissement des haines et le début d'une nouvelle ère d'amitié et de bonne volonté parmi les peuples. Les accords de Locarno, que personne ne jugeait possibles il y a quelques mois, constituent un événement historique d'une importance énorme. Ils marquent pour l'Europe le commencement d'une ère d'apaisement dont les conséquences dans tous les domaines sont incalculables. Nous avons construit une digue qui séparera désormais la paix de la guerre... »

IV. Les lendemains de Locarno Conséquences heureuses. Conclusion

Deux mois ont passé depuis que ces paroles ont été prononcées. Les événements en ont-ils confirmé l'optimisme peut-être trop confiant ? Il est permis, tout compte fait, de répondre par l'affirmative. En France, les accords ont été accueillis avec une satisfaction telle que c'est à peine si les opposants les plus furieux à la politique du Cartel et au gouvernement Painlevé ont osé risquer quelques pauvres quolibets ou quelques timides critiques.

Les Etats-Unis, assez vexés, au fond, de constater qu'une Europe nouvelle venait de naître sans qu'ils fussent conviés au baptême, ont cependant laissé entendre que, si les pourparlers reprenaient pour le règlement de la dette française, ils feraient un meilleur accueil au successeur de M. Caillaux, qui sera en l'espèce M. le sénateur Béranger : si celui-ci réussit dans sa mission, c'est, pour une bonne part, à Locarno qu'il le devra. La Russie elle-même s'humanise. Elle s'est départie vis-à-vis de la Société des Nations du ton hargneux qu'elle affectait naguère, et elle consent, bien que l'abandon de la politique de

Rapallo par l'Allemagne soit pour elle un coup dur, à désigner des représentants dans quelques-uns des organismes techniques de Genève (déclarations de Tchitcherine, le 2 octobre, et de Rakowsky, le 8 novembre.) Par ailleurs, et l'on nous dispensera d'en accumuler ici les preuves, il est manifeste que d'un bout de l'Europe à l'autre, Locarno a donné le signal d'un régime d'apaisement, de détente, de concessions réciproques.

Amélioration des relations germano-polonaises et russo-polonaises ; efforts visibles de l'Allemagne, non seulement pour payer rubis sur l'ongle les mensualités du plan Dawes, mais encore pour satisfaire aux réclamations interallées sur l'insuffisance du désarmement du Reich ; évacuation compensatoire de la zone de Cologne, adoucissement de l'occupation en Phénicie et promesse d'en alléger de plus en plus les rigueurs militaires, telles sont les premières conséquences ou, pour mieux dire, les premiers bienfaits du grand événement dont nous essayons ici de dégager la vraie physionomie.

* * *

Ce n'est pas tout : il semble que le zéphyr enbaumé qui soufflait en poupe de la *Fleur d'Oranger*, lorsque le yacht au nom symbolique promenait les hommes d'Etat sur les flots bleus du lac Majeur, ait apporté jusque dans les Balkans un esprit inconnu de conciliation et de sagesse. Il a suffi à M. Aristide Briand de lancer, le 23 octobre, une demi-douzaine de télégrammes, pour que le Conseil de la Société des Nations se réunît dans les vingt-quatre heures à Paris, et obtint de la Bulgarie et de la Grèce une soumission inspirée de part et d'autre par un égal repentir.

Mais il faut bien le dire, les peuples attendent mieux encore de « l'esprit de Locarno ». Puisque l'*arbitrage* y a remporté une splendide victoire, puisque la *sécurité* renaît, il leur faut maintenant le troisième terme de la trilogie fameuse du Protocole : le *désarmement*. Plus qu'aucun autre pays, la France, aux prises avec d'angoissantes difficultés financières et irritée par la prolongation des ruineuses et sanglantes aventures syrienne et marocaine, veut, cette fois encore, donner l'exemple, et elle rappelle aux autres nations que là est le devoir et le salut. Puisse M. Paul-Boncour, qui, tandis que nous écrivons, confronte, à Genève, son programme de désarmement avec celui de lord Robert Cecil, obtenir à bref délai de la Société des Nations la fin des interminables travaux d'approche et des savantes « longueries d'appâts » !

Et l'Allemagne, dira-t-on ? A-t-elle fait bon visage à la nouvelle politique ? — Certes, il eût été naïf d'espérer d'elle une conversion foudroyante et totale. Derrière les Westarp, les von Tirpitz, les von Hergt et les quatre ministres du Reich démissionnaires, le nationalisme allemand a repris sa formation de combat et il aboie aux chausses de Stresemann et de Luther, et même aux bottes d'Hindenburg, dont il déplore la correction d'attitude : « Mon cœur d'Allemand se

serre, écrivait Ludendorf dans le *Völkischer Kurier* du 20 novembre, en voyant le Maréchal en train de sacrifier sa gloire, car sa gloire est sacrifiée s'il met son nom sur le document de honte et de déshonneur. » Mais quoi ! Le Reichstag a ratifié ce document infâme, le 27 novembre, par 271 voix contre 149. Il a voté, le même jour, l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations, par 242 voix contre 169. Il ne reste plus au Reich qu'à s'exécuter. Dans trois mois, selon toute vraisemblance, l'Assemblée extraordinaire aura eu lieu à Genève, et si la renommée dit vrai, M. von Kuhlmann, ancien sous-secrétaire d'Etat, prendra séance dans le Conseil de la Société des Nations.

— Fort bien, dira-t-on, mais l'Allemagne une fois installée à Genève, qu'y fera-t-elle ? — La réponse est facile. Elle y fera son métier de nation vaincue qui s'efforce de reconquérir une situation et du prestige. Elle se ménagera des amitiés et se cherchera une clientèle; désarmée, elle travaillera à hâter le désarmement des autres; amputée par le traité de Versailles de plusieurs provinces, elle prendra la défense des minorités allemandes tournées vers elle; elle s'efforcera de trouver dans son union avec l'Autriche une compensation à ses pertes, et dans l'obtention de certains mandats un dérivatif à ses malheurs coloniaux. Tout cela n'ira pas sans manœuvres, sans à-coups, sans criailles, sans querelles peut-être. Mais les querelles, lorsqu'elles se vident entre quelques messieurs en redingote, séparés par une large table habillée de vert, sous le regard apaisant et le sourire narquois d'un Briand ou d'un Hymans, ne sont jamais bien redoutables. Et puis, après tout, la paix, ce n'est pas forcément le silence, la léthargie et la mort ! Tous ceux qui ont vécu dans l'atmosphère à la fois enivrante et lénitive que l'on respire à Genève, en temps d'assemblée ou de conseil sont bien rassurés : Lorsque « Germania » sera de la « famille » et qu'elle sentira peser sur elle le regard sévère de ses cinquante-cinq sœurs, elle filera doux !

Il faut conclure. Nous avons bien souvent, dans ces quelques pages, invoqué et exalté « l'esprit de Locarno ». C'est qu'il est essentiellement celui de la Ligue elle-même; c'est qu'elle se retrouve tout

entière dans les hommes qui ont signé les accords du 16 octobre, dans les textes qu'ils ont élaborés. De Trarieux à Pressensé, de Gabriel Séailles à Victor Basch, de Jaurès à Ferdinand Buisson, sa doctrine n'a pas varié, son pacifisme a suivi une ligne inflexible.

Dès 1908, comme Emile Kahn l'a établi ici-même, en pleine guerre marocaine, elle opposait la justice à la force, elle exigeait l'application des principes proclamés l'année précédente à La Haye : l'arbitrage obligatoire, la réduction simultanée des armements, et elle dénonçait déjà, dans celui qui refuse l'arbitrage en cas de conflit, l'agresseur moral, le véritable coupable.

En 1916, quand la guerre mondiale bat son plein et que les cœurs les plus fermes défaillent, la Ligue tient un congrès, et, dans son optimisme sublime jusqu'à l'absurde, elle vote, à l'appel de F. Buisson et de G. Séailles, une résolution qui, deux ans avant Wilson, formule les principes de la paix juste et durable : l'affranchissement des peuples opprimés, la nécessité des réparations, le recours à l'arbitrage, le désarmement des haines, l'assurance mutuelle contre la guerre par la Société des Nations.

En 1921, enfin, à son Congrès de Nantes, elle appelle de ses vœux la reconstruction de l'Europe par l'entrée de l'Allemagne, de la Russie, de la Turquie et de la Bulgarie, dans le concert européen « avec une autorité et des droits égaux à ceux des autres Etats », par le rétablissement de la stabilité économique, la répartition internationale des matières premières, le désarmement progressif et simultané.

A l'évocation de ces souvenirs puisés entre vingt autres dans une histoire qui nous est chère, qui pourrait douter qu'en oubliant pour un soir les cruels soucis du moment et en fêtant d'un même cœur les bienfaisants accords de Locarno, comme le Comité Central les y invite, nos Sections resteront fidèles au glorieux passé de la Ligue, et prépareront à la Paix enfin retrouvée des jours meilleurs ?

J. PRUDHOMMEAUX,

Secrétaire Général de la Fédération Française
des Associations pour la S. D. N.

Au Djebel Druze

Du cheikh libanais Edouard EL DAHDAH (Ray-el-Am), à propos de la rébellion druze :

Il serait contraire à l'histoire et à la Vérité de vouloir attribuer cette révolution à l'administration du général Sarrail. Sept mois de gouvernement auraient été matériellement insuffisants pour déclencher une telle révolte. Car, nous tous nous savons que le Djebel Druze était depuis longtemps un dépôt d'armes et de munitions de tous genres et de toutes catégories et que la Syrie murmurait et attendait impatientement la mobilisation générale. Entre temps les dirigeants sommeillaient et s'oubliaient dans les réceptions et les soirées et se réjouissaient au bruit des fusillades qui accompagnaient leurs déplacements. Si un critique inquiet était leur tranquillité, ils le faisaient taire, au moyen

des fonds secrets, si un téméraire portait les armes contre eux, ils le plaçaient à la tête d'un Gouvernement et si un bandit fuyait la justice ils l'ammisiaient et traitaient avec lui. De sorte que maintes personnes croient que la réussite était dans le banditisme, la récompense dans la témérité et l'exercice de la fonction dans la révolte.

Tel fut l'état du pays qu'on confia au général Sarrail sans lui confier ses secrets et ses aspirations. Tout en lui faisant croire que le pays était satisfait par suite de la satisfaction de certains fonctionnaires et que le désarmement du pays était fait par suite du désarmement de certains hameaux paisibles du Liban, le général Sarrail était là lorsque sa mauvaise chance eut voulu que la bombe éclatât sous son régime et qu'il eût à faire face à des adversaires acharnés qui trouvèrent à le critiquer là où il n'était pour rien, même à l'occasion de choix faits par ses prédécesseurs...

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 1925

Présidence de M. AULARD

Étaient présents : Mme Ménard-Dorian, M. Aulard, vice-présidents ; MM. Henri Guernut, secrétaire général ; Besnard, Bidegarray, Hadamard, Emile Kahn, Martinet, Rouqués.

Excusés : M. Bouglé, Hérol, Challaye, Herriot, R. Picard, Sicard de Plauzoles.

Fascisme. — Le secrétaire général expose que la Fédération de la Seine du Parti Socialiste convie la Ligue, ainsi que la C. G. T., à une vaste manifestation, salle Wagram, en réponse aux récents meetings organisés par les Ligues et Associations nationalistes.

Le Comité décide d'accepter l'invitation. Il souhaite que le plus grand nombre d'Associations républicaines prennent part à la campagne projetée et demande en particulier que le Parti Radical et le groupe Marc Sangnier (Jeune République), y soient également convoqués.

Comité d'Action. — M. Emile Kahn a été prié de prendre la parole à une conférence organisée par une Section en collaboration avec divers Partis ou Associations, notamment le Parti communiste et la C. G. T. U. Le sujet en était annoncé en ces termes : « Contre les guerres du Maroc et de la Syrie ». M. Emile Kahn a décliné l'invitation, estimant que la Ligue ne peut, sur ces questions, s'associer au Parti communiste.

M. Aulard approuve cette décision. Il ne croit pas cependant que nous puissions déclarer que, dans aucun cas, nous ne participerons à aucune manifestation ou figure le Parti communiste.

M. Guernut distingue entre notre affiliation à un Comité d'action, ce qui nous est rigoureusement interdit par les statuts, et notre participation occasionnelle à une manifestation qui peut être parfois opportune. En l'espèce, il est évident que nous ne pouvons nous allier au Parti communiste ; nous avons sur la question du Maroc et sur l'importance des accords de Locarno, des opinions divergentes.

Syrie. — Le Comité avait exprimé le désir d'entendre notre collègue, le général Sarrail, sur les événements de Syrie. Le général se fait excuser : il est actuellement en activité de service et ne pourrait s'expliquer avec la liberté nécessaire.

Dans ces conditions, notre secrétaire général, M. Guernut, s'est informé comme il a pu sur les divers points qui ont ému l'opinion publique, et il va rapporter les réponses qui lui ont été faites.

M. Guernut s'est d'abord étonné auprès de ses interlocuteurs que le général Sarrail, durant le temps qu'il était en Syrie, n'ait fait tenir à ses amis aucun renseignement qui eût permis de le défendre.

R. — Fidèle à la consigne, le général a rendu compte de ses actes au gouvernement et au gouvernement seul. C'était au gouvernement qu'il appartenait de le défendre.

D. — Les adversaires du général Sarrail l'accusent d'avoir causé la mort inutile de milliers de soldats.

R. — La meilleure réponse, ce sera la confrontation de deux chiffres : jusqu'à la fin de l'année dernière, c'est-à-dire au temps de ses prédécesseurs, 6.095 morts. Depuis lors, le nombre des militaires tués, décédés ou disparus n'a pas dépassé 600.

D. — Est-il vrai, comme le dit la presse de droite, que le général Sarrail n'ait pas tenu ses chefs au courant des événements ?

R. — Chaque jour le général télégraphiait au gouvernement. Mais il semble que quelques-uns de ses télégrammes n'aient pas été transmis par la T. S. F. et que d'autres ne soient pas parvenus jusqu'au ministre de la Guerre lui-même.

D. — Est-il vrai que le général, franc-maçon, se soit conduit en sectaire, qu'il ait, par exemple, brimé les Maronites du Liban et qu'il ait refusé d'assister à une messe officielle ?

R. — Le général proteste contre ces accusations. D'abord, il n'est pas franc-maçon. Depuis le XVII^e siècle, des messes consulaires sont dites quatre fois l'an, en hommage au représentant de la nation protectrice. A ces manifestations nationales, le général a toujours assisté. Ce qui est vrai, c'est que lors de son arrivée en Syrie, le révérend Père Rémy, capucin ayant eu l'idée de dire une messe spéciale à son intention, le général a décliné l'invitation, voulant précisément ne pas marquer à une confession particulière des égards privilégiés.

Un autre grief formulé contre le général Sarrail est d'avoir traité les Arabes avec désinvolture, d'avoir, en particulier, composé exclusivement de Turcs, le ministère de Syrie.

M. Guernut déclare qu'il ressort des explications recueillies que ce ministère comprend quatre Arabes et un Turc et qu'il avait été formé par le prédécesseur de Sarrail.

Il a été dit aussi que le Haut-Commissaire a eu recours à la corruption, qu'il a acheté certaines organisations indépendantes.

La réponse à cette accusation se trouve dans les chiffres du budget. Tandis que le général Gouraud disposait, pour les frais du Haut-Commissariat, d'un budget de 160 millions ; le général Weygand, de 50 millions, Sarrail a vu réduire ses disponibilités à la somme minime de 8 millions pour assurer les services normaux. M. Guernut ajoute qu'en moins d'un an et sur le budget militaire, le général Sarrail a réalisé 30 millions d'économies.

M. Guernut a abordé alors l'affaire du Djebel-Druse et rappelé les principaux griefs de la presse réactionnaire.

D. — 1^o On a dit que le général avait déchiré le traité d'amitié, conclu entre la France et les Druses qui reconnaissait à ceux-ci le droit de s'administrer eux-mêmes et d'être parmi eux leur Gouverneur.

R. — Le traité n'avait jamais été reconnu, ayant été conclu de façon irrégulière. Alors qu'il devait être signé par les représentants des quinze familles Druses et les quatre « Sages », il n'était revêtu que de la signature d'un notable représentant quatre ou cinq familles seulement et aucun des « Sages ».

Le général Weygand, constatant cette irrégularité, avait considéré le traité comme non-avenu et avait nommé provisoirement un Gouverneur français, le capitaine Carbillat.

Cependant, afin d'éviter tout conflit, il avait consulté le peuple druse par une sorte de plébiscite. Les

Druses s'étaient prononcés en majorité pour un Gouverneur français contre un Gouverneur indigène. Weygand avait donc alors confirmé le capitaine Carbillot dans ses fonctions.

D. — 2° On a prétendu que le général avait maintenu le capitaine Carbillot contre le vœu de toute la population druse.

R. — La nomination de Carbillot est l'œuvre du général Weygand. On ne saurait dire en second lieu que Carbillot ait eu contre lui toute la population. Il a en comme adversaire pendant le congé qu'il passait en France, le capitaine Reynaud qui le remplaçait et voulait son emploi, la famille des Attrache, ennemie déclarée de la France, et quelques autres. Mais l'autorité régulière du pays, la Chambre élue (de Medjless) avait, au contraire, réclamé son maintien. Ajoutons que le général Sarrail n'a jamais voulu frapper Carbillot en son absence et avant de l'avoir entendu comme il est naturel. A son retour de permission, Carbillot a été remplacé par le colonel Andréa.

D. — 3° On a dit que le général Sarrail avait refusé de recevoir des délégations druses qui venaient réclamer contre l'administration du capitaine Carbillot.

R. — Le général a reçu de nombreuses fois les délégations druses. Une seule fois, averti que l'une d'elles voulait lui parler, se rappelant qu'il avait reçu plusieurs fois ses délégués et leur avait déjà donné une réponse, il la fit recevoir par son chef du service des renseignements. En août 1924, dans des circonstances analogues, le général Weygand avait agi de même.

D. — 4° Une des accusations les plus lourdes qu'on fait peser sur le général Sarrail, c'est le fait d'avoir arrêté une délégation druse après lui avoir tendu un piège en la convoquant à un entretien.

La réponse du général Sarrail paraît ici encore décisive. Sultan Attrache avait, le 4 juillet 1925, fomenté des troubles au cours desquels un officier français, le capitaine Maurel, avait été gifflé, puis deux coups de revolver avaient été tirés sur lui. Cette insulte à la France exigeait une sanction immédiate. Parmi les trois peines prévues par le général Gouraud, le général Sarrail choisit la plus douce : la résidence forcée. Ne voulant pas procéder dans leur résidence de Soueïda à l'arrestation de ceux qui répandaient de l'offense, il les fit convoquer. Les Druses ne pouvaient se faire d'illusions sur le but de cette convocation, le lieutenant Vertier les ayant avisés du sort qui les attendait ; du reste, sur cinq, trois seulement se sont rendus.

D. — Est-il vrai que le général ait fait promener dans la ville, à dos de chameau, les cadavres des rebelles ?

R. — Selon la coutume du pays, il a exposé les cadavres de 24 émeutiers sur la place publique. Il n'a jamais été question de chameaux.

A l'accusation portée contre le général d'avoir, sans motifs suffisants, ordonné le bombardement de Damas, M. Guernut oppose l'explication suivante :

Le dimanche 18 octobre, le général devait se rendre à Damas pour y inspecter les troupes. Des bandes organisées avaient pénétré dans la ville et avaient décidé de s'emparer de sa personne, à l'arrivée du train à la gare. Par un heureux hasard, le train avait un quart-d'heure d'avance au lieu du retard habituel d'une heure. C'est ainsi que le général put échapper à l'attentat. De la gare, il se rendait au palais Azem, lorsqu'il apprit que celui-ci était cerné. Il se dirigea alors vers le bureau d'Etat-Major, où il fut informé que les insurgés attaquaient le palais Azem et que l'émeute commençait à gagner le quartier européen. Le commandement donna l'ordre, à titre de démonstration, de tirer huit obus. Mais le lendemain, l'émeute grossissant et menaçant de s'étendre à toute la ville, notamment aux quartiers

chrétiens et européens, le commandement fit tirer encore 158 obus fusants. Ce tir suffit à calmer l'insurrection et le jeudi tout était redevenu calme.

M. Guernut s'est enquis de la situation personnelle du général par rapport aux services qui l'entouraient. Le ministère des Affaires étrangères lui témoignait une hostilité sourde, l'Etat-Major lui avait imposé des collaborateurs en qui il ne pouvait avoir confiance ; impossible de renvoyer certains hauts fonctionnaires dont la fidélité était douteuse, les contrats signés par son prédécesseur, avant son départ, leur garantissant en cette occurrence, des indemnités trop lourdes.

Le secrétaire général du Haut-Commissariat correspondait directement avec le quai d'Orsay, sans que le général eût rien à y redire. Le chef de la division navale était indépendant du général ; les Jésuites le considéraient comme le véritable Haut-Commissaire et l'invitaient au lieu et place du général dans la plupart de leurs cérémonies.

Cet isolement concerté n'a pas facilité la tâche du général. D'autres facteurs devaient contribuer à accroître les difficultés. Il s'est formé en Syrie un parti du peuple composé de patriotes qui demandaient l'indépendance du pays, et dont une fraction inclinait visiblement vers le mandat britannique. L'infiltration moscovitaire a inspiré l'insurrection de Hama, de Damas et provoqué la révolte de locataires.

Les Anglais, de leur côté, n'ont pas été d'un loyalisme parfait : on les retrouve à l'origine de tous nos ennuis : un colonel anglais a eu en Transjordanie des entretiens avec Sultan Attrache, l'instigateur de la rébellion du Djebel Druse. Le consul général de l'Angleterre, M. Cox, conseillait au consul d'Italie l'évacuation de Damas dans un moment où tout était tranquille, et lui-même préparait l'évacuation de ses nationaux à un moment où, les insurgés ayant demandé l'aman, aucun trouble n'était à craindre.

On sait que les Anglais ont fait marcher les Bédouins sur Damas ; qu'un représentant du gouvernement anglais a exhorté les Syriens à réclamer le mandat britannique, et que parmi les rebelles morts à Damas, on a trouvé les cadavres de trois ressortissants anglais.

Les Jésuites qui considèrent la Syrie comme un fief de l'Eglise, se sont posés, dès son arrivée, en adversaires du général Sarrail. Au lendemain de sa nomination, ils ont ordonné dans les écoles une minute de silence et des prières pour écarter de la Syrie les maléfices du démon qui allait débarquer.

Après avoir rapporté les entretiens qu'il avait eus au sujet des griefs adressés au général Sarrail, M. Guernut a donné son opinion personnelle sur le problème syrien. A son avis, le mal vient, tout d'abord, de ce qu'on a juxtaposé au mandat de la Société des Nations la protection des catholiques. Entre les deux systèmes, il faut choisir. En second lieu, notre gouvernement, notre ministère des Affaires Etrangères en particulier, ne semblent pas avoir compris le sens du mandat. Alors qu'il fallait aider, conseiller une population qui possédait des organes d'administration autonome, ils ont pratiqué une méthode d'administration directe ; ils ont confié cette administration à des fonctionnaires coloniaux qui ont traité la population de Syrie comme une peuplade du centre africain. Si l'on veut éviter le retour des incidents de ces mois derniers, il faudra revenir à une interprétation plus libérale de notre mandat.

Faut-il évacuer la Syrie ? M. Guernut ne le pense pas. Ce serait manquer à notre parole ; ce serait surtout provoquer, au lendemain de notre départ, le massacre des chrétiens ; ce serait mettre la Syrie à feu et à sang. Ce qu'il faut, c'est restaurer les conseils représentatifs, et quand ils fonctionneront de façon à peu près normale, déclarer que notre mission est accomplie et nous en aller.

M. Aulard remercie M. Guernut de son intéressant exposé.

M. Besnard déclare que, lui aussi, s'est informé, et que les renseignements qu'il a recueillis ont été confirmés par un professeur de Damas qui a assisté aux événements. Puis il apporte quelques explications complémentaires sur la situation générale de la Syrie.

On se demande pourquoi la France exerce une double fonction : celle qu'elle tient de la Société des Nations et qui l'oblige à protéger toutes les confessions, et une autre qu'elle tient de la tradition d'ancien régime et qui consiste dans la protection des populations catholiques. Pourquoi n'opère-t-on pas là une division en donnant la protection des catholiques seulement, à un de nos consuls, par exemple. Le motif en est que le quai d'Orsay n'a pas confiance dans la pérennité du mandat et veut, en tout état de cause, réserver à la France par ce moyen sa clientèle catholique.

M. Besnard ne croit pas en la justesse de ce calcul. Il pense que le mandat de la France devenu général implique la protection de tous les cultes. Cela était si bien dans l'ordre logique que Mgr Giannini, délégué apostolique du Saint-Siège, déclarait au moment de la prise de possession du mandat français : « Votre mandat s'est étendu ; vous allez protéger dès aujourd'hui toutes les religions. »

Il n'est pas exact, d'autre part, que le général Sarrail ait constitué le parti du peuple. Il s'est borné à lui donner la sanction administrative en reconnaissant son existence légale. Ce n'est, dans tous les cas pas aux Syriens à le lui reprocher.

Au Grand-Liban, le général Sarrail avait appelé la population à se choisir un gouverneur. Un des candidats allait être désigné, lorsque le général constata qu'il avait acheté les membres du Conseil représentatif. Il refusa, pour ce motif, de l'agréer.

M. Besnard remarque, en outre, que faire de la démocratie à outrance dans un pays comme la Syrie est chose impossible. Il faut avoir une vision nette des réalités et ne pas y substituer des rêves généreux mais irréalisables. Le pays est soumis à un certain nombre de grands fœdaux qui exercent un pouvoir local depuis des siècles. Les Turcs l'ont compris et se sont servis de ces potentats pour établir leur suzeraineté effective. Au contraire, nous avons brimé et humilié ces notables et abaissé leur prestige. Nous nous sommes ainsi aliéné la seule force politique reconnue dans le pays. La faute en est imputable surtout au capitaine Carbilliet. Il aurait fallu appliquer une politique de pénétration lente et progressive.

Depuis 1920 déjà, la révolution couvait et attendait pour éclater l'occasion propice. Celle-ci lui fut fournie par le soulèvement d'Abd-el-Krim dans le Rif. Le général Sarrail ne saurait en porter la responsabilité. On doit au contraire se féliciter qu'elle ait éclaté sous le régime doux qu'il tentait d'appliquer, car c'est grâce à la popularité du général auprès des Musulmans que ceux-ci n'ont pas pris part à l'insurrection.

M. Besnard a reçu une lettre d'un professeur de la mission laïque à Damas, lui racontant que le surlendemain de l'émeute, soit le mardi 27 octobre, la population musulmane applaudissait au passage d'un fonctionnaire français dans une rue de Damas et arborait le drapeau de notre pays. C'était là un symptôme de la sympathie dont jouissait le général Sarrail dans le monde musulman.

Aujourd'hui, l'opinion publique en Syrie semble se modifier. La presse affolée craint le départ des Français et le massacre des chrétiens. Un journal maronite regrette déjà le départ du général Sarrail.

M. Emile Kahn voudrait savoir si le général ne peut pas faire valoir pour sa défense le fait qu'on a prélevé sur les troupes de Syrie des effectifs pour les transporter au Maroc, et qu'on a tout au moins diminué la valeur militaire des effectifs.

M. Guernut rapporte que le général avait le même effectif de troupes (18.000 hommes) à son départ qu'à son arrivée. Mais des escadrons de spahis et des bataillons de tirailleurs ayant été remplacés par des troupes malgaches, il faut ajouter que la valeur com-

native de ces effectifs avait singulièrement diminué.

Etrangers. — La décision du Congrès relative aux étrangers suscite dans quelques-unes de nos Sections parisiennes une assez vive émotion.

M. Guernut rappelle les motifs qui ont engagé le Congrès à n'accorder aux étrangers dans les Sections qu'une voix consultative : 1° Nous sommes une ligue française ; 2° Sur les questions de politique intérieure et qui préoccupent la Ligue, il a paru difficile d'admettre que des étrangers puissent exercer une influence ; 3° De même qu'il existe à l'étranger des Sections de la Ligue française composées d'étrangers, les Ligues étrangères ont fondé en France des Sections françaises composées de leurs ressortissants ; il nous est impossible de nous y opposer et de prendre chez nous leurs nationaux.

M. Guernut fait observer, en outre, que la décision du Congrès n'a pas d'effet rétroactif, et qu'elle ne saurait porter atteinte à la situation des étrangers actuellement ligueurs.

Ce qui a créé l'émotion, remarque M. Kahn, c'est que la question a surgi inopinément au Congrès sans que les Sections en eussent délibéré, et c'est aussi que les journaux ont donné de nos débats des comptes rendus lénocieux.

Certaines Sections vont jusqu'à nous demander de ne pas tenir compte de la décision du Congrès, ce qui est inadmissible.

Il faut expliquer aux Sections l'opportunité de cette mesure rendue nécessaire par l'affluence des étrangers. Nous privons du droit de vote les Français qui prennent part aux délibérations d'une Section qui n'est pas la leur ; les étrangers ne doivent pas s'étonner d'être traités de la même manière que les Français.

M. Bidegarray voit un remède à la situation dans la création de nouvelles Sections de Ligues étrangères.

M. Guernut observe que dans la plupart des villes le nombre des étrangers n'est pas suffisant pour qu'on puisse y installer des Sections rattachées à une Ligue étrangère. Dans ce cas, ne pourrions-nous pas, à titre exceptionnel, laisser aux Sections françaises la faculté de recevoir des étrangers au même titre que les Français et avec des droits égaux.

M. Martinet estime que, dans ce cas, les étrangers pourraient adhérer directement à la Fédération internationale des Ligues.

La Fédération des Ligues, répond M. Guernut, ne peut recevoir que des Ligues, non des individus.

M. Aulard pense que l'on pourrait adopter un *modus vivendi* applicable selon les cas, et qui prendrait fin le jour où, dans la localité qu'habite l'étranger, une Ligue de son pays aura pu être créée.

M. Hadamard ne voudrait pas que dans les villes où les étrangers sont assez nombreux pour former des Sections étrangères, on les accueille dans nos Sections françaises.

M. Emile Kahn fait enfin observer qu'aucune Ligue étrangère n'accorde le droit de vote aux Français.

Membres non-résidents. — Le Comité décide que MM. Ruyssen, Veil et Baylet, faisant partie de la souche primitive du Comité Central, ne seront pas comptés au nombre des douze nouveaux membres non-résidents. Cette interprétation permettra d'augmenter le nombre des membres non-résidents, selon le vœu émis par nos Sections de province.

C'EST VOTRE INTÉRÊT

Envoyez-nous sans retard votre réabonnement pour 1926 : vous gagnerez ainsi les frais de recouvrement

BUREAU DU COMITÉ

SEANCE DU 5 OCTOBRE 1925

Etaient présents : MM. Ferdinand Buisson, président ; Aulard, A.-Ferdinand Hérol, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général.
Excusé : M. Bouglé.

Briand (Visite à M.). — Conformément à la décision prise par le Comité Central dans sa séance du 12 juin 1925 (*Cahiers*, p. 448), le Bureau délègue MM. F. Buisson et Aulard auprès de M. Briand, ministre des Affaires Etrangères, pour lui faire la proposition suivante : « Au moment de l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations, la France déclarerait qu'en ce qui concerne les origines de la guerre, elle ne fonde pas sa conviction sur l'aveu de culpabilité imposé à l'Allemagne, la question ne pouvant être tranchée que par l'examen des documents et des faits. »

Ligue Yougoslave. — Des amis yougoslaves nous demandent de lancer un appel à leurs compatriotes pour la création d'une Ligue des Droits de l'Homme en Yougoslavie.

Le Bureau félicite nos amis yougoslaves pour leur campagne en faveur de la fondation d'une Ligue dans leur pays, mais il estime qu'il serait, de notre part, indiscret de rédiger l'appel qu'ils nous demandent.

Montceau-les-Mines (Section de). — La Section de Montceau-les-Mines a demandé l'exclusion d'un ligueur M. X., qui, dans une affaire, avait abusivement engagé la Fédération sans en avoir reçu mandat. Ce ligueur a prétendu que seule la Section d'Autun dont il fait partie, a qualité pour prendre contre lui une sanction éventuelle.

Dans sa séance du 9 février, le Bureau a été d'avis que la Section d'Autun devait, en effet, se prononcer la première sur cette proposition d'exclusion. Saisie des faits, la Section d'Autun a infligé un blâme à M. X.

A la suite de cette décision la Section de Montceau-les-Mines a voté un ordre du jour réclamant instamment l'exclusion de M. X. par le Comité Central.

Le Bureau pense que la sanction prise par la Section d'Autun a été d'une extrême indulgence, mais il ne croit pas qu'il lui appartienne de l'aggraver.

Ardèche (Fédération de l'). — A propos des élections au Comité Central, la Fédération de l'Ardèche nous pose la question suivante :

« Est-il utile ou souhaitable que le Comité Central compte beaucoup d'hommes politiques ? Si éminents et sympathiques soient-ils, ceux-ci peuvent-ils avoir l'impartialité nécessaire pour être au Comité Central en dehors et au-dessus des partis. »

M. Guernut ajoute que certains membres de la Fédération de la Seine proposent de ne plus ouvrir les portes du Comité Central aux membres du Gouvernement et du Parlement.

Le Bureau estime que le fait d'être élu du suffrage universel ne saurait être considéré à aucun point de vue comme une disqualification, mais il appartient aux Sections, dans leur vote, de se prononcer si elles le veulent, contre les hommes politiques qui seraient candidats.

Salvemini (Affaire). — Le Bureau vote la protestation suivante :

La Ligue des Droits de l'Homme, considérant que le professeur Gaetano Salvemini, de l'Université de Florence (Italie), a été mis en état d'arrestation par le Gouvernement fasciste de Rome pour participation à la presse d'opposition et offense au roi ;

Que l'accusation portée contre ce maître éminent reposait sur la seule dénonciation d'un typographe suspect, dont le témoignage a été rejeté par le ministère public lui-même, mais que l'accusé n'en a pas moins subi 35 jours de prison préventive ;

Interprète de l'émotion que la mesure prise à l'égard du professeur Gaetano Salvemini a soulevée dans le monde entier, dénonce une fois de plus les procédés arbitraires et vexatoires de la dictature de Mussolini ;

Envoie le salut des démocrates français à Gaetano Salvemini et à tous les opprimés du fascisme ;

Et appelle en Italie le prochain avènement d'un régime de liberté.

Costes (Affaire). — Le Bureau demande à la Ligue allemande d'intervenir auprès de son Gouvernement pour qu'il soit accordé à l'aviateur Costes, récemment condamné à 5.000 marks d'amende par le Tribunal de Fribourg-en-Brisgau, remise de sa peine.

Maroc. — Au moment où le maréchal Lyautey résigne ses fonctions de Résident général, le Bureau croit utile de rappeler les revendications de la Ligue quant à l'administration du Maroc. Il décide d'envoyer un mémoire au successeur du maréchal Lyautey.

Tananarive (Section de). — La Section de Tananarive a prévu dans son règlement intérieur : 1° l'acquiescement d'un droit d'entrée de 5 francs par tout nouveau ligueur ; 2° des amendes dans le cas de troubles fréquents et d'absences réitérées.

Le Bureau estime que l'une et l'autre de ces dispositions sont contraires aux usages et aux principes de la Ligue.

Ligue Internationale. — La Ligue allemande a l'intention de réunir un Congrès international des Ligues qui étudierait l'idée de créer des Etats-Unis d'Europe.

Le Bureau se rallie à cette idée à condition qu'elle ne s'oppose pas à celle de la Société des Nations. Sous le titre de « Base européenne de la Société des Nations » elle pourrait figurer à l'ordre du jour du prochain Congrès International des Ligues qui doit se réunir à Bruxelles.

Catalogne (Détenus politiques en). — Le Bureau approuve le projet d'ordre du jour suivant :

La Ligue des droits de l'Homme,

Considérant que des Espagnols arrêtés sous l'inculpation de complot contre la vie du roi, sont détenus dans la forteresse de Montjuïc à Barcelone (Espagne), où ils subissent sans jugement, les traitements les plus rigoureux ; que ces traitements ; interdiction de communiquer au dehors, privation intermittente de nourriture, flagellation et bastonnade, marche nu-pieds sur de l'alcool en flammes, étrangement des doigts par menottes à vis, apposition de cercles de fer sur la tête jusqu'à effusion du sang, introduction d'épines de bois entre chair et ongles, appellent la barbarie d'un autre âge incompatible avec les principes du droit moderne ;

Dénonce au monde les cruautés pratiquées par le Gouvernement du Directoire espagnol et demande l'élargissement des détenus de Montjuïc.

Cheminots révoqués. — L'Union des Cheminots révoqués réclame notre intervention. Elle demande que le fonctionnaire révoqué, déplacé, rétrogradé, frappé d'un retard d'avancement, soit, par le jeu de la loi d'amnistie, replacé dans la situation qu'il occuperait normalement si la sanction n'était pas intervenue.

Après consultation de nos conseils et du syndicat des Cheminots, le Bureau estime qu'il ne croit pas que cette intervention puisse être faite.

Paix (Révélations de Lord Grey). — Le vicomte Grey, ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne en 1914, vient de publier ses mémoires. Il y révèle que le Président Wilson songeait en 1916 à mettre fin à la guerre. Dans un memorandum de cette époque, il se proposait de convoquer une conférence et de déclarer la guerre à l'Allemagne si elle refusait d'y prendre part.

Le Bureau décide de demander au Gouvernement si le Président Wilson a fait cette proposition à la France, et, s'il l'a faite, quelle a été notre réponse.

Alicante (Section d'). — La Section française d'Alicante (Espagne), était formée jusqu'ici en grande partie par des employés d'une compagnie française d'industrie. Ceux-ci viennent d'être rappelés en France et la Section est, de ce fait, réduite à une dizaine de membres.

SEANCE DU 12 OCTOBRE 1925

Étaient présents : MM. Aulard ; A-Ferdinand Hérold, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général.

Prisonniers (Visite des). — Entre-t-il dans les attributions de la Ligue d'aller visiter les détenus ? Le Bureau estime que la Ligue ne doit le faire que dans des cas exceptionnels lorsque des détenus se plaignent qu'une injustice caractérisée a été commise à leur égard.

Jaurès dans les écoles. — Nous avons fait connaître au ministre de l'Instruction Publique l'utilité qu'il y aurait à ce que les extraits de l'œuvre de Jaurès figurassent dans les programmes scolaires. Le ministre nous avait répondu qu'il approuvait notre projet et nous priaît de lui signaler les extraits des textes qui avaient surtout retenu notre attention. Notre collègue M. Lévy-Brühl a bien voulu faire lui-même le choix des œuvres à mettre entre les mains de la jeunesse. La question qui se pose maintenant est celle-ci : qui va éditer cet ouvrage ?

Le Bureau pense qu'il faut tout d'abord demander au ministre d'inscrire au programme les œuvres morales et historiques de Jaurès et ensuite on se préoccupera de trouver un éditeur.

Alsace (Châtiments corporels en). — Nous avons procédé à une enquête en Alsace afin de savoir si les châtiments corporels étaient encore en usage dans nos écoles. Les Sections nous ont répondu unanimement que ces pratiques ont disparu, seuls y ont exceptionnellement recourus quelques professeurs de religion.

Roy (Affaire). — M. Roy, journaliste hindou avant été expulsé, nous sommes intervenus auprès de MM. Herriot et Painlevé pour que la mesure soit rapportée. Nos démarches ont été vaines.

Le secrétaire général a l'impression que la mesure d'expulsion a été prise par complaisance pour le gouvernement anglais.

M. Aulard demande à la Ligue d'insister. Il rappelle que la France n'a pas demandé à l'Angleterre d'expulser Victor Hugo quand il était à Guernesey.

Fédération de la Seine (Ordre du jour de la). — La Fédération de la Seine invite le Comité Central à convoquer d'urgence M. Painlevé pour l'inviter expressément à fournir des explications sur les responsabilités de la guerre marocaine, le nombre des morts et blessés sur le front marocain, le montant des crédits engagés dans cette opération.

Le Bureau ne convoquera pas M. Painlevé, mais il insistera pour avoir, en effet, une réponse à ces questions qu'il lui avait posées.

SEANCE DU 20 OCTOBRE 1925

Étaient présents : MM. Aulard, A-F. Hérold, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général.

Excusé : M. Bouglé.

Objections de conscience. — Le Bureau décide de s'en tenir au texte lu par le président, M. Buisson, au XXIV^e Congrès de la paix, sans toutefois maintenir le dernier paragraphe.

Voici le texte *in extenso* :

Le Congrès,

Estime que le seul moyen d'arriver au désarmement universel, par conséquent, à la suppression du

service militaire, est d'adopter les principes du Protocole de Genève qui rendent l'arbitrage obligatoire entre les nations et qui leur imposent à toutes, la renonciation formelle à l'emploi de la force brutale.

Mais, tant que, par suite de l'insuffisance des garanties internationales nécessaires, la loi de certains pays maintiendra l'obligation du service militaire, le Congrès ne reconnaît à personne le droit d'autoriser les citoyens à s'y dérober ; il lui est impossible, en formulant des dispositions d'ordre général, de couvrir la défection de tous ceux qui ne songeraient qu'à se soustraire aux devoirs communs.

Il n'ignore pas, d'ailleurs, qu'il pourra se produire des exceptions dues à l'intensité extraordinaire de convictions morales, religieuses ou sociales qui méritent le respect, et il ne peut que recommander à la législation de chaque pays d'y appliquer des solutions équitables.

Doriot (Affaire). — M. Doriot, inculpé pour coups et blessures portés à un agent au cours d'une bagarre, mis au régime du droit commun, demande qu'on lui applique le régime politique.

Le Bureau décide de faire cette intervention.

Lois scélérates. — Le secrétaire général donne lecture du projet d'intervention préparé par nos conseils pour demander :

1^o La non-application aux communistes des lois scélérates ;

2^o L'abrogation de ces lois.

Le bureau approuve ce projet et demande qu'il soit envoyé au Gouvernement.

Conseils de guerre. — Le secrétaire informe le Bureau que la Ligue se propose de commencer et de mener cet hiver une active campagne en faveur de la suppression des Conseils de guerre. Il serait utile, ajoute-t-il, de demander à M. Painlevé qu'un des articles de la nouvelle loi sur le service militaire stipulât la suppression des Conseils de guerre en temps de paix.

M. Aulard, qui doit aller voir M. Painlevé avant son départ pour Lausanne, l'entretiendra de ce projet et lui remettra le texte du rapport préparé par le général Sarraill sur la question.

A NOS SECTIONS

Les accords de Locarno

Nos Sections nous ont priés de les documenter sur les accords de Locarno. Nos militants ont pu lire ci-dessus, p. 627, une étude de notre collègue M. J. Prudhommeaux, président de la Section de Versailles, secrétaire général des Associations pour la S. D. N.

Ils y trouveront tous les éléments utiles à leur propagande.

La Ligue en 1925

La Ligue vient d'éditer, en un tract de quatre pages, le *Rapport moral* présenté par M. Henri Guernut, secrétaire général, au Congrès National de La Rochelle.

Nous prions nos Sections de nous demander des exemplaires de ce tract, qui résume l'action de la Ligue en 1925, et qui sera, pour elles, un excellent moyen de propagande. Nous les prions seulement de nous couvrir, dans toute la mesure possible, des frais d'édition et d'envoi.

CHEQUES POSTAUX : O/O 21.825. PARIS

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse
417, Rue Réaumur
PARIS

TABLE ALPHABÉTIQUE

ET ANALYTIQUE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME VI

(Nouvelle Série)

ANNÉE 1925

A

- ABBEVILLE (Section de) : 188, 454, 501.
ABDULAHAD (Aram) : 404.
ABRAM : 259.
ABSINTHE (Vœu sur les succédanés de l') : 308.
ABZAC (Section d') : 188, 357.
ACCIDENTS DU TRAVAIL : Promulgation de la loi en Océanie, 475; — Voir *Travail* (Interventions).
ACKER : 574.
ADMINISTRATION PENITENTIAIRE : Voir *Colonies* (Interventions).
AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Interventions) :
Allemagne : Exposition de 1925 : 42, 139; — Expulsés (Retour des), 43; — Passeports (Régime des), 43; — Rhénanie (Enseignement religieux), 43; — Benoit (Paul), 68; — Mayence (Pacifistes), 68; — Gottfried, 68; — Passeports aux sportifs allemands, 91; — Bourasset, 212; — Pour le respect du traité de Versailles (Wettach, Peschkes), 256; — Rhénanie (Enseignement religieux), 258; — Peschkes, 401; — Cologne (Publication de la Commission de Contrôle sur l'évacuation de), 453; — Wiesbaden (Évacuation de la tête de pont), 453; — Peschkes, 515.
Bulgarie : Les réfugiés de Bulgarie, 161; — Tzanko-Bakaloff, 162; — Problème des réfugiés, 549.
Chemins : Agents de la Rhur, 620.
Dommages de guerre : Sinistrés français à l'étranger, 258.
Droits des Étrangers : Fasso, 516.
Espagne : Chailly, 187.
États-Unis d'Amérique : La tyrannie américaine en Haïti, 186.
Hongrie : Karolyi, 42, 116, 138, 574; — Rakosi, 516, 595.
Maroc : Tanger (Protection de la zone neutre), 212; — Droit de la défense, 258; — Les conditions de la paix au Maroc, 354; — La publication des conditions de paix, 381; — Les origines du conflit, 381; — Pour l'administration civile du Maroc, 381; — Les origines du conflit, 450; — La démission du Maréchal Lyautey, 472; — Les origines du conflit marocain, 595; — Les conditions de la paix au Maroc, 595; — Contre la censure au Maroc, 596; — Boussard, 617; — Faure-Muret, 617; — Moulay-Hafid, 618.
Passeports : Sagalaëff, 92; — Pienkagura, 91; — Rosenthaler, 140; — Lucas (Mme), 187; — Wanner (Vve), 212; — Briel, 236; — Canterelli, 236; — Beck (M. et Mme), 284; — Nichoulouitch, 284; — Duel (M. et Mme), 406; — Vajchenberg (Mme), 433; — Blumenerg, 500; — Plutno, 500; — Chpiguëlghus (Mlle), 522; — Vinogradoff (M. et Mme), 522; — Gelbert (Mme), 522; — Rabinovicz, 620.
Réfugiés politiques : Pour les réfugiés politiques italiens, 594.
Rhénanie : Cheminots, 163; — Le statut des fonctionnaires, 355; — Pour les télégraphistes Ruault, Fages et Icard, 451; — L'incident Ruault-Dubeauclard, 452.
Russie : Exposition de 1925, 42; — A propos de la mobilisation russe, 160; — Pour les détenus politiques russes, 180; — L'ambassade de Russie a-t-elle été pillée ? 473; — Savinkoff (Boris), 516; — Segalaëff, 522.
Syrie : Syriens (Revendications des), 401.
Tunisie : Naturalisation des Juifs, 335; — Le complot tunisien, 594; — Medjba (Impôt de capitation, 618).
Turquie : Sinistrés français (Dommages de guerre), 498.
Divers : Pour la publication des archives diplomatiques et des Comités secrets, 160; — Un conseil de médiation internationale, 162; — Exposition de Lyon (Biens allemands séquestrés), 498; — Dubois, 522; — Archives diplomatiques (Publication des), 618; — Propositions de paix américaines en 1916, 616.
AFFOLEMENT (Campagne d') : 19, 65.
AFRIQUE DU NORD : *Congrès National de 1924*, 111; — *Les problèmes de l'Afrique du Nord*, 4.
AGRANIER : 18, 182, 231, 280.
AIGREFEUILLE D'AUNIS (Section de) : 285.
AIGREFEUILLE-DE-THOU (Section de) : 188, 332.
AILLANT-SUR-THOLON (Section de) : 164.
ADMARGUES (Section de) : 188, 332, 524, 552, 620.
AIN (Fédération de l') : 575.
AIRE-SUR-LA-LYS (Section de) : 69.
AIRVAULT (Section de), 237.
AISNE (Fédération de l') : 454, 524, 620.
AIX-LES-BAINS (Section d') : 237, 501.
AKBOU (Section d') : 382, 552.
ALAIS (Section de) : 69, 620.
ALBERT (Section d') : 45, 188.
ALBI : 574.
ALBI (Section d') : 285.
ALBON (Section d') : 45, 141, 188, 620.
ALBOUA-BEN-SALAH : 236.
ALGER (Fédération d') : 357.
ALGER (Section d') : 237, 332.
ALGÉRIE : Voir AFRIQUE DU NORD; GUERRE (Interventions); INTÉRIEUR (Interventions).
ALICANTE (Section d') : 332, 637.
ALLASSAC (Section de) : 117, 188, 260.
ALLEMAGNE : Un faux document, 21; — *France-Allema-*

- gne, par M. VON GERLACH, 51, 55 ; — *Le désarmement de l'Allemagne*, par M. Th. RUYSSEN, 83, 84 ; Colonies allemandes, 184 ; — *En Allemagne* : I. *La situation politique*, par un ALLEMAND ; II. *Les armements clandestins*, par le général MORGAN, 195, 200 ; — Voir LIGUE ALLEMANDE, Colonies allemandes, 210 ; — *La situation*, 230 ; — Colonies allemandes, 255 ; — Echange d'écoliers, 254, 780 ; — Rhénanie (Enseignement religieux), 258 ; — En Allemagne, 278, 282 ; — *La Ligue allemande et les armements clandestins*, par Mlle S. COLLETTE, 301, 306 ; — Biens allemands séquestrés, 498 ; — Voir : AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Interventions) ; RHÉNANIE.
- ALLOCATIONS : Voir INTÉRIEUR (Interventions) ; TRAVAIL (Interventions).
- ALPES-MARITIMES (Fédération des) : 164, 382.
- ALSACE : *En Alsace*, par M. E. COLAS, 56, 59 ; — *La laïcité en Alsace* (A. AULARD), 82 ; — *L'Alsace et les lois laïques*, 85, 87 ; — *En Alsace*, par MM. BÉTRÉMA, BOULANGER, NÆGELIN, 127 ; — *En Alsace*, par M. HIGELIN, 131 ; — L'École interconfessionnelle, 150 ; — En Alsace, 233 ; — Voir : ÉCOLE, JUSTICE (Interventions) ; — PRÉSIDENT DU CONSEIL (Interventions) ; — Châtiments corporels, 637.
- ALTIRKIRCH (Section de) : 92.
- AMBERT (Section d') : 45.
- AMBOISE (Section de) : 69, 285, 382.
- AMIENS (Section d') : 552.
- AMINS : 139.
- AMNISTIE : *Les principales dispositions de la loi d'amnistie*, par les CONSEILS JURIDIQUES DE LA LIGUE, 99, 107, 135 ; — Voir GRACE AMNISTIANTE ; GUERRE (Interventions).
- ANCENTIS (Section d') : 357.
- ANDANCE (Section de) : 431.
- ANGLO-ÉGYPTIEN (Différend) : 20.
- ANGUILLE : 499.
- ANIANE (Section de) : 69.
- ANNAMITES : *En Indochine : Les Aspirations des Annamites*, par M. F. CHALLAYE, 123, 126 ; — Correspondance, 277.
- ANNONAY (Section d') : 357.
- ANNUAIRE 1925 : 387, 478.
- ANTIBES (Section de) : 117, 331.
- ANTOIN (Section d') : 285.
- ANVIN (Section d') : 237, 620.
- APPEL (Lazare et David) : 331.
- ARANC (Section d') : 188.
- ARCHIVES DIPLOMATIQUES : Voir GUERRE (Origines de la).
- ARCEUIL-CACHAN (Section d') : 620.
- ARDÈCHE (Fédération de l') : 21, 237, 285, 332, 575, 636.
- ARDENNES (Fédération des) : 117, 213, 620.
- ARGÈLES (Section de) : 575.
- ARGENTAN (Section d') : 117, 164, 188.
- « ARMÉE ET DÉMOCRATIE » (Interdiction) : 499.
- ARMEMENTS CLANDESTINS : 195, 301.
- ARMENTIÈRES (Section de) : 141, 188.
- ARNAUD (Mlle) : 331.
- ARQUES (Section d') : 260.
- ARRAS (Section d') : 45, 117, 260, 501.
- ARREAU (Section d') : 285.
- ARRESTATIONS ARBITRAIRES : Voir COLONIES (Interventions) ; JUSTICE (Interventions).
- ARVERT (Section d') : 237.
- ASCENDANTS : Voir GUERRE (Interventions) ; PENSIONS (Interventions).
- ASILE SAINT-ANDRÉ : 499.
- ASSISTANCE PUBLIQUE : Voir ASSISTANCE SOCIALE (Interventions) ; JUSTICE (Interventions).
- ASSISTANCE SOCIALE (Interventions) : *Assistance publique* : Quatrelivres (Mme), 212 ; *Boscot*, 406. *Cheminots* : Vincent, 187 ; — Peters, 574. *Familles nombreuses* : Natalité (primes aux familles nombreuses), 498. *Femmes en couches* : C... (Mlle), 140 ; — Buret-Moreau (Mme), 331 ; — Delcourt (Mme), 620.
- Retraites ouvrières* : Villain (Marius), 284 ; — Marsart (Mme), 453. *Divers* : Pelade, 231 ; — Robert, 522 ; — Mouyen (Mme), 574.
- ASSOCIATIONS : Associations et congrégations, 113, 211 ; — Le Comité Central et les associations professionnelles, 135 ; — « Pour tuer ce crime, la guerre », 181 ; — Voir CONGRÉGATIONS.
- ASSURANCE SOCIALE : *Les problèmes généraux de l'assurance sociale*, par M. Roger PICARD, 603 — 611 ; — 612.
- ATTENTAT de la rue Danremont, 280.
- AUBAGNE (Section de) : 21.
- AUCH (Section de) : 21, 620.
- AUCHY-LES-LA-BASSÉE (Section de) : 69, 92, 454.
- AUDINCOURT (Section de) : 69, 524.
- AULARD (A.), professeur à la Sorbonne, vice-président de la Ligue : *Le Congrès de Marseille*, 31 ; — *L'article* 231, 55 ; — *La laïcité en Alsace*, 82 ; — *Le Syllabus*, avec une introduction, 219-225 ; — *Le cléricisme en Lorraine*, 249 ; — *Voyage en Grèce*, 281-282 ; — *Féminisme et nationalisme*, 300.
- AULNAY DE SAINTONGE (Section d') : 188, 260, 575.
- AULNOYE (Section d') : 454.
- AUMAGNE (Section de) : 382.
- AUMAËLE (Section de) : 21, 188, 501.
- AURAY (Section d') : 45, 382, 552.
- AUREC (Section d') : 454.
- AURILLAC (Section d') : 332.
- AUXERRE (Section d') : 45, 69, 237, 597.
- AVESNES-LES-AUBERT (Section d') : 117, 260.
- AVESNES-SUR-HELPE (Section d') : 431.
- AVIGNON (Section de) : 92, 332.
- AVIZE (Section d') : 141.
- AVRANCHES (Section de) : 22, 141, 285, 501.
- AX-LES-THERMES (Section d') : 45, 69.
- AY (Section d') : 117, 501.
- AZAY-LE-RIDEAU (Section d') : 309.

B

- B... : 187.
- B... : 284.
- B... (Rachilde) : 476.
- B... (Section de) : Un ordre du jour, 233.
- BACHER, 620.
- BACK : 524.
- BAGNE (Commission du) : 21 ; — Voir GUERRE (Interventions).
- BAIGNES (Section de) : 285, 309.
- BAKCHA : 523.
- BALDÉLON : 68.
- BALKANS : *Voyage aux Balkans*, 89.
- BALLEX : 596.
- BALSCHWILLER (Section de) : 22, 189.
- BANNALEC (Section de) : 22, 141, 164.
- BAPAUME (Section de) : 260, 621.
- BAPTISTE : 404.
- BARBEZIEUX (Section de) : 385.
- BARBUSSE : *Lettre à Henri Barbusse*, par M. Victor BASCH, 342.
- BAR-SUR-AUBE (Section de) : 382.
- BASCH (Victor), professeur à la Sorbonne, vice-président de la Ligue : *Avertissement* : 15 ; — *Ferdinand Buisson*, 27-29 ; — *En route*, 29 ; — *Pour Karolyi*, 108-109 ; — *Au Congrès de Marseille* : I. *A la mairie* ; II. *Au banquet*, 120-131 ; — *La Ligue et la Pologne*, 306 ; — *Lettre à Henri Barbusse*, 342 ; — *Basch en Amérique* (Voyage de M. Victor), 402 ; — *Une lettre de M. Victor Basch*, 543 ; — Voir COMITÉ CENTRAL, *passim*.
- BASSE-INDRE (Section de) : 22.
- BATNA (Section de) : 22, 237, 524.
- BAUDRY : 259.
- BAUDRY : 523.
- BAYET (Albert), directeur d'études à l'École des Hautes-Études : *Un livre nécessaire*, 109 ; — *Un livre impartial*, 125 ; — *L'affaire Chapelant*, 153.
- BAYONNE (Section de) : 260, 552.
- BAZAS (Section de) : 524.
- BAZIÈGE (Section de) : 552.

BAZOUIN : 500.
 BEAUCOURT (Section de) : 69, 117, 237, 454.
 BEAUGENCY (Section de) : 332, 456.
 BEAULIEU (Section de) : 69, 501.
 BEAUMESNIL (Section de) : 266.
 BEAUMONT-LE-ROGER (Section de), 332, 501, 524.
 BEAUNE-LA-ROLANDE (Section de) : 45, 189.
 BEAUREVOIR (Section de) : 69.
 BEAURIÈRES (Section de) : 69, 189, 285.
 BEAUVAIS (Section de) : 552.
 BEAUVOISIN (Section de) : 266.
 BEAUX-ARTS (Ecole des) : Brimades, 259.
 BECK (M. et Mme Robert) : 284.
 BÉDARRIEUX (Section de) : 189.
 BÉDOUS (Section de) : 552.
 BÉDU : 92.
 BELIGNAT (Section de) : 309.
 BELLEGARDE (Section de) : 117.
 BELVÈS (Section de) : 476.
 BENOIT (Paul) : 68.
 BEN RADI MOHAMED : 212.
 BÉRAUD (Léon) : 164.
 BERGERAC (Section de) : 189, 309, 382.
 BERCK-SUR-MER (Section de) : 407.
 BERNARD : 140.
 BERNARDINI : 619.
 BERNAY (Section de) : 382.
 BERNFELD : 522.
 BERNOUX : 522.
 BÉROUAL KHADIDJA (Mme), 331.
 BERTEMBOURG : 164.
 BERTIN : 523.
 BERTRAND (Julia), 619.
 BESNARD (Edmond), membre du Comité Central : *Le mandant français en Syrie*, 579-584; — Voir COMITÉ CENTRAL, *passim*.
 BESNARD (Mort de Mme) : 492.
 BÉTHUNE (Section de) : 266.
 BÉTRÉMA : *En Alsace*, 127-128.
 BETZ (Mme) : 574.
 BEURLAY (Section de) : 117.
 BÉZIERS (Section de) : 260, 332, 552.
 BIEZUNER, 620.
 BIOLLAY : 331.
 BIONE (Section de) : 22, 69.
 BIRAUD (Louis) : 164.
 BIRIBI : 89, 185.
 BISCAROSSE (Section de) : 382.
 BIZERTE (Section de) : 285.
 BIZOIRE : 523.
 BLANC : 284.
 BLANDEQUES (Section de) : 260.
 BLANGY-SUR-BRESLES (Section de) : 213, 357.
 BLASCO-IBANEZ : 88, 114.
 BLAUDET : 550.
 BLIDA (Section de) : 22.
 BEUM (Léon), membre du Comité Central : Une lettre, 114; — *Francis de Pressensé*, 153.
 BLUMENBERG : 500.
 BOCCARDI (Ugo) : 499.
 BOHAIN (Section de) : 69, 621.
 BOIS-COLOMBES (Section de) : 382, 431, 454, 524.
 BOISSY-SAINT-LÉGER (Section de) : 357.
 BOLADERA : 548.
 BONE (Section de) : 332, 382, 621.
 BONNEAUD : 500.
 BONNES : 597.
 BONNETABLE (Section de) : 213.
 BONNY-SUR-LOIRE (Section de) : 309.
 BORDEAUX (Section de) : 45, 332.
 BORDÈRES-SUR-ECHEZ (Section de) : 552.
 BORY : 476.
 BOSCOT (Mme) : 406.
 BOSSARD : 21.
 BOUCAU (Etablissement d'un champ de tir) : 403.
 BOUCHES-DU-RHONE (Fédération des) : 45, 188.
 BOUCHET : 500.
 BOUDET : 284.
 BOUGE (Section de) : 117.
 BOUGLÉ (C.), professeur à la Sorbonne, vice-président de la Ligue : *Justice sociale et Liberté*, 6-10; — *En*

l'honneur de Jaurès, 147; — *Conversations franco-allemandes*, 306; — Voir COMITÉ CENTRAL, *passim*.
 BOUILLE-LORETZ (Section de) : 189, 260, 309.
 BOULANGER : *En Alsace*, 127-128; — *Pour l'école laïque en Alsace et Lorraine*, 171-173.
 BOULOGNE-SUR-MER (Section de) : 22, 164, 189, 237, 552.
 BOULOGNE-SUR-SEINE (Section de) : 237, 357.
 BOULT-SUR-SUIPPES (Section de) : 69, 189, 309.
 BOURASSET : 212.
 BOURG-SAINT-ANDÉOL (Section de) : 141.
 BOURGES (Section de) : 22, 309, 431, 552.
 BOURJAC : 500.
 BOUSSARD : 617.
 BRAINE (Section de) : 189.
 BRANTING (Mort de M.) : 232.
 BRAUN : 524.
 BRAZZAVILLE (Section de) : 22, 517.
 BRÉSSUIRE (Section de) : 237, 501.
 BREST (Section de) : 285.
 BRETEUIL (Section de) : 260, 309.
 BREVET MILITAIRE : 517.
 BRIANÇON (Section de) : 524.
 BRIAND (Visite à M.) : 637.
 BRIARE (Section de) : 189, 552.
 BRIENNE-LE-CHATEAU (Section de) : 45, 60.
 BRIEL : 236.
 BRIVE (Section de) : 22, 164, 357, 552.
 BROGLIE (Section de) : 69.
 BROSSAC (Section de) : 117, 189, 285, 431.
 BROUSSEAU : 500.
 BRUYÈRES (Section de) : 22, 189.
 BUISSON (Ferdinand), président de la Ligue : *La santé de M. F. Buisson*, 20; — *Ferdinand Buisson*, par M. Victor BASCH, 27-29; — *L'organisation démocratique de l'éducation nationale*, 411-415; — *Le traité de Versailles* (art. 231), 511-513; — *L'objection de conscience*, 587, 588; — Voir COMITÉ CENTRAL, *passim*.
 BULGARIE : Voir AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Interventions); Réfugiés bulgares, 232; — *En Bulgarie*, 253, 347, 353; — Voyage du secrétaire général, 377; — *La situation*, 377; — Arrestation de M. Obboff, 514; — *Le conflit gréco-bulgare* (Ordre du jour), 544; — *La situation*, 613; — Voir LIGUE BULGARE.
 BULLETIN OFFICIEL : 16, 35, 60, 85, 110, 132, 154, 181, 206, 229, 249, 278, 307, 329, 347, 379, 400, 430, 448, 472, 492, 514, 544, 578, 589, 612, 633.
 BURÉ : 88; — 115; — Une lettre à M. Buré, 120; — 181.
 BUREAU DU COMITÉ :
Séance du 24 novembre 1924 : Toulouse (Conférence à), 20; — Nathusius (Affaire), 20; — Revision des statuts, 20; — Cabriol (Une lettre de M.), 20; — Cotisation (Règlement des), 20; — Esmoin (Une protestation de M.), 20; — Jaurès (Manifestation), 20; — Anglo-égyptien (Différend), 20; — France-Allemagne (Tournée de meetings), 20; — Karolyi (Comte), 20; — Meeting (Projet de), 20; — Morhardt (Un article de M.), 20; — Archives diplomatiques (Publication des), 20; — Bagne (Commission du), 21; — Pressensé (Monument à E. de), 21; — Faux document (Un), 21; — Vote secret (Contre le), 21; — Bossard (Affaire), 21; — Directeurs de cabinets (Suppression des), 21; — Paris VI^e, Monnaie-Odéon (Section de), 21.
Séance du 1^{er} décembre 1924 : Egypte (En), 38; — Comité Central (Renouvellement du), 38; — Secours ouvrier international, 38.
Séance du 8 décembre 1924 : Congrès de Marseille, 88; — Chapelant (Affaire), 88; — Seine (Fédération), 88; — Rhénanie, 88; — Vie chère, 88; — Espagne (En), 88.
Séance du 12 décembre 1924 : Liberté testamentaire, 65; — Paix, 65; — Ligue internationale, 65; — Guerre (Responsabilités de la), 65; — Gouraud (Général), 65; — Ecole unique, 65; — Sinistrés français à l'étranger, 65; — Groupe parlementaire, 66; — Sadoul (Affaire), 66; — Doriot (Le cas de M.), 66; — Comité Central (Délégués), 66; — Paix (Monument à la), 66.
Séance du 17 décembre 1924 : Guerre (Responsa-

bilites de la Guerre), 38; — Comité Central et Sections, 38; — Congrès de 1924, 38; — Traité de Versailles (art. 231), 38; — Comité Central (Elections au), 39; — Conférences, 39.

Séance du 12 janvier 1925 : Paix (Congrès de la), 88; — Bureau (Rapports du Comité et du), 88; — Ligue nationale républicaine, 88; — Questions à étudier, 88; — Congrès de 1925, 88; — Maroc, 88; — Ligue allemande, 88; — Fédération de la Seine (Elections), 88; — Buré (Affaire), 88; — Blasco-Ibanez, 88; — Déclarations des Droits de l'Homme (Edition), 88.

Séance du 19 janvier 1925 : Balkans (Voyage dans les), 89; — Secrétaire général (Conférences du), 89; — Biribi, 89; — Paix (Congrès de la), 89; — Réunions publiques, 89; — Femmes (Cotisation spéciale pour), 89; — Vie chère, 89.

Séance du 27 janvier 1925 : Ligue Républicaine Nationale, 181; — Guerre (Origines de la), 181; — Philippe Daudet (Affaire), 181; — Prix Nobel, 181; — Gerlach (Conférences von), 181; — Association « Pour tuer ce crime, la Guerre », 181; — Monnaie-Odéon (Section de), 181; — Buré (Affaire), 181; — Goldsky (Affaire), 181; — La Liberté d'opinion à la Ligue, 181.

Séance du 9 février 1925 : Président du Conseil (Visite au), 210; — Montceau-les-Mines (Section de), 210; — Friedensgesellschaft (Lettre de la), 211; — Draguignan (Un vœu de la Section de), 211; — Associations et Congrès, 211; — Syrie, 211; — Elections municipales, 211; — Trois tracts, 211; — N... (Section de), 211; — Wiesbaden (Une lettre de), 211.

Séance du 16 février 1925 : Questions du mois, 211; — Deuxième délégué permanent, 211.

Séance du 25 février 1925 : Agrarian (Affaire), 231; — Caillaux (Banquet), 231; — Syrie (En), 231; — Ligue allemande, 231; — Branting (Mort de M.), 231; — Un legs, 232; — Prisonniers russes, 232; — Anatole France, 232; — Réfugiés bulgares, 232; — Le Nouvion-en-Thiérache, 232.

Séance du 2 mars 1925 : Reynier (Un vœu de M.), 232; — Ligue allemande, 232; — Géorgie (Meeting sur la), 232; — Pressensé (Monument de), 232; — Ligue (Extension de la), 233; — Insignes de la Ligue, 233; — Prisonniers (Visite aux), 233.

Séance du 16 mars 1925 : Ligue et indigènes, 233; — Dantzig, 233; — Juifs tunisiens (Naturalisation des), 233.

Séance du 23 mars 1925 : Guerre (Origines de la), 233; — B... (Un ordre du jour de la Section de), 233.

Séance du 30 mars 1925 : N... (Section de), 233; — Phan-Chù-Trinh (Lettre de M.), 233; — Fonctionnaires (Liberté d'opinion), 233; — Irlande (Famine en), 233; — Alsace-Lorraine (En), 233; — Salins (Monument à Emile Zola à), 233; — Marseille (Section de), 233.

Séance du 6 avril 1925 : Guerre (Origines de la), 252; — Commission coloniale, 252; — Roy (Affaire), 252; — Scelle (Affaire Georges), 252; — Bureau International de la Paix, 252; — Ligue allemande, 252; — Pactes et protocoles, 252; — Legs de Mlle Plessis, 253.

Séance du 14 avril 1925 : Etudiants républicains, 253; — Sections (Vœux des), 253; — Conférenciers (Réunion des), 253; — Saint-Omer. (Conférence à), 253.

Séance du 20 avril 1925 : Bulgarie (En), 253; — Ligue allemande, 253; — Ecoliers (Echange), 254; — Karolyi (Affaire), 254.

Séance du 20 avril 1925 : Bulgarie (En), 253; — Ligue allemande, 253; — Ecoliers (Echange d'), 254; — Karolyi (Affaire), 254.

Séance du 27 avril 1925 : Ligue allemande, 280; — Pactes et protocoles, 280; — Hindenburg (Election du Maréchal), 280; — Article 231, 280; — Echange d'enfants, 280; — Haïti (Ligue de), 280; — Bagarres à Paris, 280; — Agrarian (Affaire), 280; — X... (Section de), 281; — Ligue roumaine, 281.

Séance du 5 mai 1925 : Emile Zola (Mort de Mme), 281; — Mornard (M' Henri), 281; — Chefs de cabinet, 281.

Séance du 11 mai 1925 : Maroc (Expédition au), 281; — Deux réhabilitations, 281.

Séance du 14 mai 1925 : Monnaie-Odéon (Section de), 281; — Grèce (Voyage de M. Aulard), 281.

Séance du 18 mai 1925 : Paix (Anthologie de la), 281; — Savinkoff (Suicide de), 281; — Rhénanie, 282; — Présidence du Conseil (Visite à la), 282; — Echange d'enfants, 282; — D... (Section de), 82; — Professeurs russes en France, 282; — Allemagne (En), 282.

Séance du 25 mai 1925 : Grèce (En), 308; — T... (Réunion à), 308; — Absinthe (Vœu sur les succédanés de l'), 308; — Jaurès dans les écoles, 308; — Demay (Affaire), 308; — Panel et Weith (Affaires), 308; — Chautemps (Circulaire), 308.

Séance du 12 juin 1925 : Bulgarie (Voyage du secrétaire général en), 376.

Séance du 29 juin 1925 : Panel-Arnoult (Affaire), 546; — Weith (Affaire), 546; — Roumanie (Voyage du secrétaire général en), 546; — Tananarive (Section de), 547; — Hérold (Remerciements à M.), 547; — Ligue allemande, 547; — Syrie (Enseignement supérieur en), 547; — Percin (Général), 547; — Fonctionnaires (Election des), 547; — Léger (Affaire), 547; — Savinkoff (Boris), 547; — Ligue Castelnau, 547; — Draguignan (Section de), 548.

Séance du 6 juillet 1925 : Roy (Affaire), 514; — Jaurès (Morceaux choisis de), 514; — Bulgarie (Arrestation de M. Obboff), 514.

Séance du 13 juillet 1925 : Pologne (Voyage en), 449; — Sections (Intervention des), 449; — Conférences, 449; — Macédoine (Situation en), 449; — Maroc (Fédération du), 449; — Maroc (Organisation civile du), 449; — Union de démocratie control, 449; — Guillaumat (Affaire), 449.

Séance du 5 octobre 1925 : Briand (Visite à M.): — Ligue yougo-slave; — Montceau-les-Mines (Section de); — Ardèche (Fédération de l'); — Salvemini; — Costes; — Maroc; — Tananarive (Section de); — Ligue internationale; — Catalogne (Détenus politiques); — Cheminots révoqués; — Paix (Lord Grey); — Alicante (Section d'), 636.

Séance du 12 octobre 1925 : 637.

Séance du 20 octobre 1925 : 637.

Divers : Bureau et Comité Central, 19, 88; — Questions à étudier, 88; — Election du Bureau, 113, 134, 592.

BURET : 550.
BURET-MOREAU (Mme) : 331.
BURGEAT : 550.
BURIE (Section de) : 237.

C

C... (Louis) : 476.
C... (Mlle) : 140.

ÇA ET LA : Au pays des Soviets, 244; — *Le Cléricalisme en Lorraine* (A. AULARD), 249; — *Un beau livre* (Dr. FAUCHER), 271; — *Féminisme et Nationalisme* (A. AULARD), 300; — *La censure au Maroc*, 346; — *Fascisme politique*, 441; — *Au Djebel-Druse* : 632.

CABINETS (Chefs de) : 251; — Contre le favoritisme, 257; — 281.

CABRIOL (Une lettre de M.) : 20.

CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME (Les) : 134.

CAHORS (Section de) : 117, 286.

CAILLAUX (Joseph) : *Un banquet Caillaux*, 144, 297.

CALAIS (Section de) : 260.

CALLAC (Section de) : 22, 524.

CALMANTI (Piédro) : 521.

CALVADOS (Fédération du) : 575.

CAMBLANES (Section de) : 454.

CAMBRAI (Section de) : 237, 260.

CANIS : 187.

CANNA (Section de) : 476.

CANNES (Section de) : 213, 260.

CARDENAC (Section de) : 286.

- CAPTIEUX (Section de) : 431.
 CARAYANE : 522.
 CARCASSONNE (Section de) : 92, 285, 502.
 CARENTAN (Section de) : 382.
 CARIGNAN (Section de) : 117, 237.
 CARNETS MÉDICAUX : 523.
 CARPENTRAS (Section de) : 189, 260, 332.
 CARVIN (Section de) : 260.
 CASABLANCA (Section de) : 525, 575.
 CASAGNI : 621.
 CASTELNAUDARY (Section de) : 454.
 CATALAA (Abel) : 521.
 CATALOGNE : Détenus politiques : 636.
 CAUCHOIS (G.) : 523.
 CAVIGNAC (Section de) : 502, 620.
 CAYENNE (Section de) : 141.
 CAZOULS-LES-BÉZIERS (Section de) : 22, 92, 117, 189, 285, 382, 552, 621.
 CECCALDI (Pascal) : Discours de M. Henri GUERNUT, 359.
 CELLES-SUR-PLAINE (Section de) : 164.
 CEPOY (Section de) : 260, 454.
 CE QU'ON DIT DE NOUS : *Avertissement*, 15; — *Héros*, 15; — *En route* (Victor BASCH), 29; — *Le Congrès de Marseille* (A. AULARD), 31; — *Hommage à la Ligue* (L. VICTOR-MEUNIER), 34; — *L'article 231* (A. AULARD), 55; — *Mise au point*, 59; — *A propos du dernier Congrès* (L. VICTOR-MEUNIER), 59; — *Sans bourse délier...*, 59; — *A propos de l'Affaire Dreyfus*, 59; — *La laïcité en Alsace* (A. AULARD), 82; — *Un livre nécessaire* (Albert BAYET), 109; — *Après le Congrès national* (GOUTTENOIRE DE TOURY), 109; — *Un livre impartial* (Albert BAYET), 126; — *Notre Congrès national* (A. MILHAUD), 126; — *Notre symbole*, 131; — *La justice pour les républicains*, 131; — *En Alsace*, 131; — *Pour la paix* (DAMAYE), 151; — *Francis de Pressensé* (Léon BLUM), 153; — *L'affaire Chapelant* (Albert BAYET), 153; — *A propos du Congrès national* (GOUTTENOIRE DE TOURY), 200; — *Les archives sont ouvertes* (Victor MARGUERITE), 200; — *Une lecture utile* (Camille FERDY), 200; — *Un livre d'actualité* (Camille FERDY), 225; — *L'article 231*, 271; — *La Ligue et la Pologne* (Victor BASCH), 306; — *Conversations franco-allemandes* (BOUGLE), 306; — *A propos du Congrès national* (G. PINAUD), 328; — *Pour la justice* (P. BERTRAND), 367; — *Un maître et un ami* (SÉVERINE), 369; — *Justice militaire* (SÉVERINE), 447; — *Traîtres ou juifs*, 471; — *Justice militaire* (R. DE MARMANDE), 532; — Une lettre de M. Victor Basch, 543.
 CERCOUX (Section de) : 141.
 CETTE (Section de) : 22.
 CHABLIS (Section de) : 621.
 CHAILLY : 187.
 CHALAIS (Section de) : 552.
 CHALINDREY (Section de) : 309, 332.
 CHALLAYE (Félicien), membre du Comité Central : *En Indochine : Les aspirations des Annamites*, 123-126, 277; — Lettre, 589.
 CHALLERANGE (Section de) : 189.
 CHALONS-SUR-MARNE (Section de) : 22, 117, 357.
 CHAMÉRY (Section de) : 70, 432.
 CHAMPAGNEY (Section de) : 141.
 CHANTONNAY (Section de) : 309, 525.
 CHAOURCE (Section de) : 286.
 CHAPELANT (Affaire) : 88; — *L'affaire Chapelant* (Albert BAYET), 153.
 CHARAVINES (Section de) : 45, 309, 432.
 CHARENTE (Fédération de la) : 21, 117, 501.
 CHARENTE-INFÉRIEURE (Fédération de) : 237.
 CHARENTON (Section de) : 93, 164, 213, 332, 382.
 CHARLEVILLE (Section de) : 22, 525.
 CHARLY (Section de) : 309, 332.
 CHARNY (Maurice) : *Fascisme et Cléricanisme*, 507 — 509; — *Le Fascisme cléricale*, 535; — 543.
 CHARPENTIER : 524.
 CHARRON (Section de) : 189, 476.
 CHARTON : 259.
 CHATEAU-D'OLÉRON (Section de) : 309, 357.
 CHATEAU-DU-LOIR (Section de) : 164, 237.
 CHATEAU-GONTHIER (Section de) : 22, 69.
 CHATEAUNEUF (Section de) : 45, 300, 502.
 CHATEAUNEUF-DE-GALAURE (Section de) : 45, 92, 189, 237, 309, 525.
 CHATEAUNEUF-LES-BAINS (Section de) : 502.
 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE (Section de) : 199.
 CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE (Section de) : 382.
 CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE (Section de) : 286, 332.
 CHATEAURENARD (Section de) : 213, 552.
 CHATEAURENAULT (Section de) : 45, 190, 432.
 CHATEAUX (Section de) : 70, 164, 260, 382.
 CHATEAU-THIERRY (Section de) : 597.
 CHATELAILLON (Section de) : 165, 432, 502.
 CHATELAIN : 139.
 CHATELLERAULT (Section de) : 454, 597.
 CHATILON-COLIGNY (Section de) : 141, 213.
 CHATILON-EN-DIOIS (Section de) : 70.
 CHATILON-SUR-CHARLONNE (Section de) : 22.
 CHATILLON-SUR-SEINE (Section de) : 70, 190.
 CHATOU (Section de) : 525.
 CHAUFFAILLES (Section de) : 237.
 CHAUMONT (Section de) : 190, 383.
 CHAUNY (Section de) : 70, 357.
 CHAUMEPS (Circulaire) : 308.
 CHAUVIN (Jean) : 517.
 CHAVILLE (Section de) : 597.
 CHAVIGNY (Section de) : 383.
 CHÉCY (Section de) : 190, 383.
 CHELLES (Section de) : 70.
 CHEMINOTS : Voir AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Interventions); ASSISTANCE SOCIALE (Interventions); RHENANIE; TRAVAIL PUBLICS (Interventions); — 636.
 CHEMINS DE FER (Compagnies de) : L'Union des Intérêts Économiques et les compagnies de chemins de fer 257.
 CHENEAU (Mme) : 406.
 CHÉNÉRAILLES (Section de) : 190.
 CHEVILLARD : 522.
 CHEVRY (Section de) : 476.
 CHINON (Section de) : 309.
 CHIRVIKÉVICH : 68.
 CHOLET (Section de) : 45, 117, 165, 357, 502.
 CHPIGUELGHUS : 523.
 CHRISTY : 620.
 CIAMBORANI : 522.
 CL... : 524.
 CLAIRVAUX (Section de) : 383.
 CLAIRVAUX (Surveillants de la Maison d'arrêt) : 43.
 CLAPIER : 523.
 CLAUSSIER : 259.
 CLAUWAERT : 523.
 CLÉRICALISME : *L'agitation cléricale*, par M. Henri GUERNUT, 177-179; — *L'Épiscopat contre la République et contre la loi*, 229; — *Le cléricanisme en Lorraine* (A. AULARD), 249; — *Fascisme et Cléricanisme*, par M. Maurice CHARNY, 506-508; — *Le Fascisme cléricale*, par M. M. CHARNY, 535-543; — Voir EVEQUES, RUCH, SYLLABUS.
 CLERMONT (Section de) : 93.
 CLERMONT-L'HERAULT (Section de) : 260, 383.
 CLERMONT-FERRAND (Section de) : 70.
 CLEVER : 574.
 CLICHY (Section de) : 357, 597.
 CLUNY (Section de) : 238.
 COBLENCÉ (Section de) : 22, 309, 454.
 COBRET : 331.
 COCHINCHINE : Voir COLONIES (Interventions).
 COGNAC (Section de) : 190, 525.
 COGOLIN (Section de) : 93, 238.
 COLAS (Ed.) : *En Alsace*, 56-59.
 COLMAR (Section de) : 69, 70, 93, 165, 238, 286.
 COLOGNE : L'évacuation de Cologne, 112, 458.
 COLOMB-BÉCHAR (Ecole de) : 518.
 COLOMBES (Section de) : 597.
 COLONIES : Colonies allemandes, 210, 254; — *La Colonisation et le Droit*, par M. Th. RUYSSSEN, 489-491; — V. COLONIES (Interventions); COMMISSION COLONIALE.
 COLONIES (Interventions) : *Administration pénitentiaire*: Vlăchos (Nicolas), 402. *Arrestation arbitraire*: Crémieux, 163. *Cochinchine*: Crémieux, 162.

- Condamnés de droit commun*: D..., 140; — Viard, 236.
- Côte d'Ivoire*: Kacou, 550.
- Djibouti*: Employés recrutés sur place, 475.
- Droits des Fonctionnaires*: Giraud, 187; — Fahys, 259; — Charton, 259; — Danguy, 284; — Fonctionnaires mobilisés, 402; — Moran, 236; — Lebuy, 403; — Laloua Bengré, 522.
- Guadeloupe*: Martin, 522; — Noël (Jean), 550.
- Guyane*: Fourel, 68; — Sicars, 140; — Lefrançois (Charles), 402; — Zenobie, 524; — Pardin, 574.
- Indes françaises*: Pour l'autonomie de la France (Roy), 235.
- Indochine*: Phan Chu Trinh, 136; — Avocats défenseurs (Statuts des), 475; — « Armée et démocratie » (Interdiction), 499; — Saïgon (Concession de l'exploitation du port), 499; — Journal annamite (Autorisation), 516.
- Madagascar*: Ranaïvo, 236; — Diégo-Suárez (Abus contre indigènes), 402; — Exportation du riz, 402; — Prestations (Abus de), 403; — Rajaonary, 516; — Ranaïvo, 522.
- Martinique*: Chatelain (Maire du Marin), 139; — Lagrosillière (Régime politique), 475.
- Naturalisations*: Naturalisation des indigènes, 139.
- Nouvelle-Calédonie*: 523.
- Océanie*: Accidents du travail (Promulgation de la loi), 475.
- Sénégal*: Loi de 1884 (Promulgation de la), 516.
- COMBLES (Section de): 93, 165, 260, 309.
- COMITÉ CENTRAL :
- Séance du 26 septembre 1924* (Suite): Comité Central (Renouvellement du), 41.
- Séance du 1^{er} décembre 1924* (Suite): Agrarian (Affaire), 18.
- Séance du 8 décembre 1924*: Congrès de Marseille, 18; — Ligue allemande, 18; — Agrarian (Affaire), 18; — Bureau et Comité, 19; — Odin (Affaire), 19; — Navarro (Affaire), 19; — Congrès de Marseille, 19.
- Séance du 12 décembre 1924*: Odin (Affaire), 63; — Sedan (Section de), 63; — Gauthier (Affaire), 63; — Traité de Versailles (art. 231), 63; — Georgie (Meeting), 64; — Etrangers (La Ligue et les), 64; — Afolement (Campagne d'), 65.
- Séance du 19 janvier 1925*: Bureau (Election du): 113, 134; — Associations et congrégations, 113; — Blum (Une lettre de M.), 114; — Ligue républicaine nationale, 114; — Blasco Ibanez (Affaire), 114; — Buré (Affaire), 115.
- Séance du 2 février 1925*: Rapport financier, 134; — *Cahiers des Droits de l'Homme* (Les), 134; — Associations professionnelles (Le Comité Central et les), 135; — Navarro (Affaire), 135; — Odin (Affaire), 135.
- Séance du 16 février 1925*: Etrangers en France, 157.
- Séance du 2 mars 1925*: Procès-verbal (A propos du), 182; — Agrarian (Affaire), 182; — Seine (Election à la Fédération de la), 182; — Politique extérieure 1912-1914, 183; — Comité Central et Bureau, 183; — Commission des statuts, 183; — Congrès (Date du prochain), 184; — Colonies allemandes, 184.
- Séance du 16 mars 1925*: Ruch (Lettre de Mgr), 209; — Evêques (Manifeste des), 209; — Pactes et protocoles, 209; — Martinique (En), 210; — Rhénanie (En), 210; — Colonies allemandes, 210.
- Séance du 30 mars 1925*: Allemagne (La situation en), 230; — Evêques (Manifeste des), 231; — Scelle (Affaire Georges), 231; — Copie et Mertz (Affaire), 231; — Duckett et Labroue (Demande d'exclusion contre M.M.), 231; — Insigne de la Ligue, 231.
- Séance du 20 avril 1925*: Gouvernement et la Ligue (Le nouveau), 251; — Guerre (Origines de la), 251; — Chefs de cabinet, 251; — Situation générale, 251; — Dantzig (Affaire de), 252; — Créon (Section de), 252.
- Séance du 5 mai 1925*: Procès-verbal (A propos du), 278; — Allemagne (En), 278; — Fonctionnaires (Syndicat des), 279.
- Séance du 14 mai 1925*: Inde (La situation dans l'), 279.
- Séance du 18 mai 1925*: Bulgarie (La situation en), 347.
- Séance du 25 mai 1925*: Maroc (Affaire du Rif), 307.
- Séance du 12 juin 1925*: Traité de Versailles, 448.
- Séance du 6 juillet 1925*: Maroc (Guerre du), 375.
- Séance du 13 juillet 1925*: Situation politique (La), 376; — Incompatibilités parlementaires, 376; — Maroc (Au), 376.
- Séance du 22 août 1925*: Gouguenheim (Lettre de M.), 514; — Maroc (Affaire du), 514; — Rhénanie (Affaires de), 515; — Morhardt (Lettre de Mme Mathias), 515; — Incompatibilité parlementaire, 515.
- Séance du 28 septembre 1925*: Basch en Amérique (Voyage de M. Victor), 492; — Besnard (Mort de Mme), 492; — Congrès 1925, 492; — Painlevé (Audience de M.), 493.
- Séance du 5 octobre 1925*: Ordre du jour (A propos de l'), 494; — Maroc (Guerre du), 494; — Syrie (Affaire de), 545.
- Séance du 12 octobre 1925*: Statuts (Révision des), 545; — Enseignement (Organisation de l'), 546; — Paix (Organisation de la), 546.
- Séance du 26 octobre 1925*: Challaye (Lettre à M.), 589; — Congrès de La Rochelle, 589; — Enseignement (Organisation démocratique de l'), 589; — Paix (Organisation démocratique de la), 589; — Painlevé (Demandes d'exclusion de M.), 589; — Syrie (En), 590.
- Séance du 9 novembre 1925*: Maroc, 590; — Syrie, 591; — Bureau (Election du), 592; — Maroc (Origines du conflit), 592; — Bulgarie, 592.
- Séance du 16 novembre 1925*: Ordre du jour, 618; — Maurras (A propos de M.), 618; — Congrès (Suites à donner), 618; — Bulgarie (La situation en), 618; — Campagne contre le fascisme, 618.
- Séance du 23 novembre 1925*: Fascisme, 633; — Comité d'action, 633; — Syrie, 633; — Etrangers, 635; — Membres non-résidents, 635.
- Divers*: Renouvellement du Comité Central, 17, 234, 374, 545; — Comité Central et Sections, 38; — Elections, 38, 393; — Délégués, 66; — Erratum, 120; — Comité Central et Bureau, 183; — Elections au Comité Central, 589; — Election du Bureau, 512; — Membres non-résidents, 635.
- COMMENTRY (Section de), 333.
- COMMISSION COLONIALE: 252.
- COMMISSION DE CONTROLE: 573.
- COMMUNIQUES (Nos): *La Campagne d'affolement*, 10; — *Une lettre à M. Millerand*, 65; — *L'affaire Philippe Daudet*, 87; — *Une réponse de M. Millerand*, 87; — *Un innocent fusillé*, 87; — *Trois bonnes nouvelles*, 115; — *L'affaire Morand*, 115; — *Sur le Sénat*, 115; — *Jaurès dans les écoles*, 329; — *L'affaire Gonsard*, 330; — *En Italie: Mussolini désigne des otages*, 573; — *L'affaire Herdwin et Millant*; — *La révision des crimes de la guerre*, 573; — *Pour la suppression des Conseils de guerre*, 593; — *Pour la libération de Maurin*, 593; — *Les assurances sociales*, 612.
- COMMUNISTES: *La Ligue et les communistes*, par M. Henri GUERNUY, 244; — Au pays des Soviets, 244.
- COMPIEGNE (Section de): 118, 621.
- CONCHES-EN-OUICHE (Section de): 190, 238.
- CONDAMNÉS: Voir COLONIES (Interventions); FINANCES (Interventions); INTERIEUR (Interventions); JUSTICE (Interventions).
- CONDE-EN-BRIE (Section de): 476.
- CONDOM (Section de): 286, 383, 575.
- CONFÉRENCES: Voir MEETINGS; — 39; — 112; — Pour les Conférences, 137; — Conférences contre la guerre, 137; — Des conférénciers, s. v. p.; — Sujets de Conférences, 156; — Conférence à Saint-Omer, 253; — 449.
- CONFÉRENCIERS: Réunion, 253; — A nos Conférénciers, 329.

- CONFLENS-JARNY** (Section de) : 93, 597.
CONGRÉGATIONS : Associations et congrégations, 113, 211 ; — *Congrégations et associations*, par MM. Marc SANGNIER et Maxime LEROY, 245, 250 ; — *Congrégations et associations*, par M. Léon THOMAS, 368.
CONGRÈS NATIONAL DE 1924 : *Les résolutions adoptées* ; — I *La justice électorale*, 3 ; II *La justice fiscale*, 3 ; III *Les problèmes de l'Afrique du Nord*, 4 ; IV *La révision des statuts*, 5, 18, 19 ; — Compte rendu sténographique, 21, 87 ; — *Le Congrès de Marseille* (A. AULARD), 31 ; — Congrès de 1924, 38 ; — *Mise au point*, 59 ; — *A propos de Congrès* (L. VICTOR-MEUNIER), 59 ; — 88 ; — *Au Congrès de Marseille*, discours de M. Victor BASCH : I *A la Mairie* ; II *Au banquet*, 129-131.
CONGRÈS NATIONAL DE 1925 : 88 ; — Date, 184 ; — Ordre du jour, 347 ; — *A propos du Congrès*, 400 ; — *Pour le Congrès de La Rochelle : L'organisation démocratique de l'éducation nationale*, par M. F. BUISSON, 411-415 ; — *La révision des statuts* (Délibérations de la Commission), 415-422 ; — *L'organisation démocratique de la paix*, par M. Th. RUYSSSEN, 423-429 ; — *A propos du Congrès*, 430 ; — *Rapport de la Commission de Contrôle*, par M. Ed. MASSONNEAU, 479 ; — *L'activité de la Ligue* (1924-1925), 483-488 ; — Fonctionnaires délégués au Congrès, 497 ; — 492 ; — *A nos présidents*, 514 ; — *Aux délégués*, 514 ; — *Les résolutions adoptées* : I *L'organisation de l'enseignement démocratique*, 531 ; II *L'organisation démocratique de la paix*, 531-532 ; — Congrès de La Rochelle, 544, 589 ; — Suites à donner, 613.
CONGRÈS NATIONAL DE 1926 : Lieu et date, 578.
CONSEILS DE GUERRE : Voir JUSTICE MILITAIRE ; — 637.
CONSEILS JURIDIQUES DE LA LIGUE (Les) : *Principales dispositions de la loi d'Amnistie*, 100-107 ; — *L'École interconfessionnelle*, 226 ; — *Le droit de l'étranger*, 339-342 ; — *L'activité de la Ligue* (1924-1925), 483-487.
CONSTANTINE (Section de) : 141.
CONTRIBUTIONS : Voir FINANCES (Interventions).
COPIE : 192, 231, 234.
CORBEILLES-DE-GATINAIS (Section de) : 333, 502, 525, 597.
CORBEL (Emile) : 164.
CORCOS (Fernand), membre du Comité Central : *Le XIV^e Congrès sioniste*, 435-437.
CORMICY (Section de) : 70, 238, 575.
CORNETTE : 473, 548.
CORNUS (Section de) : 383.
CORQUILLEROY (Section de) : 560.
CORRESPONDANCE : *Une lettre à M. Buré* (H. GUERNUT), 120 ; — *Deux lettres à l'Humanité* (H. GUERNUT), 167 ; — *Les aspirations annamites* (F. CHALLAYE), 277 ; — *Une lettre au Libertaire* (Henri GUERNUT), 271 ; — *Une lettre de Jacques Landau*, 478 ; — *A propos du Maroc* (C. ROGER), 491.
COSNES (Section de) : 45, 69, 93.
COSTES (Affaire) : 636.
COTE D'IVOIRE : Voir COLONIES (Interventions).
COTE-D'OR (Fédération de) : 45.
COTES-DU-NORD (Fédération des) : 92.
COTISATIONS : 20 ; — Cotisations des femmes, 89.
COTTO : 236.
COULANGES-LA VINEUSE (Section de) : 260.
COULONGES-SUR-L'ACTIZE (Section de) : 46.
COUR D'ASSISES (Le rôle du président de), 257.
COURSAN (Section de) : 70.
COURTADE : 236.
COURVILLE (Section de) : 93.
COUTANCES (Section de) : 597.
COUTRAS (Section de) : 190, 260, 383.
CRANSAC (Section de) : 46, 141.
CRAPONNE (Section de) : 93.
CRAVANT (Section de) : 261, 575, 621.
CRÉCY-SUR-SERRE (Section de) : 213, 621.
CRÉMIEU (Section de) : 93, 238, 621.
CRÉMIEUX : 163.
CRÉON (Section de) : 252.
CRÉPIN : 597.
CRÉPY-EN-VALOIS (Section de) : 22, 46, 238.
CREST (Section de) : 238.
CROCO (Section de) : 69, 70.
CROSNES (Section de) : 141.
CROSNES-VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (Section de) : 525.
CUISEAUX (Section de) : 141.
CULAN (Section de) : 190.
CULOZ (Section de) : 261.

D

D... : 140.
D... (Lucien) : 405.
D... (Section de) : 282.
DAMAYE : *Pour la paix*, 151.
DANGUY : 284.
DANTZIG (Affaire de) : 233, 252, 353.
DAUDET : L'affaire Philippe Daudet, 87, 181.
DAX (Section de) : 454.
DEBUIRE (Francis) : 164.
DECAZEVILLE (Section de) : 333.
DECENOIS : 187.
DECIZE (Section de) : 238.
DECLARATIONS DES DROITS : Edition, 88 ; — Affichage en Alsace-Lorraine, 521.
DECURTAUZE : 187.
DÉFENSE (Droits de la) : Le rôle du président de Cour d'Assises, 257 ; — Droit de la défense au Maroc, 257.
DEGRAVA : 92.
DELAMARE : 521.
DELANNOY (Mme) : 236.
DEL COURT (Mme) : 620.
DÉLÉGUÉS CANTONAUX (Choix des) : 618.
DÉLÉGUÉS PERMANENTS : Un deuxième délégué permanent, 24.
DELGADO : 499.
DELL (Robert) : 163.
DELLE (Section de) : 141.
DELONDRE : 187.
DELORD : 331.
DELORME : 44.
DEMAX (Affaire) : 368.
DÉMOCRATIES : *Aux deux démocraties*, déclaration de la Ligue française et de la Ligue allemande, 243.
DENSKY : 522.
DENTISTES ALSACIENS-LORRAINS : 522.
DESCARPESTRIES : 523.
DESPHILIPPON : 405.
DEUX-SEYSSSEL (Section des) : 190.
DEVILLARD : 331.
DIÈGO-SUAREZ (Abus contre indigènes) : 402.
DIGNE (Section de) : 70, 454.
DIGOUT (Mme) : 620.
DIJON (Section de) : 70.
DINAN (Section de) : 309.
DIONISI : 523.
DIRECTEURS DE CABINETS : 21.
DISANT : 236.
DJIBOUTI : Voir COLONIES (Interventions).
DJIBOUTI (Section de) : 454, 575.
DOL-DE-BRETAGNE (Section de) : 309, 675, 621.
DOMMAGES : Voir GUERRE (Dommages de), (Interventions) ; RÉGIONS LIBÉRÉES (Interventions).
DONNAT (Alfred) : 284.
DORDOGNE (Fédération de) : 45, 332.
DORDOTTE : 331.
DORDRIES (Section de) : 525.
DORIOT : 66, 637.
DOUAI (Section de) : 93, 118, 190, 238, 333, 383.
DOUÉ-LA-FONTAINE (Section de) : 69, 286, 575.
DOULLENS (Section de) : 190.
DOURGNES (Section de) : 383.
DRACUIGNAN (Section de) : 141, 211, 530.
DRAP-CANFARON (Section de) : 190, 286, 383, 525, 621.
DREUX (Section de) : 46, 69, 476.
DROITS : *Le droit d'expulsion*, par M. W. OUALID, 32-34 ; — *La colonisation et le droit*, par M. Th. RUYSSSEN, 489-491 ; — Voir ASCENDANTS, CHEMINOTS, ÉTRANGERS, FAMILLES NOMBREUSES, FONCTIONNAIRES, INDIGÈNES, INSTITUTEURS, MAIRES, MILITAIRES, RÉFORMÉS, VEUVES DE GUERRE, etc.

DROME (Fédération de la) : 188, 285, 382, 454.
 DROUHault : 140.
 DUBEAUCLARD : 452.
 DUBOIS : 523.
 DUBOIS (Mme) : 236.
 DUCKETT (Demande d'exclusion contre M.) : 231.
 DUCLOUX : 523.
 DUEL (M. et Mme) : 406.
 DUFOND : 212.
 DUGOIND : 164.
 DUJARDIN (Mme) : 212.
 DUMAS (Affaire) : 308.
 DUMIÈRES (Section de) : 46, 309.
 DUPONT : 187.
 DUTHIER (Jean) : 403.
 DUPRÉ (Orlino) : Trois bonnes nouvelles, 115; — Une réhabilitation, 329.
 DYDYNA : 520.

E

EAUBONNE (Insuffisance du personnel) : 405.
 EAUBONNE-ERMONT (Section de) : 22, 118, 238, 502.
 ECHILLEY : 476.
 ECOLES : Ecole unique, 65; — Voir ENSEIGNEMENT, LAÏCITÉ; — *En Alsace : L'école interconfessionnelle*, 160; — *Pour l'école laïque en Alsace et Lorraine*, par M. L. BOULANGER, 171-173; — *En Alsace et Lorraine : L'école interconfessionnelle*, par les Conseils juridiques de la Ligue, 226.
 ECOILIERS : Echanges, 254, 280, 282.
 ECOMMOY (Section de) : 333, 525.
 EGYPTE : Pour l'Égypte opprimée, 35-38; — Voir FASCISME.
 ELECTIONS : Pour la justice électorale à Paris et dans la Seine, 60; — L'Union des Intérêts économiques et les Compagnies de Chemins de fer, 257; — *Avant les élections municipales* (Extraits d'un appel de la Fédération de la Seine), 180; — Voir VOTE.
 EMBRUN (Section de) : 525.
 ENFANTS : Voir ECOILIERS.
 ENQUAÏLE : 236.
 ENSEIGNEMENT : Enseignement religieux en Rhénanie, 43; — Voir ECOLE; — *L'organisation démocratique de l'enseignement*, 571, 546, 589.
 EPANETNIKOFF : 517.
 EPERNAY (Section de) : 213.
 EPINAL (Section de) : 165, 357, 597.
 EPINAY-SUR-SEINE (Section de) : 238, 261, 310, 502, 575-584.
 ERRATA : 48, 360, 384.
 ESMONIN (Une protestation de M.) : 20.
 ESPAGNE : Condamnés de Véra, 88, 89; — Voir AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Interventions); — LIGUE ESPAGNOLE.
 ESPERBEY : 331.
 ESSIGNY (Section de) : 141, 165, 199, 213, 238, 455, 598, 621.
 ESTERNAY (Section de) : 190.
 ESTRÉES (Section de) : 22, 165, 261.
 ETAMPES (Section de) : 432.
 ÉTRANGERS : *Le droit d'expulsion*, par M. W. OUALID, 32-34; — Étrangers en France, 157; — *Le droit de l'étranger*, par les Conseils juridiques de la Ligue, 339-342; — Statuts des étrangers, 351; — Voir AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Interventions); INTÉRIEUR (Interventions); JUSTICE (Interventions); PASSEPORTS; NATURALISATION; RÉFUGIÉS POLITIQUES; TRAVAIL (Interventions); — 635.
 ETRÉPAGNY (Section de) : 22, 333.
 ÉTUDIANTS RÉPUBLICAINS : 253.
 EURE (Fédération de l') : 188, 551.
 EURE-ET-LOIR (Fédération d') : 285.
 EVÈQUES (Manifeste des) : 209, 231; Voir CLÉRICALISME.
 EVIAN-LES-BAINS (Section de) : 118.
 EVREUX (Section d') : 22, 118, 238.
 EXCIDEUL (Section d') : 141, 286.
 EXPORTATION DU RIZ : 402.
 EXPOSITION DE 1925 : 42, 439.
 EYMET (Section d') : 141, 190.

F

FAHYS : 258.
 FALAISE (Section de) : 70, 93, 190, 333, 508.
 FAMILLES NOMBREUSES : Voir ASSISTANCE SOCIALE (Interventions).
 FARGES : 451.
 FASCISME : *Un meeting ; Le Fascisme en Italie*, 145-156; Contre la violence fasciste, 229; — Contre la dictature, 351; Contre le fascisme : I. Un meeting en l'honneur de Matteotti, 370; II. Une protestation de la Ligue italienne, 373-376; — *Fascisme politique*, 441; — *Fascisme catholique*, 441; — *Fascisme et cléricanisme*, par M. Maurice CHARNY, 507-509; — *Le Fascisme : I. En Italie ; La doctrine fasciste*, par M. Paul DE STOECKLIN, 533-535; *II. En France : Le fascisme clérical*, par M. Maurice CHARNY, 535-543; — Mussolini désigne des otages, 573; — *Le fascisme en Égypte*, 585-586; — 612-613; — 633.
 FASSO : 516.
 FAUCHER (D^r), président de la Fédération de la Drôme : *Un beau livre*, 271.
 FAURE (Mme) : 476.
 FAURE-MURET : 617.
 FAVORITISME (Contre le) : 257.
 FAY-AUX-LOGES (Section de) : 46, 69, 190.
 FÉCAMP (Justice de Paix) : 521.
 FÉDÉRATION (Une), par M. Emile KAHN, 429.
 FEMMES : *L'incapacité des femmes mariées*, par M^le Suzanne GRINBERG, 510-511; — Voir ASSISTANCE SOCIALE (Interventions), VOTE, CÔTISATIONS.
 FERRIÈRES (Section de) : 261, 525.
 FINANCES : Contre le défaitisme financier, 229; — Voir POLITIQUE.
 FINANCES (Interventions) : *Droits des Fonctionnaires* : Fons, 331; — Arnould (Mlle), 331; — Guidoni, 406; — Anguille, 499; — Frézouls, 516; — François, 574; — Le Cosquier, 620.
Condamnés de droit commun : Sacre, 281.
Contributions : Claussier, 259; — Asile Saint-André (Situation privilégiée), 499; — Thomas, 559; — Masset, 574.
 FINCKLER (Ernest) : 404.
 FIRMINY (Section de) : 70, 238, 333, 407, 598, 621.
 FISCHMAN : 236.
 FISMES (Section de) : 190, 238, 286, 310, 383.
 FLEURANCE (Section de) : 357, 621.
 FLEURTUIT (Section de) : 333.
 FLIREY (Fusillés de) : 573.
 FLIZE (Section de) : 190, 383, 598.
 FOLLENBACH : 476.
 FONCTIONNAIRES : Voir aux différents départements ministériels; — Liberté d'opinion, 233; — Syndicat, 279; — Circulaire Chautemps, 508; — Fonctionnaires (Election des), 547.
 FONS : 331.
 FONTAINEBLEAU (Section de) : 383, 525, 598.
 FONTENAY-LE-COMTE (Indemnité aux cheminots) : 522.
 FONTENAY-LE-COMTE (Section de) : 286.
 FONTENAY-ROHAN (Section de) : 46, 165, 286.
 FONTERMAN : 500.
 FONTEVRAULT (Hygiène des détenus) : 519; —
 FONTEVRAULT (Section de) : 23, 141.
 FORBACH (Section de) : 333.
 FORFER : 550, 619.
 FORGES (Section de) : 383, 525.
 FOSS : 500.
 FOUESNANT (Section de) : 46.
 FOURAS (Section de) : 508.
 FOUREL : 68.
 FRANCE (Anatole), membre du Comité Central : *Brochure*, 232; — *Anatole France à la Ligue des Droits de l'Homme : Les élections et la R. P. ; Les élections ; Pour l'union des républicains ; Émile Zola ; Pour la séparation des Églises et de l'État ; Le VIII^e anniversaire de « J'Accuse » ; Zola au Panthéon ; Pour la libération de Ferrer ; A la mémoire de Pierre Quillard*, 315-328.

FRANÇOIS : 574.
 FRÉJUS (Section de) : 93.
 FRENKEL : 453.
 FRESNAY-SUR-SARTHE (Section de) : 310.
 FREZOUS : 516.
 FRIEDENSGESELLSCHAFT (Lettre de la) : 211.
 FRIEDMANN : 187.
 FROGES (Section de) : 118, 191, 310, 502.
 FUSILLÉS du 327 : 30.

G

GABARRET (Section de) : 93, 141.
 GAGNAIRE : 548.
 GAILLAC (Section de) : 310.
 GAILLON (Section de) : 141, 238, 502.
 GALTIER : 524.
 GANDILLAT : 574.
 GANGES (Section de) : 141.
 GANNAT (Section de) : 70, 191, 286.
 GANTSEL : 453.
 GARD (Fédération du) : 501.
 GARÉOULT (Section de) : 93, 165.
 GARFENKIEL : 574.
 GAUTHIER : 63.
 GEAY (Section de) : 261, 455.
 GELBERT (Mme) : 524.
 GENEVE (Section de) : 23, 191.
 GENINET : 187.
 GENTILLY (Section de) : 141.
 GEORGIE : Un meeting, 16; — Un ordre du jour, 19; — Meeting, 232.
 GÉRANTS de journaux (Responsabilité des) : 185.
 GEREYS : 610.
 GERLACH (H. von), président de la Ligue allemande : *France-Allemagne*, 51-55; — Conférences, 181; — *Helmut von Gerlach : « Souvenirs d'un hobereau prussien »*, par M. ROBINET DE CLÉRY, 274-277.
 GEX (Section de) : 93, 502.
 GHARDAIA (Section de) : 598.
 CHEITER : 236.
 GIEN (Section de) : 23, 118, 191, 310, 598.
 GIRAUD : 187.
 GIROD (Mme) : 284.
 GIRONDE (Fédération de la) : 213.
 GIUDICELLI : 187.
 GIVET (Section de) : 191.
 GIVORS (Section de) : 477.
 GODARD : 523.
 GOLBEY (Section de) : 383.
 GOLDSKY (Affaire) : 181; — 331, 475.
 GOLZBERG (Jules) : 519.
 GONSARD : Un innocent fusillé, 87; 330; — *L'affaire Gonsard*, 343-346.
 GOTTFRIED : 68.
 GOUGUENHELM (André), membre du Comité Central : 514.
 GOUTCHITCH : 187.
 GOURAUD (Général) : 65.
 GOUTENOIRE de TOURY : *Après le Congrès national*, 109.
 GOUY-LE-CAIELET (Section de) : 23, 357.
 GRACES : La grâce amnistiante, 137, 159; — Voir AMNISTIE; JUSTICE MILITAIRE.
 GRANDIN : 597.
 GRANGE : 619.
 GRANDPIERRE : 236.
 GRANDRIS (Section de) : 310, 525.
 GRASSE (Section de) : 598.
 GRAULHET (Section de) : 93, 383.
 GRAY (Section de) : 333.
 GRÈCE : Voir LIGUE GRECQUE; — Grèce (En), 308; — *Le conflit gréco-bulgare* (Ordre du jour), 544.
 GRENOBLE (Section de) : 333.
 GRIMA : 597.
 GRINBERG (Mme Suzanne), avocat à la Cour de Paris : *L'incapacité des femmes mariées*, 510-511.
 GROSSMANN (M. et Mme), 597.
 GROSSMANN (Vladimir), 597.
 GROUPE PARLEMENTAIRE : 66.

GUADALOUBE : Voir COLONIES (Interventions).
 GUARRIGUES (André) : 517.
 GUEUGNON (Section de) : 238.
 GUEUX (Section de) : 191.
 GUISE (Section de) : 191, 477, 525.
 GUITRES (Section de) : 23, 357.
 GUYANE : Voir COLONIES (Interventions).
 GUILLAUMAT (Affaire), 449.
 GUILLAUME : 620.
 GUERNUT (Henri), secrétaire général : *La justice pour les républicains*, 131; — *M. Edouard Herriot*, 205; — *M. Herriot et la paix*, 205; — *La Ligue et les communistes*, 244; — *Une lettre au Libéraire*, 277; — *Pascal Ceccaldi*, 355; — Voyage en Roumanie, 546; — Voir COMITÉ CENTRAL, MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE, *passim*.
 GUERRE (Crimes de) : *Pour la réhabilitation des victimes*, 30; — Pour les fusillés du 327, 30-31; — *L'affaire Herdwin et Millant*, 148-151; — *L'affaire Santer*, 272-273; — *L'affaire Gonsard*, 343-346; — La révision des crimes de la guerre, 573.
 GUERRE (Dommages de) : Sinistres français à l'étranger, 65-258; — Voir RÉGIONS LIBÉRÉES (Interventions).
 GUERRE (Interventions) : *Algérie* : Mozabites (Obligations militaires des), 517. *Amnistie* : Cobret, 331; — Pour Landau, 498; — Lauret, 597; — Loi du 3 janvier 1925 (Violation de l'article 23), 618; — Pour les soldats amnistiés, 617; — Déserteurs amnistiés, 620. *Bagnes militaires* : Mourette (René), 68; — La suppression de Biribi, 185; — Marchand, 259; — Ohl, 476. *Dommages de guerre* : Donnat (Alfred), 284; — Schaw et Pilato, 284. *Droits des Ascendants* : Serra, 331. *Droits des militaires* : Decurtauze, 187; — V..., 236; — Mohr, 236; — Grandpierre, 236; — Abram, 259; — Rivet, 259; — Jarniat, 259; — Esperbey, 331; — Delord, 331; — Maroc (Envoi des orphelins de guerre), 381; — Duthier (Jean), 403; — Mounet (Félix), 403; — Abram, 406; — Bory, 476; — Bonneaud, 500; — Bouyac, 500; — Pour les blessés du Maroc, 515; — Brevet militaire, 517; — Jeunes soldats (Soins médicaux), 517; — Maroc (Envoi des renforts), 517; — Laborde, 522; — V..., 522; — Lopez, 523; — Dionisi, 523; — Clapier, 523; — Martin, 523; — Cauchois, 523; — Lahari-Chaabane, 524; — Galtier, 524; — Moralia, 524; — Parint, 550; — Lahmar-Aissa, 550; — Jullien (André), 596; — Crépin, 597; — Ballex, 597; — L..., 597; — Justal, 597. *Justice militaire* : Sau, 68; Baldéon, 68; — Peirynek, 91; — Corbel (Emile), 164; — Debuire (François), 164; — Geninet, 187; — Lobjois, 187; — Giudicelli, 187; — Code de justice militaire, 212; — R..., 212; — Copie, 234; — Mertz, 234; — Disant, 236; — Bondet, 284; — Zigliara, 284; — Magny, 284; — R... (Jean), 284; — Pourrat, 284; — Vicat, 284; — Wasse, 284; — Muliez, 284; — B..., 284; — Leroy, 331; — Kopp, 356; — Bellon, 356; — Monier, 403; — Planche (Léonard), 403; — Goldsky, Landau, Marion, 475; — Echilley, 476; — Delgado, 499; — Lemeunier (Jean), 499; — Lavigne (Jean), 500; — Mathieu, 500; — Chauvin (Jean), 517; — Epantemikoff, 517; — Guarrigues (André), 517; — Hédouin (Pierre), 518; — Horiot (Hubert), 518; — M... (Joseph), 518; — Pannier (Léon), 518; — Redoutey (Jules), 518; — Sablé (Jean-Pierre), 518; — Savouret (Emile), 518; — Bernoux, 522; — M..., 523; — Ducloux, 523; — Peyre, 523; — Bach, 524; — Williem, 523; — Pichard, 597; — Landau, 619. *Révision* : L'affaire Cornette, 548; — L'affaire Gagnaire, 548; — Un soldat exécuté sans jugement, 548. *Divers* : Drouhault, 140; — Boucau (Etablissement d'un champ de tir), 403; — C... (Louis), 476; — Rousseau, 523; — Khalifa, 550.

GUERRE (Origines de la) : Archives diplomatiques (Publication des), 20; — 38; — 160; — Traité de Versailles (art. 231), 38, 63; — *L'article 231* (A. AU-LARD, 55; — 65; — A propos de la mobilisation russe, 160; — 181; — Politique extérieure 1912-1914, 183; — 233; — Une lettre de M. Mathias Morhardt, 251; — 252; — L'article 231, 271; — *Le traité de Versailles* (art. 231), par M. Ferdinand BUISSON, 511-512; — Propositions de paix américaines en 1916, 616; — Publications des archives diplomatiques, 618.

GUERRE (Responsabilités de la) : Voir **GUERRE** (Origines de la).

GUERRE (Victimes civiles de la) : Voir **DOMMAGES**; **PENSIONS** (Interventions).

GUIDONI : 406.

GUINIÉRI (Hippolyte) : 91.

GUMBEL (E.-J.) : Voir **LIGUE ALLEMANDE**; — *Un livre de M. E.-J. Gumbel* : « *Les conspirateurs* », par M. H. LICHTENBERGER, 152-153.

H

HAIPHONG (Section d') : 502.

HAÏTI : La tyrannie américaine, 186; — 354; — Voir **LIGUE HAÏTIENNE**.

HAM (Section de) : 118, 333, 407.

HAMADOU MOHAMED ben Saïd : 518.

HAMON (Mme) : 212.

HANGEST-SUR-SOMME (Section de) : 477.

HANOÏ (Section d') : 238, 333, 598.

HATAY (Gabriel) : 521.

HAUCK (Henri) : *Société des Nations et Société des Peuples*, 513.

HAUSSARD : 187.

HAUTE-SAONE (Fédération de la) : 501.

HAUTE-SAVOIE (Fédération de) : 69.

HAVET (Louis) : *Nécrologie* (SICARD DE PLAUZOLES), 96.

HAY-LES-ROSES (Section de) : 165, 333.

HAZEBROUCK (Section de) : 191.

HÉDOUIN (Pierre) : 518.

HENDAYE (Section d') : 142, 213.

HÉNIN-LIÉTARD (Section de) : 261, 333.

HENNEBONT (Section d') : 310.

HERAULT (Fédération de l') : 551.

HERDWIN : *L'affaire Herdwin et Millant*, 148-151; — 573.

HÉRICOURT (Section de) : 165, 357, 502.

HERIMONCOURT (Section de) : 477.

HÉROLD (A.-Ferdinand), vice-président de la Ligue : Remerciements à M. A.-F. Hérold, 547; — Voir **COMITÉ CENTRAL**, *passim*.

HERRIOT (Edouard), membre du Comité Central : *M. Edouard Herriot* (H. GUERNUT), 205; — *M. Herriot et la paix* (Henri GUERNUT), 205.

HERTZ (Mme) : 524.

HIÈRES (Section de) : 621.

HIGELIN (Maurice) : *En Alsace*, 131.

HINDENBURG (Election du Maréchal), 280.

HIRSON (Section de) : 191.

HOMMES (Section de) : 333.

HONGRIE : Voir **AFFAIRES ÉTRANGÈRES** (Interventions); — La situation en Hongrie (meeting), 110-112; — Hongrois réfugiés politiques, 519; — Voir **LIGUE HONGROISE**.

HONIG : 453.

HORIOT (Hubert), 518.

HOUILLES (Section de) : 598.

HOURTIN (Section de) : 286.

« **HUMANITÉ** » (L') : *Deux lettres à l'Humanité*, 167.

HUMEAU (Mme) : 406.

INCOMPATIBILITÉS parlementaires : 376, 515.

INDE : Les aspirations de l'Inde, 206-208; — La situation, 279.

INDES FRANÇAISES : Voir **COLONIES** (Interventions).

INDIGÈNES : Voir **ALGÉRIE**; **COLONIES** (Interventions); **NATURALISATIONS**; **INDOCHINE**; — Ligue et indigènes, 233.

INDOCHINE : *Les aspirations des Annamites*, par M. F. CHALLAYE, 123-126; — *Un meeting : La politique indigène en Indochine*, 132-134; — Voir **COLONIES** (Interventions).

INSIGNE DE LA LIGUE : 231, 233, 285, 347.

INSTITUTEURS : Pour la réintégration des instituteurs révoqués, 161; — Les professeurs des classes élémentaires des lycées de garçons, 162; — M. de Monzie et les instituteurs, 592-593; — Voir **INSTRUCTION PUBLIQUE** (Interventions).

INSTITUTRICE révoquée : 186.

INSTRUCTION PUBLIQUE (Interventions) : *Droits des fonctionnaires* : Lhotte, 92; — Pour la réintégration des instituteurs révoqués, 161; — Les professeurs des classes élémentaires des lycées de garçons, 162; — Jeantet (Mme), 236; — Cotto, 236; — Lauret, 356; — Paniel-Arnoux (Pour la liberté d'opinion), 401; — Lycée de garçons (Professeurs de classes élémentaires), 403; — Professeurs d'E. P. S. (Éligibilité au Conseil municipal), 499; — Lycées de garçons (Professeurs de classes élémentaires), 518; — Clamborani, 522; — Toublan, 523; — Riaudet, 550; — Bonnes, 597; — Bertrand (Julia), 619; — Renard (Louis), 619; — Vic-le-Comte, 620.

Tunisie : Instituteurs détachés (Retraite des) : 475; — Faure (Mme), 476.

Divers : Ecole des Beaux-Arts (Brimades), 259; — Masson, 331; — Choix des délégués cantonaux, 617; — Jaurès dans les écoles, 616.

INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES (Union des) : 257.

INTÉRIEUR (Interventions) : **Algérie** : Amins (Elections des), 139; — Travail en France des Indigènes, 140; — Ben Radi Mohammed, 212; — Allaoua ben Salah, 236; — Tribunaux consulaires, 404; — Colomb-Béchar (Ecole de), 518; — Hamadou Mohamed ben Saïd, 518; — Mozabites (Dégrevement d'impôts), 518; — Communes mixtes (Électeurs des), 519; — Oran (Troubles antisémites), 519; — Peybernard, 524.

Allocations : Bédu, 92.

Condamnés de droit commun : Fontevrault (Hygiène des détenus de) : 519.

Droit des étrangers : Van Someren, 91; — Dell (Robert), 163; — Strauss, 164; — Bertembourg, 164; — Leffmann, 164; — Rosenthal, 164; — Voir **PASSEPORTS**; — Goutchitch, 187; — Spallechs, 187; — Paterflam, 187; — Friedmann, 187; — Séjour en France, 212; — Dujardin (Mme), 212; — Pliskine, 212; — Pour l'autonomie de la France (Roy), 235; — Jeannet, 236; — Tamari, 236; — Krassner, 236; — Fischman, 236; — Turrian et Ferraz, 259; — Ohaniam, 284; — Kraus, 284; — Itkine, 284; — Naiman, 284; — Kowacks, 284; — Wackerman, 284; — Keronitjitsky, 284; — Kurt Lévy, 331; — Biollay, 331; — Princet, 331; — Appel (Lazare et David), 331; — Michetti, 331; — Abdulahad (Aram), 404; — Finckler (Ernest), 404; — Karp (Israël), 404; — Litwin, 404; — Spiegelman, 404; — Traub, 404; — Wihaka (M. et Mme), 404; — Zylberstein (Maurice), 404; — Toth, 406; — Vasquez, 453; — Frenkel, 453; Honig, 453; — Sos (Ladislas), 453; — Gantsel, 453; — Pour Unamuno, 474; — Porini, 476; — Roubakine (D'), 499; — Golzberg (Jules), 519; — Hongrois (Réfugiés politiques), 519; — Juifs russes en France, 519; — Knocke, 519; — Lopez (Galileo), 519; — Novarèse, 519; — Rey (Candido), 519; — Roeland, 520; — Carayamos, 522; — Densky, 522; — Zuzewski, 523; — Clauwaert, 523; — Persoglio, 523; — Kaplan, 524; — Laub, 550; — Winter (Mme), 550; — Garfenkiel, 574; — Betz (Mme), 574; — Paterflam, 596; — Lubani Glauam,

ICARD : 451.

ILE D'ELLE (Section d') : 286, 325.

ILE D'YEU (Section de) : 118, 191, 621.

ILLE-ET-VILAINE (Fédération d') : 332.

IMPÔTS : *Pour ou contre l'impôt sur le capital*, par MM. REGIS et R. PICARD, 79-82; Voir **CONTRIBUTIONS**.

- 596; — Kouratchine, 596; — Waissmann, 597; — Kim-Ha-Sek, 597; — Grossmann (Vladimir), 597; — Grossmann (M. et Mme), 597; — Lioubor Kioum, 597; — Unamuno, 610; — Richetto, 620; — Biezuner, 620; — Casagni, 620; — Lubochinsky, 620.
- Droits des fonctionnaires** : Montbussou, 164; — Courtade, 236; — Le Bot, 405; — Le Syndicat des Commissaires de police, 473; — Police (Réintégration des agents), 499; — Foss, 500; — Fonternann, 500.
- Droits des Maires** : Linet, 91; — Forfer, 550; — Forfer, Grange et Thirion, 619.
- Naturalisations** : Klein, 230; — Ghetter, 236; — Marie (Jean), 284; — Ghetter, 356; — Vinny Kamen, 406; — Merguin, 597; — Klein, 597.
- Passeports** : Wolfsohn (Robert), 43; — Wronblensky, 68; — Chervikevitch, 68; — Haussard, 187; — Baptiste et Desphilippon, 405.
- Réfugiés politiques** : Pour les réfugiés politiques espagnols, 548.
- Divers** : Leblanc, 68; — Dupont, 187; — Cléricisme préfectoral, 235; — Dubois, 236; — M..., 284; — Brosseau, 500; — Hatay (Gabriel), 520; — Roulot (Mme), 520; — Vitrac (Affichage des arrêtés concernant la pêche et la chasse), 520; — Hatay (Gabriel), 520; — Labou-Vincamp, 522; — Piel, 523; — Cl..., 524; — Hertz, 524; — Vincenti (Mme), 550.
- INTERVENTIONS (Nos)** : Voir aux différents départements ministériels.
- IRLANDE** (Famine en) : 233.
- ISÈRE** (Fédération de l') : 524.
- ISMAÏLIA** (Section de) : 525.
- ISSY-VANVES** (Section de) : 407.
- ITALIE** : *Un meeting* : *Le fascisme en Italie*, 154-156; — Pour les réfugiés politiques italiens, 594.
- ITKINE** : 284.
- IVRY** (Section d') : 286, 310, 432.

J

- JACQUEMIN** (Mme) : 523.
- JACQUEZ** (François) : 405.
- JARNAC** (Section de) : 79, 191, 477.
- JARNIAT** : 259.
- JAUÈS** (Jean) : *Manifestation Jaurès*, 20; — *En l'honneur de Jaurès*, par M. C. BOUGLÉ, 147; — *Jaurès dans les écoles*, 308, 329; — *Morceaux choisis*, 514, 616, 637.
- JEANNET**, 236.
- JEANTET** (Mme) : 236.
- JÉROME** (Mme) : 453.
- JOINVILLE** (Section de) : 23, 261, 383, 502.
- JORT** (Section de) : 71.
- JUDET** : 44.
- JUIFS** : Voir SIONISME; — Oran (Troubles antisémites), 519; — Juifs russes en France, 519; — Juifs tunisiens : 233, 355; — Voir ÉTRANGERS.
- JULIEN** : 597.
- JURY** en Alsace-Lorraine : 476.
- JUSSY** (Section de) : 261, 502, 621.
- JUSTAL** : 596.
- JUSTICE** : *La justice électorale*, 3; — *La justice pénale*, 3; — *Justice sociale et liberté*, par MM. C. BOUGLÉ et J. SCHELLE, 6-15; — *La justice électorale à Paris et dans la Seine*, 60.
- JUSTICE** (Interventions) :
Abus policiers : Contre les perquisitions abusives, 330, 520.
Alsace : La neutralité en Alsace, 355.
Arrestations arbitraires : Penazzo (Gabriel), 163; — Monsaguy (Lucien), 212; — Dordotte, 331; — D... (Lucien), 405; — Monsaguy (Lucien), 405; — P... (Jean), 405; — Petit (Marcel), 405; — Libétaires arrêtés préventivement, 453; — Dydyne, 520; — Sturmer, 522; — Menjuc, 574; — Bernardini (Giuseppe), 619; — Gereys (Gabriel), 619.

- Assistance judiciaire* : Severo-Petri (Mme), 140; — Albi, 574.
- Condamnés de droit commun* : B..., 284; — P..., 331; — Mohamed ben Djelloul, 356; — Tidiare Dialo, 406.
- Condamnés militaires* : B..., 187; — L'affaire Corrette, 473.
- Naturalisations* : Vichnia, 476; — Follenbach, 476; — Bernfeld, 522; — Vichnia, 522; — N'Guyen Van Dan, 524; — Clever, 574; — Acker, 574.
- Droits de la défense* : Le rôle du président de Cour d'Assises (Kerninon), 257, 520; — Platon (Dr.), 520.
- Droits des Étrangers* : Calmanti (Piétro), 521; — Droits de la défense, 521.
- Droits des Fonctionnaires* : Clairvaux (Surveillants de la maison d'arrêt), 43.
- Officiers ministériels* : Sистерon (Études d'avoué, vacances à pourvoir), 521.
- Réfugiés politiques* : Boccardi (Ugo), 499.
- Révision* : Maniguet (Marcel), 43; — Guiniéri, 91; — La révision des erreurs judiciaires, 138; — Pour faciliter la réhabilitation, 330; — Goldsky, Landau, Marion, 331; — Jacquez (François), 405.
- Séquestrés* : Braun, 524.
- Divers* : Judet, 44; — Vuillaume, 164; — Catalaa, 521; — Fécamp (Justice de Paix), 521; — Talmay (Mme), 524.
- Justice militaire* : Code de justice militaire, 212; — Voir GUERRE; — *Justice militaire* (SEVERINE), 447; (R. de MARMANDE), 532; — Pour la suppression des Conseils de Guerre, 593; — Voir GUERRE (Interventions).

K

- KACOU** : 550.
- KAHN** (Emile), agrégé de l'Université, membre du Comité Central : *L'article 231*, 271; — *La guerre au Maroc*, 292-299; — *Une Fédération*, 429; — *Am-Maroc*, 466-468; — *La Ligue et la paix*, 555-572.
- KAPLAN** : 524.
- KARIKAL** (Section de) : 576.
- KAROLYI** (Comte) : 20, 42; — *Pour Karolyi*, par M. Victor BASCH, 108-109; — La situation en Hongrie, 110-112; — L'affaire Karolyi, 116; — Pour Karolyi, 138; — 254; — 574.
- KARP** (Israël) : 404.
- KAYSER** (Jacques) : *Le fascisme en Égypte*, 585-586.
- KÉNITRA** (Section de) : 502.
- KERNINON** (de) : 520.
- KERNOTITSKY**, 284.
- KESTELOOT** : 331.
- KHALIFA** : 550.
- KIM** : 597.
- KIRSCH** : 259.
- KLEIN** : 236.
- KLEIN** : 597.
- KLEIN** (Mme) : 212.
- KNOCKE** : 519.
- KOURATCHINE** : 596.
- KOVACKS** : 284.
- KRAUSZ** : 284.
- KRASSNER** : 236.
- KURT-LÉVY** : 331.

L

- L...** : 597.
- LABORDÉ** : 522.
- LA BASTIDE-ROUAIROUX** (Section de) : 333, 477, 621.
- LABATUT-RIVIÈRE** (Section de) : 598.
- LABRIT** (Section de) : 142.
- LABROUE** (Demande d'exclusion contre M.), 231.
- L'ABSIE** (Section de) : 93, 191, 261.
- LA CALLE** (Section de) : 93.
- LA CHARITÉ** (Section de) : 71, 261.

LA CHARTRE (Section de) : 191.
 LA CIOTAT (Section de) : 191.
 LA COUARDE-SUR-MER (Section de) : 71.
 LA CRÈCHE (Section de) : 191, 261.
 LA CROIX-SAINT-LEUFROY (Section de) : 238, 261.
 LA FÈRE-CHAMPENOISE (Section de) : 191, 261.
 LA FÈRE-TERGNIER (Section de) : 502.
 LA FERTÉ-BERNARD (Section de) : 142, 191, 213, 261.
 LA FERTÉ-MACÉ (Section de) : 191.
 LA FERTÉ-SAINT-AUBIN (Section de) : 23, 191, 598.
 LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE (Section de) : 93.
 LA FERTÉ-SUR-AUBE (Section de) : 23, 261.
 LA FLECHE (Section de) : 191.
 LAGNEU (Section de) : 93, 286.
 LAGROSILLIÈRE : 475.
 LAHARI-CHAABANE : 524.
 LAHMAR-BEN-AISSA : 550.
 LAÏCITÉ : La laïcité en Alsace (A. AULARD), 82 ; — L'Alsace et les lois laïques (Un meeting), 85-87.
 LAIGLE (Section de) : 94, 191, 621.
 LAIGNES (Section de) : 213.
 LALANDE-DE-FRONSAIC (Section de) : 525.
 LALOUA-BENGRÉ : 522.
 LALOU-VINCAMPT : 522.
 LAMARCHE (Section de) : 94, 165.
 LAMOTHE-BEUVRON (Section de) : 622.
 LA MOTHE-SAINT-HÉRAY (Section de) : 261.
 LA MURE (Section de) : 118.
 LANDAU (Jacques) : 331 ; — 475 ; — *Correspondance*, 478 ; — 499 ; — 619.
 LANGERES (Section de) : 310.
 LA PATACHE-POMEROL (Section de) : 358.
 LARGENTIÈRE (Section de) : 23.
 LA RÉOLE (Section de) : 239.
 LA ROCHE-BERNARD (Section de) : 432.
 LA ROCHEFOUCAULD (Section de) : 432, 502.
 LA ROCHELLE (Section de) : 142, 165.
 LA ROCHE-SUR-YON (Section de) : 46, 192, 333.
 LAROSE : 476.
 LA RONDE (Section de) : 142.
 LA SEYNE (Collège de) : Cléricalisme préfectoral, 235.
 LA TESTE (Section de) : 523.
 LA TOUR-DU-PIN (Section de) : 455, 503.
 LA TREMBLADE (Section de) : 622.
 LA TRINITÉ-VICTOR (Section de) : 71, 118, 165, 383, 432, 455, 503, 622.
 LAUB : 550 ;
 LAURET : 356.
 LAURETS : 597.
 LAVAL (Section de) : 432.
 LAVAUR (Section de) : 46, 333.
 LAVIGNE : 500.
 LA VOULTE (Section de) : 239.
 LE BEC (Mme) : 284.
 LEBLANC : 68.
 LE BOT : 405.
 LEBUY : 403.
 LE CAIRE (Section de) : 622.
 LE CATEAU (Section de) : 23.
 LE CHEYLARD (Section de) : 23, 142, 286, 383, 432, 455, 508.
 LE COSQUIER : 620.
 LE COUÉDIC : 453.
 LE CROISIC (Section de) : 71.
 LECTOURE (Section de) : 503, 622.
 LEFFMAN (Mme) : 164.
 LEFRANÇOIS (Charles) : 402.
 LÉGER (Affaire) : 547.
 LE GRAND : 331, 550.
 LE GRAND-SERRÉ (Section de) : 46, 239, 333.
 L'EGUILLE (Section de) : 46, 142, 165, 192, 455, 503.
 LEGS : 232 ; — Legs de Mlle Plessis, 253.
 LEMAITRE : 406.
 LE MANS (Section de) : 384.
 LE MARIN (Section de) : 23, 94, 142, 213, 333.
 LEMERCIER (Camille), agrégé de l'Université : *Pour la réforme du Sénat*, 201.
 LEMEUNIER (Jean) : 409.
 LENGREND : 331.

LE NOUVION-EN-THIÉRACHE (Section de) : 234.
 LENS (Section de) : 286.
 LE PEQ (Section de) : 598.
 LE PRADET (Section de) : 94, 213, 358.
 LE RAICY (Section de) : 286.
 LE ROBERT (Section de) : 358.
 LEROY (Maxime) : *Congrégations et Associations*, 243, 249.
 LEROY : 331.
 LES BORDES (Section de) : 598.
 LES EGLISOTTES (Section de) : 358, 384.
 LES ESSARDS (Section de) : 23, 94, 310.
 LESNEVEN (Section de) : 333.
 LES OLLIÈRES (Section de) : 165, 358, 622.
 LE TRÉPORT (Section de) : 598.
 LEVALLOIS-PERRET (Section de) : 261.
 LE VIGAN (Section de) : 46.
 LEZAY (Section de) : 23, 261.
 LÉZIGNAN (Section de) : 213, 310, 333, 358, 598.
 LIOTTE : 92.
 LIBERTAIRES ARRÊTÉS : 453.
 LIBERTÉS : *Justice sociale et Liberté*, par MM. C. BOUGLÉ et G. SELLE, 8-13 ; — Liberté testamentaire, 65 ; — Liberté d'opinion à la Ligue, 181 ; — Liberté de la presse (journal annamite), 516.
 LIBOURNE (Section de) : 286.
 LIBREVILLE (Section de) : 432.
 LICHTENBERGER (Henri), professeur à la Sorbonne : *Un livre de E.-J. Gumbel : « Les Conspirateurs »*, 152, 153.
 LIGUE CASTELNAU : 547.
 LIGUE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME : *Fédération* : 450 ; — *Voir ANNUAIRE* ; — 636.
Séance du 30 mai 1925 : Action commune des Ligues, 351 ; — Ligue allemande, 352 ; — Bulgarie, 353 ; — Dantzig, 353 ; — Haiti, 353 ; — Ligue hongroise, 353 ; — Haiti, 354 ; — Ligue hongroise, 354 ; — Russie, 354.
Séance du 8 juillet 1925 : Fascisme (Contre le), 376.
Ligue allemande : 17, 18 ; — France-Allemagne, 39, 51 ; — 66 ; — 89 ; — Gumbel, 88 ; — 116 ; — 136 ; — 231 ; — 232 ; — *Aux deux démocraties*, 243 ; — 252 ; — 252 ; — Pactes et protocole, 256 ; — 280 ; — *La Ligue allemande et les armements clandestins*, par Mlle S. COLLETTE, 301-306 ; — 330 ; — 352 ; — 377 ; — 450 ; — L'enlèvement de la couronne, 450, 475 ; — 497.
Ligue autrichienne : 90.
Ligue belge : 90, 330.
Ligue bulgare : 254.
Ligue espagnole : 67 ; — Pour les condamnés de Véra, 89 ; — Blasco Ibanez, 88.
Ligue française : Cotisations, 20 ; *Hommage à la Ligue* (L. V.-MEUNIER), 34 ; — France-Allemagne, 39, 51 ; — La Ligue et les étrangers, 64 ; — Conférences du secrétaire général, 89 ; — *La Ligue et la paix*, par M. Emile KAHN, 555-572 ; — Liberté d'opinion à la Ligue, 181 ; — Insignes, 231, 233 ; — Un legs, 232 ; — Extension, 233 ; — Ligue et indigènes, 233 ; — *Aux deux démocraties*, 243 ; — *La Ligue et les communistes*, par M. Henri GUERNU, 244 ; — *L'activité de la Ligue* (1924-1925), 485-487 ; — Voir : ACTIVITÉ DES SECTIONS ; ANNUAIRE ; BUREAU DU COMITÉ ; CE QU'ON DIT DE NOUS ; COMITÉ CENTRAL ; COMMISSIONS ; COMMUNIQUÉS (Nos) ; CORRESPONDANCE ; INTERVENTIONS ; MEETINGS ; GROUPE PARLEMENTAIRE, ORDRE DU JOUR ; SECTIONS ; SITUATION FINANCIÈRE ; SITUATION MENSUELLE ; STATUTS ; TRACTS ; — Comité d'action, 633.
Ligue grecque : Voyage de M. Aulard, 281, 282, 450 ; — 573.
Ligue haïtienne : 280, 450.
Ligue hongroise : 90, 254, 354, 377.
Ligue italienne : 41, 91, 374.
Ligue luxembourgeoise : 67, 377.
Ligue polonaise : 116, 377.
Ligue roumaine : 281, 377.
Ligue russe : 61.

- Divers : Ligue Internationale*, 65; — *Une mise au point*, 66; — Pour les condamnés de Véra, 89; — Contre la dictature, 351.
- LIGUE RÉPUBLICAINE NATIONALE : Voir MILLERAND; — 88; — 114; — 181.
- LILLE (Section de) : 46, 118, 261, 310, 358, 455, 598.
- LILLEBONNE (Section de) : 599.
- LIMOGES (Section de) : 23, 46, 214, 455.
- LINET : 91.
- LIUBOR (Mme) : 597.
- L'ISLE-EN-DODON (Section de) : 358, 407, 599.
- LITWIN : 404.
- LIVRES REÇUS : 5, 96, 144, 167, 336, 360, 480, 504, 528, 624.
- LOBJOS : 187.
- LOCARNO : *Les accords de Locarno*, par M. PRUDHOM-
MEUX, 627.
- LOCMINE (Section de) : 214, 407.
- LOI : Voir AMNISTIE; — Loi de 1884 (Promulgation au
Sénégal), 516; — Loi de 8 heures à Mendé, 522.
- LOIRE (Fédération du) : 501.
- LOIRET (Fédération du) : 213.
- LOIS SCÉLÉRATES (Contre les) : 549.
- LONGWY (Section de) : 23, 310, 455, 503.
- LOPEZ-EVCHKERT : 523.
- LOPEZ (Galilée) : 519.
- LORIENT (Section de) : 287.
- LORJOL (Section de) : 118, 287, 407.
- LORRAINE : Voir ECOLE; — 233; — *Le cléricalisme en
Lorraine* (A. AULARD), 249.
- LOUART (Emile) : 337.
- LOUDUN (Section de) : 455.
- LOUVIERS (Section de) : 214.
- LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT (Section de) : 23, 310.
- LUBOCHINSKY : 620.
- LUCAS : 187.
- LUC-EN-DIOIS (Section de) : 94, 214.
- LUCIAN : 500.
- LUÇON (Section de) : 261, 358, 525.
- LUDWIGSHAFEN (Section de) : 214, 239, 261, 310, 333, 358,
455, 525.
- LUHANI : 596.
- LUNÉVILLE (Section de) : 71, 261, 407.
- LURE (Section de) : 214.
- LUSSAC (Section de) : 358.
- LUZARCHES (Section de) : 455.
- LYAUTÉY (Maréchal) : Démission, 472.
- LYON (Section de) : 46, 118, 310, 455, 477, 599.
- M**
- M... : 284.
- M... : 523.
- M... (Joseph) : 518.
- MABROUK : 331.
- MACÉDOINE (Situation en) : 449.
- MACON (Section de) : 71, 118, 358, 622.
- MADAGASCAR : Voir COLONIES (Interventions).
- MAGNY : 284.
- MAHDIA (Section de) : 261.
- MAINE-ET-LOIRE (Fédération de) : 92.
- MAIN-D'ŒUVRE : 405.
- MAISONS-LAFFITE (Section de) : 310.
- MALAKOFF (Section de) : 261, 310, 407, 455.
- MALBELET : 187.
- MALCUTI (Mme) : 523.
- MANGUET (Marcel) : 43, 115.
- MAIRES : Voir INTÉRIEUR (Interventions).
- MAIZIN : 140.
- MANTES (Section de) : 214, 333, 622.
- MANSLE (Section de) : 287.
- MARAN : 236.
- MARANS (Section de) : 287, 384, 477.
- MARAUSSAN (Section de) : 23, 118, 165, 310, 455, 622.
- MARCHAND : 259.
- MARÇILLY-SUR-SEINE (Section de) : 526, 599.
- MARENNES (Section de) : 23, 239.
- MARIE (Jean) : 284.
- MARINE (Interventions) :
- Droits des fonctionnaires* : Bernard, 140.
- MARION : 331, 475.
- MARMANDE (Section de) : 333.
- MARNE (Fédération de la) : 551.
- MAROC : 88; — Expédition au Maroc, 281; — La guerre
au Maroc, 283; — *La Guerre au Maroc*, par M.
Emile KAHN, 292-299; — Maroc (Affaire du Rif),
307; — *Lettre à Henri Barbusse*, par M. Victor
BASCH, 342; — *La censure au Maroc*, 346; — La
guerre au Maroc, 347; — Les conditions de paix au
Maroc, 354; — *Au Maroc*, par M. A. de PERETTI,
363-368; — La publication des conditions de paix,
381; — Les origines du conflit, 381; — Pour l'admini-
stration civile du Maroc, 375; — 376; — 381; —
382; — *Au Maroc*, rapports des Sections de Tanger,
Taourirt, Oudjda, Mechra-Bel-Ksiri, Tiflet, Moga-
dor, 438-441; — Les origines du conflit, 450; — Or-
ganisation civile, 449; — *Contre la guerre*, par M.
REYNIER, 459-466; — *Quelques observations*, par M.
Emile KAHN, 466-468; — *Les fictions diplomatiques*,
par M. A. SEE, 468-469; — *Pour la paix*, par M.
PAINLEVÉ, 469-471; — *Les conditions de la paix au
Maroc* (Henri GUERNUT), 471; — *A propos du Maroc*
(C. ROGER), 491; — *Au Maroc*, 492; — *Le Maroc et
la S. D. N.*, par les Conseils juridiques, MM. Geor-
ges SCHELLE et Th. RUYSSSEN, 496; — Maroc (Affaire
du), 514; — Pour les blessés du Maroc, 515; — En-
voi de renforts, 517; — Maroc (Visite de M. de Per-
retti), 599; — Origines du conflit, 592; — Voir AF-
FAIRES ÉTRANGÈRES (Interventions); AFRIQUE DU
NORD; GUERRE (Interventions); PENSIONS (Interven-
tions); PRÉSIDENT DU CONSEIL (Interventions); —
Mutilés de guerre, 619, 630.
- MAROC (Fédération du) : 21, 285, 501, 551, 449, 494.
- MARRAKECH (Section de) : 165, 333.
- MARSEILLE (Section de) : 165, 234, 358, 455, 477.
- MARTIN : 522.
- MARTIN : 523.
- MARTINIQUE : En Martinique, 210; Voir COLONIES (In-
terventions).
- MASSARD (Mme) : 453.
- MASSET : 574.
- MASSON : 331.
- MASSONNEAU (Ed.), rapporteur de la Commission de
contrôle financier : *Rapport de la Commission*, 472.
- MATHA (Section de) : 94, 165.
- MATHIEU : 500.
- MATTEOTTI : Un meeting, 370.
- MAUBEUGE (Section de) : 23.
- MAURIN : 593.
- MAURRAS (A propos de M.) : 613.
- MAURY : 331.
- MAYENCE (Pacifistes de) : 68.
- MAYENCE (Section de) : 94, 142, 214, 358, 599, 622.
- MAYRES (Section de) : 311, 503.
- MAZAMET (Section de) : 263, 333.
- MEUX (Section de) : 71, 165.
- MECHRA-BEL-KSIRI (Section de) : 69, 142, 262; — *Au Ma-
roc*, 440.
- MÉDIATION INTERNATIONALE (Conseil de) : 162.
- MÉDIS (Section de) : 214.
- MEDIRA (Impôt de capitation) : 618.
- MEETINGS : Pour la Géorgie, 16, 64; — France-Allema-
gne, 20, 39, 51; — Pour l'Égypte opprimée, 35; —
Pour la justice électorale, 60; — L'Alsace et les
lois laïques, 85-87; — La situation en Hongrie, 110-
112; — *Un meeting : La politique indigène en In-
dochine*, 133; — *Le fascisme italien*, 154-156; —
Contre le fascisme, 370; — Les aspirations de
l'Inde, 206-208.
- MEKNES (Section de) : 262, 455.
- MELLE (Section de) : 46, 262.
- MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE : 48, 120, 168, 264, 336, 360,
408, 479, 528, 623.
- MENDE (Loi de 8 heures) : 522.
- MENDE (Section de) : 287.
- MENJUC : 574.
- MENNEVRET (Section de) : 94.
- MERTZ : 192, 231, 234.

MERVILLE (Section de) : 477, 576.
 METZ (Section de) : 165, 262, 622.
 MEUNIER (Lucien-Victor) : Voir VICTOR-MEUNIER.
 MÉZÉRIAT (Section de) : 214, 526.
 MÉZÈRES (Section de) : 407, 526.
 MICHEITI : 331.
 MICO (Mme) : 259.
 MIGRON (Section de) : 46, 311.
 MILITAIRES : Voir GUERRE (Interventions) ; PENSIONS (Interventions) ; — VOTE.
 MILLANT : *L'affaire Herdum et Millant*, 148-151.
 MILLAU (Section de) : 94.
 MILLERAND : Une lettre à M. Millerand, 65 ; — Une réponse de M. Millerand, 87.
 MIRABEL-AUX-BARONNIES (Section de) : 23, 333, 526.
 MIRABEL-PILGON (Section de) : 262.
 MIRAMBEAU (Section de) : 142.
 MIREBEAU (Section de) : 214, 287, 599.
 MIRIBEL (Section de) : 94, 118.
 MIRKINE-GUETZÉVITCH, secrétaire général de la Ligue russe : *Dans les frisons socialistes*, 299-300.
 MOBANE (Section de) : 407, 526, 622.
 MOGADOR (Section de) : *Au Maroc*, 441.
 MOHR : 236.
 MOIRAND : Trois bonnes nouvelles, 115 ; — L'affaire Moirand, 115.
 MONNAIE-ODÉON (Section de Paris-VI^e) : 181, 281 ; — Voir PARIS (Section de).
 MONNETIER-MORNEX (Section de) : 71, 407.
 MONSAGNY (Lucien) : 212, 405.
 MONTARGIS (Section de) : 239.
 MONTATAIRE (Section de) : 262, 526.
 MONTBOZON (Section de) : 214.
 MONTEUSSON : 164.
 MONTCEAU-LES-MINES (Section de) : 211.
 MONT-DE-MARSAN (Section de) : 239.
 MONTÉLMAR (Section de) : 46, 165, 333, 599.
 MONTENDRE (Section de) : 142, 455.
 MONTFORT-LE-ROITROU (Section de) : 23, 142, 214, 622.
 MONTHERMÉ (Section de) : 526.
 MONTHEUREUX (Section de) : 214.
 MONTIER (Louis) : 403.
 MONTIGNAG (Section de) : 214, 287.
 MONTVILLIERS (Section de) : 214.
 MONTLUÇON (Section de) : 46, 239, 262.
 MONTMÉLIAN (Section de) : 142, 593.
 MONTMEYRAN (Section de) : 262.
 MONTMOREAU (Section de) : 576.
 MONTMORENCY (Section de) : 46.
 MONTPELLIER (Section de) : 262.
 MONTPONT-SUR-L'ISLE (Section de) : 165, 526.
 MONTRÉAL (Section de) : 599.
 MONTREUIL (Section de) : 118, 333, 526.
 MONTREUIL-BELLAY (Section de) : 214, 526.
 MONTREUIL-SUR-MER (Section de) : 358.
 MONTRECHARD (Section de) : 94, 262, 287, 593.
 MONTROUGE (Section de) : 214, 262.
 MONTSAUCHE (Section de) : 477.
 MONTSOULT (Section de) : 593.
 MONZIE (de) : Voir INSTITUTEURS.
 MORALIA : 824.
 MORDIHAN (Fédération du) : 117, 551.
 MOREUIL (Section de) : 622.
 MORHARDT (Mathias), membre du Comité Central : Lettre de Mme Mathias Morhardt, 20, 515 ; — Voir COMITÉ CENTRAL, *passim*.
 MORGAN (Général), membre de la Commission de contrôle interalliée : *En Allemagne. II. Les armements clandestins* : 176, 200.
 MORLAIX (Section de) : 94, 214, 287, 358, 407.
 MORNARD (M^e Henri) : 281.
 MORTAGNE (Section de) : 118, 358, 599.
 MOSTAGANEM (Section de) : 142.
 MOULAY-HAFID : 618.
 MOULINS (Section de) : 23, 576, 599.
 MOUNIER (Félix) : 403.
 MOURETTE (René) : 68.
 MOURMELON-LE-PETIT (Section de) : 311, 576.
 MOUTIERS (Section de) : 46.

MOUX (Section de) : 214.
 MOUY (Section de) : 47.
 MOUYEN : 574.
 MOY-DE-L'AISE (Section de) : 265.
 MOZABITES : Obligations militaires, 517 ; Dégrevements d'impôts, 518.
 MULHOUSE (Section de) : 333, 599.
 MULIEZ : 284.
 MUNSTER (Section de) : 526.
 MURAT (Section de) : 333.
 MURET (Section de) : 503.
 MURVIEL-LES-BÉZIERS (Section de) : 23, 262.

N

N... (Section de) : 211, 233.
 NACHARD : 236.
 NAGELIN : *En Alsace*, 127-128.
 NAIMAN : 284.
 NANGIS (Section de) : 407.
 NANTES (Section de) : 407, 593, 599.
 NATHUSIUS : 20.
 NATURALISATIONS : La naturalisation des indigènes, 135 ; — Juifs tunisiens, 233, 355 ; — Voir COLONIES (Interventions) ; JUSTICE (Interventions).
 NAUDON : *Aux Sections*, 255.
 NAUROY (Section de) : 166, 358.
 NAVARRO : 19, 135.
 NÉCROLOGIE : *Louis Havet (1849-1925)*, par M. SICARD DE PLAULOZES, 96.
 NEMNI : 259.
 NÉOULES (Section de) : 94.
 NERSAC (Section de) : 311.
 NEUFCHATEAU (Section de) : 239.
 NEUFCHATEL (Section de) : 311.
 NEUFCHATEL-EN-BRAY (Section de) : 71, 432, 599.
 NEUILLE-PONT-PIERRE (Section de) : 94, 311.
 NEUILLY-SAINT-FRONT : 456, 593.
 NEUILLY-SUR-SEINE (Section de) : 24.
 NEUILLY-SUR-THELLE (Section de) : 239.
 NEUSSARGUES (Section de) : 333.
 NEUTRALITÉ (La) religieuse en Alsace, 355.
 NEUVES-MAISONS (Section de) : 47, 142, 262, 333, 593.
 NEUVICQ-MONTIGUYON (Section de) : 142, 311.
 NEVERS (Section de) : 24, 192, 262, 599.
 N'GUYEN VAN DAN : 524.
 NICE (Section de) : 24, 47.
 NIÈVRE (Fédération de la) : 524.
 NIMES (Section de) : 311.
 NOBEL (Prix) : 181.
 NOEL (Jean) : 550.
 NOGENT-SUR-OISE (Section de) : 287.
 NOISY-LE-SEC (Section de) : 526.
 NOMEXY (Section de) : 358.
 NONANCOURT (Section de) : 239.
 NONTRON (Section de) : 119.
 NORD (Fédération du) : 454, 476, 501.
 NOUVELLE-CALÉDONIE : Voir COLONIES (Interventions).
 NOUVIAN : 284.
 NOVARESE : 510.
 NUAILLE-D'AUNIS (Section de) : 333.
 NYONS (Section de) : 69, 526.

O

OBJECTION de conscience : 637. Voir SERVICE MILITAIRE.
 Océanie : Voir COLONIES (Interventions).
 ODIN : 19, 63, 135.
 OFFICIERS MINISTÉRIELS : Voir JUSTICE (Interventions).
 OHANIAM : 284.
 OHL : 476.
 OLIVET (Section d') : 262, 593.
 ORAN (Section d') : 24, 94.
 ORANGE (Section d') : 119, 456, 622.
 ORDRES DU JOUR (Quelques) : *Pour la Géorgie*, 10 ; — *Pour l'Égypte opprimée*, 38 ; — *Pour la justice électorale à Paris et dans la Seine*, 62 ; — *Traité de Versailles* (art. 231), 63 ; — *L'Alsace et les lois laïques*, 87 ; — *L'évacuation de Cologne*, 112 ; — *La*

- politique française en Indochine*, 134; — *Le Fascisme en Italie*, 136; — *Les aspirations de l'Inde*, 208; — *La réforme du Sénat*, 201; — *Contre le défaitisme financier*; *Contre la violence fasciste*, 229; — *L'épiscopat contre la loi et contre la République*, 229; — *Les colonies allemandes*, 254; — *A propos du Sénat*, 255; — *La guerre au Maroc*, 283, 347, 375; — *Contre le fascisme*, 372; — *Contre la condamnation de Scopes*, 374; — *Au Maroc*, 492; — *Le conflit gréco-bulgare*, 544; — *Contre le fascisme*, 612.
- ORIGNY (Section d') : 47, 94, 503, 622.
- ORNE (Fédération de l') : 382.
- ORLÉANS (Section d') : 24, 239, 509.
- OULLID (William), professeur agrégé des Facultés de droit : *Le droit d'expulsion*, 32-34.
- OUDJDA (Section de) : *Au Maroc*, 440.
- OULLINS (Section d') : 311, 407.

P

- P... : 331.
- P... (Jean) : 405.
- P. T. T. (Interventions) :
- Droits des Fonctionnaires* : Robin, 68; — Malbelet, 187; — Dufond, 212; — Maury, 331; — Eaubonne (Insuffisance du personnel), 405; — Humeau (Mme), 406; — Facteurs de Romainville, 500; — Charpentier, 524.
- Divers* : Delorme, 44.
- PACTES ET PROTOCOLES : 209, 252, 256, 280.
- PACY-SUR-EURE (Section de) : 47, 192, 262.
- PAGE DES CONFIDENCES (La), par M. Alfred WESTPHAL, trésorier général : 250.
- PAINLEVÉ (Paul), membre du Comité Central : *Pour la paix*, 469-470; — Audience, 493; — Demandes d'exclusion, 589.
- PAIX : Bureau International, 65; — Recensement, 66, 282; — Congrès de la Paix, 88, 89; — V. FRIEDENSGESSELLSCHAFT; — Bureau international, 252; — Anthropologie de la paix, 283; — *L'organisation démocratique de la paix*, 531; 546; 589; — Voir GUERRE (Origines de la), LOCARNO, MÉDIATION, PACTES.
- PAMPREUX (Section de) : 47, 262.
- PANNIER (Léon) : 518.
- PANTIN (Section de) : 24, 287, 503.
- PARDIN : 574.
- PARAMÉ (Section de) : 456.
- PARINT : 550.
- PARIS (Sections de) :
- I^{er} arrondissement : 192, 622.
- III^{er} arrondissement : 119, 192.
- IV^{er} arrondissement : 432.
- V^{er} arrondissement : 333, 384, 576, 622.
- VI^{er} arrondissement (Monnaie-Odéon) : 21, 24, 94, 119, 142, 181, 214, 281, 287.
- VI^{er} arrondissement (Notre-Dame-des-Champs) : 166, 576, 599.
- VII^{er} arrondissement : 166, 262, 287, 311, 333, 384, 622.
- IX^{er} arrondissement : 94, 166, 311, 576.
- X^{er} arrondissement : 192, 263, 287, 333, 455, 576, 623, 432, 504, 623.
- XI^{er} arrondissement : 166, 192, 263, 384, 576.
- XII^{er} arrondissement : 24, 311.
- XIII^{er} arrondissement : 47, 94, 576.
- XIV^{er} arrondissement : 192, 333, 526.
- XV^{er} arrondissement : 95, 192, 263, 311, 358, 576.
- XVII^{er} arrondissement : 287, 311, 358.
- XVIII^{er} arrondissement (Grandes-Carrées-Clignancourt) : 71, 95, 119, 166, 215, 263, 311, 333, 334, 432, 504, 623.
- XVIII^{er} arrondissement (Goutte-d'Or) : 95, 166, 214, 215, 263.
- XIX^{er} arrondissement (Amérique) : 95, 166, 263, 311, 432, 526, 311, 432, 526.
- XX^{er} arrondissement (Combat-Villette-Pont-de-Flandre) : 95, 119, 215, 263, 338, 504.
- XX^{er} arrondissement : 384, 432.

- PARLEMENTAIRES : Parlementaires ligueurs, 112; — Incompatibilités, 376.
- PARTHENAY (Section de) : 287.
- PAS-DE-CALAIS (Fédération du) : 188.
- PASQUIER : 284.
- PASSEPORTS : Voir ALLEMAGNE; AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Interventions); INTÉRIEUR (Interventions).
- PATERFLAM : 187.
- PAULLIAC (Section de) : 526.
- PAYEN (Henri) : 521.
- PÉCY (Section de) : 24.
- PEBRAZZI : 523.
- PEIRYNEK : 91.
- PELADE : 331.
- PENAZZO (Gabriel) : 163.
- PENNE (Section de) : 239.
- PENSIONS (Interventions) :
- Droits des ascendants* : Biraud (Louis), 164; — Béraud (Léon), 164; — Pétry (Jean), 212; — Hamon (Mme), 212; — Le Bec (Mme), 284; — Khadidja bent Marade, 331; — Jérôme (Mme), 453; — Tonnadre (Mme), 500; — Bertin (Mme), 523; — Pedrazzi, 523; — Zins, 620.
- Droits des militaires* : Delamarre, 521; — Gaudillat, 574.
- Droits des Réformés* : Pourvoi (Délais de), 44; — Storgi, 140; — Taponnot, 140; — Maizin, 140; — Dugoinal, 164; — Vinet, 164; — Villeneuve, 164; — Peyre (Auguste), 164; — Canis, 187; — Delondre, 187; — Usassonais (Rémy), 212; — Nemni, 250; — Pierredon, 259; — Baudry, 259; — Sales, 284; — Blanc, 284; — Le Grand, 331; — Ravelle, 356; — Maroc (Mutilés de la guerre du), 381; — Seignobos, 406; — Le Couédic, 453; — Larose, 476; — Legarra, 500; — Payen (Henri), 521; — Chevillard, 522; — Bizoire, 523; — Jacquemin (Mme), 523; — Carnets médicaux, 523; — Baudry, 523; — Buret, 550; — Grima, 597.
- Prisonniers de guerre* : Brosseau, 500.
- Veuves de guerre* : Petitjean, 116; — Delannoy (Mme), 236; — Cheneau (Mme), 406; — Malcuit (Mme), 523; — Richard (Mme), 523; — Vasseur-Renard (Mme), 574; — Digout (Mme), 620.
- Victimes civiles de la guerre* : Petitjean, 187; — Le Grand, 550.
- PERETTI (Antoine de), président de la Fédération du Maroc : *Au Maroc*, 363-368.
- PÉRONNE (Section de) : 239, 623.
- PERQUISITIONS ABUSIVES : 520.
- PERSAGLIO : 523.
- PERTUIS (Section de) : 407.
- PESCHKES (Fritz) : 256, 401.
- PETERS : 574.
- PETIT (Marcel) : 405.
- PETITJEAN : 187.
- PÉTRY (Jean) : 212.
- PEYBERNARD : 524.
- PEYRE : 523.
- PEYRE (Auguste) : 164.
- PÉZENAS (Section de) : 407.
- PHAN-CHU-TRINH : 138, 233.
- PHILIPPEVILLE (Section de) : 407.
- PIEL : 523.
- PIENKAGURA : 91.
- PIERREDON : 259.
- PIERREFEU (Section de) : 214.
- PICARD (Roger), agrégé des Facultés de Droit, membre du Comité Central : *Contre l'impôt sur le capital*, 70-82; — Trésorerie et politique, 227-229; — *Les problèmes généraux de l'assurance sociale*, 603, 611.
- PICHARD : 507.
- PILATO : 284.
- PIONSAT (Section de) : 24, 215, 456.
- PISANY (Section de) : 142.
- PITHIVIERS (Section de) : 166, 600.
- PLANCHE (Léonard) : 403.
- PLANEL : 308, 401, 546.
- PLATON (Dr) : 520.

PLISKINÉ : 212.
 PLOERMEL (Section de) : 119.
 PLUTO : 500.
 PNOM-PENH (Section de) : 576.
 POIRIER : 331.
 POITEVIN : 574.
 PONTIERS (Section de) : 526.
 POLICE : Le Syndicat des commissaires de police, 473 ;
 — Réintégration des agents, 499 ; — Voir JUSTICE (Interventions).
 POLITIQUE : *Trésorerie et politique*, par M. Roger PICARD, 227-229.
 POLOGNE (Voyage en) : 449 ; — Voir LIGUE INTERNATIONALE.
 PONDAURAT (Section de) : 47, 215, 504.
 PONS (Section de) : 119.
 PONTARLIER (Section de) : 47.
 PONT-A-VENDIN (Section de) : 263, 287.
 PONT-D'AIN (Section de) : 95, 600.
 PONTFAVERGER (Section de) : 215.
 PONT-L'ABBÉ-D'ARNOULT (Section de) : 95.
 PONTORSON (Section de) : 504.
 PONTS-DE-CÉ (Section de) : 335.
 PORINI : 476.
 PORT-D'ENVAUX (Section de) : 407.
 PORTES-LES-VALENCE (Section de) : 407.
 PORT-SUR-SAONE (Section de) : 119.
 PORT-VENDRES (Section de) : 407.
 POUPONNIÈRES : 500.
 POURRAT : 284.
 PRATS-DE-MOLLO (Section de) : 95, 166.
 PRÉSIDENCE DU CONSEIL (Interventions) :
Alsace-Lorraine : Jury, 476 ; — Affichage de la « Déclaration des Droits de l'Homme », 521. — Strasbourg (Prostitution), 521 ; — Dentistes alsaciens-lorrains, 521.
Maroc : Le voyage de M. Painlevé au Maroc, 548.
Rhénanie : L'administration française en Rhénanie, 401.
Divers : Visite au Président du Conseil, 210 ; — Contre le favoritisme, 257 ; — L'enlèvement de la couronne allemande, 472 ; — Contre les « lois scélérates », 549.
 PRÉSIDENCE DU CONSEIL (Visite à la) : 282.
 PRESENSÉ (Francis de) : Monument, 21, 232.
 PRINCET : 331.
 PRISONNIERS : Russes, 232 ; — Visite aux prisonniers, 223, 637 ; — Voir PENSIONS (Interventions).
 PRIVAS (Section de) : 24, 311, 407.
 PROFESSEURS : Voir RUSSÉS ; — Professeurs des E. P. S. (Éligibilité des), 409.
 PROTOCOLE : Voir PACTES, SOCIÉTÉS DES NATIONS.
 PROVENCHÈRES (Section de) : 215.
 PROVINS (Section de) : 215, 263, 335, 600.
 PRUDHOMMEAUX (J.), secrétaire général de la Fédération française des Associations pour la S. D. N. ;
Le protocole de Genève, 267-271 ; — *Les accords de Locarno*, 627.
 PUGET-VILLE (Section de) : 95.
 PUIMOISSON (Section de) : 47, 335.
 PUISEAUX (Section de) : 95.
 PUTEAUX (Section de) : 47, 95.
 PUTERFLAM (M. et Mme) : 599.
 PUY-L'ÉVÊQUE (Section de) : 215.
 PUY-GUILAUME (Section de) : 47, 69, 335, 600.
 PYRÉNÉES-ORIENTALES (Fédération des) : 188, 237.

Q

QUIMPER (Section de) : 24, 95, 526.
 QUIMPERLÉ (Section de) : 526.

R

R... : 212.
 R... (Jean) : 284.
 R... (Jules) : 520.
 RABINOVICZ : 620.
 RACAUD : 187.

RAJAONARY : 516.
 RAKOSI : 516, 595.
 RAMBERVILLERS (Section de) : 166, 215.
 RAMBOUILLET (Section de) : 119, 215, 407.
 RANAIVO : 236, 522.
 RAON-L'ÉTAPE (Section de) : 119, 166.
 RAPPORT FINANCIER : 134 ; — *Rapport financier*, par M. Alfred WESTPHAL, 430.
 RAYNAUD (Joseph) : 548.
 RECTIFICATIONS : 478.
 REDON (Section de) : 24, 335, 527.
 REDOUTEY (Jules) : 518.
 RÉFORME ÉLECTORALE : Voir CONGRÈS, ÉLECTIONS.
 RÉFORMÉS : Voir PENSIONS (Interventions).
 RÉFUGIÉS POLITIQUES : Voir INTÉRIEUR (Interventions) ; JUSTICE (Interventions).
 RÉGIONS LIBÉRÉES (Interventions) :
Dommages de guerre : Degrava, 92 ; — Proville, 116 ; — Arrondel, 116 ; — Villain (Marius), 164 ; — Racaud, 187 ; — Decenois, 187 ; — Dubois (Mme), 236 ; — Niclo (Mme), 259 ; — Pasquier (Mme), 284 ; — Nouvian (Dr), 284 ; — Simonne Desprets (Mme), 331 ; — Louart (Emile), 331 ; — Lengrand, 331 ; — Sinistrés étrangers, 359 ; — Gobe, 356 ; — Nègre, 356 ; — Lemaître, 409 ; — Ragues, 574 ; — Grandin, 507 ; — Bacher, 620 ; — Troisi, 620 ; — Christy (Mme), 620 ; — Prestations en nature, 500.
Divers : Nachard, 236 ; — Girod (Mme), 284 ; — Godard, 528.
 RÉGIS (Marcel) : *Pour l'impôt sur le capital*, 75-79.
 RÉHABILITATION : Voir GUERRE (Crimes de la), JUSTICE.
 RÉINTÉGRATIONS : Voir INSTITUTIONS, CHEMINOTS.
 REMIREMONT (Section de) : 600.
 RENARD (Louis) : 610.
 REPOS HEBDOMADAIRE : *Justice sociale et liberté*, par MM. C. BOUGLÉ et SCÈLLE, 8-15.
 RETRAITES OUVRIÈRES : Voir ASSISTANCE SOCIALE (Interventions), TRAVAIL (Interventions).
 REVISION : Voir GUERRE (Interventions), JUSTICE (Interventions).
 REY (Candido) : 519.
 REYNIER (Elie), président de la Fédération de l'Ardenne : Un vœu, 232 ; — *Au Maroc*, 459-466.
 RHÉNANIE : 88, 210, 282 ; — 515 ; — Voir AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Interventions), ALLEMAGNE ; PRÉSIDENCE DU CONSEIL (Interventions).
 RHÉNANIE (Fédération de) : 188, 285.
 RIBÉRAZ (Section de) : 47, 69.
 RICHARD (Mme) : 523.
 RICHIETTO : 620.
 RIVET : 259.
 ROANNE (Section de) : 143, 215, 239, 335.
 ROBERT : 523.
 ROBIN : 68.
 ROBINET DE CLÉRY : *Hellmut von Gerlach : « Souvenirs d'un hobereau prussien »*, 274-277.
 RODEZ (Section de) : 71, 215.
 ROELAND : 520.
 ROIFFÉ (Section de) : 47, 69, 215.
 ROMAINVILLE (Section de) : 71, 143, 312, 359, 456, 527, 600.
 ROMANS (Section de) : 407.
 ROMILLY-SUR-SEINE (Section de) : 24, 143, 527.
 ROQUEBRUNE (Section de) : 24, 215.
 ROQUES : 574.
 ROSENTHAL : 164.
 ROSENTHALER : 140.
 ROSNY-SOUS-BOIS (Section de) : 71, 215, 312, 527.
 ROSPORDEN (Section de) : 24, 239, 576.
 ROUBAIX (Section de) : 239, 497.
 ROUBAKINE (Dr) : 499.
 ROUFFIGNAC (Section de) : 47, 263, 335, 527.
 ROUGEMONT-LE-CHATEAU (Section de) : 263.
 ROULLAC (Section de) : 47, 600.
 ROULOT (Mme) : 520.
 ROUMANIE : Voyage du secrétaire général, 544.
 ROUSSEAU : 523.
 ROUSSINES (Section de) : 477, 527.

- ROVIRA : 548.
 ROY (Moti-Lal) : 235.
 ROY (Manabendra-Nath) : 2, 35, 252, 514.
 ROYAN (Section de) : 71, 527.
 ROYE (Section de) : 47, 119.
 RUAULT : 451, 452.
 RUCH (Lettre de Mgr) : 209.
 RUELLE (Section de) : 47, 69, 312.
 RUFFEC (Section de) : 215, 239, 312.
 RUSSES : Pour les détenus politiques russes, 187; — Voir PRISONNIERS; — Professeurs russes en France, 282.
 RUSSIE : *Dans les prisons soviétiques*, par M. MIRKINE-GUETZEVITCH, 299-300; — Le régime de terreur en Russie, 354.
 RUYSSSEN (Th.), secrétaire général de l'Union Internationale des Associations pour la Société des Nations, membre du Comité Central : *Le désarmement de l'Allemagne*, 83-84; — *L'échec au protocole*, 174-176; — *Pour le Congrès de La Rochelle : L'organisation démocratique de la paix*, 423-429; — *La colonisation et le droit*, 489-491; — *Le Maroc et la S. D. N.*, 496.
 RUSSIE : Voir AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Interventions).
- S**
- SABLÉ : 518.
 SABLÉ (Section de) : 166.
 SACRE : 284.
 SADOUF : 66.
 SAGALAEFF : 92.
 SAIGNES (Section de) : 71, 312, 408.
 SAIGON (Exploitation du port) : 499.
 SAILLY-FLIBEAUCOURT (Section de) : 95, 623.
 SAINTS (Section de) : 215.
 SAINS-RICHAUMONT (Section de) : 623.
 SALERS (Section de) : 359.
 SALES : 284.
 SALINS (Monument Emile Zola à) : 234.
 SALINS (Section de) : 287.
 SALON (Section de) : 143.
 SALVEMINI : 636.
 SANGNIER (Marc) : *Congrégations et associations*, 245-246.
 SANNOIS (Section de) : 215, 384.
 SENTER : *L'affaire Senter*, par les CONSEILS JURIDIQUES DE LA LIGUE, 272-273.
 SAONE-ET-LOIRE (Fédération de) : 551.
 SARCELLES (Section de) : 359.
 SARLAT (Section de) : 312.
 SARRAIL (Général), membre du Comité Central : *Le cas du général Sarrail* (SYRIE), 633.
 SARREBOURG (Section de) : 215.
 SARTROUVILLE (Section de) : 143, 623.
 SATHONAY-CAMP (Section de) : 287.
 SAU : 68.
 SAUJON (Section de) : 119, 143, 312.
 SAULIEU (Section de) : 408, 527.
 SAUMUR (Section de) : 215.
 SAUZÉ-VAUSSAIS (Section de) : 287.
 SAVENAY (Section de) : 71, 215, 335.
 SAVERDUN (Section de) : 47, 95, 215, 312, 504.
 SAVINKOFF (Suicide de) : 281, 516, 547.
 SAVOURET (Emile) : 518.
 SBORGI : 140.
 SCEAUX (Section de) : 166, 312, 359, 600.
 SCHELLE (Georges), agrégé des Facultés de Droit : *Justice sociale et Liberté*, 10-15; — *Le Maroc et la S. D. N.*, 496; — *Affaire Georges Scelle*, 231, 252.
 SCHAW : 284.
 SCOPES : *Contre la condamnation de Scopes* : 374.
 SECOURS OUVRIER INTERNATIONAL : 38.
 SECTIONS : Comité Central et Sections, 38; — Sections ayant augmenté leur effectif, 378-380, 478; — *Aux Sections*, par M. NAUDON, 255; — Vœux, 353; — Voir SECTIONS (A nos).
 SECTIONS (A nos) : Compte rendu sténographique du Congrès, 87; — A propos du Congrès, 87; — Avis important, 87; — Pour les conférences, 112; — Parlementaires ligueurs, 112; — La loi d'amnistie, 136; — La revision des statuts, 136; — Des conférenciers, s. v. p.; — Pour les conférences, 137; — Conférences contre la guerre, 137; — Vœux motivés, 137; — Des noms, 137; — Sujets de conférences, 156; — Cartes postales du Comité Central, 185; — Conférenciers, 185; — A propos de « la Ligue », 185; — Le Congrès national de 1925, 230; — A propos des conférenciers, 230; — Retour de cartes 1925, 256; — La revision des statuts, 256; — Monument de la Paix, 282; — Catalogue des publications, 283; — L'école laïque en Alsace et Lorraine, 283; — A propos d'insigne, 285, 347; — La situation en Bulgarie, 377; — A propos du Maroc, 382; — Aux Sections de l'Alsine et des Ardennes, 350; — A propos du Congrès, 400; — A propos du Congrès, 430; — A nos trésoriers, 430; — La « Limitation des bénéfices », 431.
 SÉCURITÉ : Voir PACES.
 SEDAN (Section de) : 63.
 SEDRATA (Section de) : 456, 623.
 SÉE (Henri), membre honoraire du Comité Central : *Les fictions diplomatiques*, 468-469.
 SÉEZ (Section de) : 623.
 SÉGALAEFF : 522.
 SEGARRA : 500.
 SEIGNOBOS : 406.
 SEINE (Fédération de la) : *Avant les élections municipales*, 180; — Election à la Fédération, 182; — 88, 117, 164, 188, 213, 285, 357, 382, 551, 637.
 SEINE-ET-OISE (Fédération de) : 69.
 SÉNAT : Sur le Sénat; 115; — *Pour la réforme du Sénat*, par M. Camille LEMERCIER, 201-205; — *A propos du Sénat*, 255; — Voir JUSTICE ÉLECTORALE.
 SÉNÉGAL : Voir COLONIES (Interventions).
 SENS (Section de) : 119, 600.
 SEQUESTRES : Voir JUSTICE (Interventions).
 SERQUIGNY (Section de) : 623.
 SERRA : 331.
 SERVICE MILITAIRE : *L'objection de conscience*, par M. F. BUISSON, 587-588.
 SÉRY-LES-MÉZIÈRES (Section de) : 71, 215.
 SÉTIF (Section de) : 408.
 SÉVERAC-LE-CHATEAU (Section de) : 215.
 SÉVERINE (Mme), membre du Comité Central : *Un maître et un ami*, 369; — *Justice militaire*, 447.
 SEVERO-PETRI : 140.
 SICARD DE PLAULOLES (Dr), professeur au Collège libre des Sciences sociales, membre du Comité Central : *Louis Havet*, 96; — Voir COMITÉ CENTRAL, MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE, *passim*.
 SICAS : 140.
 SIDI-BEL-ABBÈS (Section de) : 69, 71, 288, 468.
 SIGOULES (Section de) : 95, 119.
 SIGNY-LE-PETIT (Section de) : 143, 527.
 SIMONET-DESPRETS (Mme) : 331.
 SINISTRÉS : Voir GUERRE (Dommages de); — RÉGIONS LIBÉRÉES (Interventions).
 SIONISME : *Le XIV^e Congrès sioniste*, par M. F. CORCOS, 435-437.
 SISTÉRON (Section de) : 119, 215, 335, 408.
 SITUATION FINANCIÈRE : *Rapport financier*, par M. Alfred WESTPHAL, 430; — Exercice 1924, 431.
 SITUATION MENSUELLE : 38, 92, 143, 184, 259, 283, 356, 380, 431, 500, 576, 617.
 SMARODNI : 523.
 SOCIÉTÉ DES NATIONS : *L'échec au protocole*, par M. Th. RUYSSSEN, 174-176; — *Le protocole de Genève*, par M. J. PRUDHOMMEAUX, 267-271; — *Le Maroc et la S. D. N.*, par les CONSEILS JURIDIQUES, MM. G. SCHELLE et Th. RUYSSSEN, 496; — *Société des Nations et Société des Peuples*, par M. Henri HAUCK, 513.
 SOISY-SOUS-MONTMORENCY (Section de) : 143, 263.
 SOLDATS (Soins médicaux) : 517.
 SOMEREN : 91.
 SOMME (Fédération de la) : 237.
 SORTS-HOSSEGOR-CAPBRETON (Section de) : 456.
 SOSPEL (Section de) : 288, 408, 504.
 SOTTEVILLE-LES-ROUEN (Section de) : 69, 95, 216, 408.
 SOUSCRIPTIONS (Nos) : 167, 250, 329.
 SPALLECHS : 187.
 SPIEGELMAN : 404.

STATUTS : La revision des statuts, 5, 20, 136; — Commission des statuts, 183, 236; — *Pour le Congrès de la Rochelle : La revision des statuts* (Délibérations de la Commission de revision), 415-423; — 442-445; — *Projet de modifications aux statuts*, 445-447; — Revision, 545; — Voir TRACTS.

STOECKLIN (Paul de) : *La doctrine fasciste*, 533-535.

STRASBOURG (Section de) : 216, 240, 623.

STRASBOURG (Section de) : 216, 240.

STRAUSS (Ludovic) : 164.

STRIMELLE : 573.

STURMER : 522.

SLIPPES (Section de) : 263.

SULLY-SUR-LOIRE (Section de) : 456.

SYLLABUS : *Le Syllabus*, avec une introduction de M. A. AULARD, 219-225.

SYNDICATS : Voir FONCTIONNAIRES, POLICE.

SYRIE : 211, 231; — Affaires de Syrie, 544; — Enseignement supérieur, 547; — *Le mandat français en Syrie*, par M. E. BESNARD, 579-584; — En Syrie, 590, 591; — Voir AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Interventions), 633.

SYRIENS (Revendications des) : 401.

SAINT-AFFRIQUE (Section de) : 69, 312, 359, 504.

SAINT-AGRÈVE (Section de) : 527.

SAINT-AIGNANT-LES-MARAIS (Section de) : 95.

SAINT-ANDRÉ (Section de) : 119, 143, 600.

SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC (Section de) : 95, 143, 216, 312, 335.

SAINT-BONNET-TRONÇAIS (Section de) : 263.

SAINT-BRIEUC (Section de) : 95, 216, 456.

SAINT-CHAMOND (Section de) : 240.

SAINT-CLAUDE (Section de) : 71, 240.

SAINT-CHINIAN (Section de) : 71.

SAINT-DENIS (Section de) : 95, 384, 456.

SAINT-DIÉ (Section de) : 71, 95, 263.

SAINTE-GAUBURGE (Section de) : 72, 240, 527.

SAINT-GRATIEN (Section de) : 600.

SAINT-ELOI-LES-MINES (Section de) : 216.

SAINT-EMILION (Section de) : 72.

SAINT-ETIENNE (Section de) : 72, 216.

SAINT-FLORENTIN (Section de) : 240.

SAINT-FLOUR (Section de) : 95, 359.

SAINT-FRONT (Section de) : 288.

SAINT-GAUDENS (Section de) : 110, 288, 312, 384.

SAINT-GENIÈS-DE-MALGLOIRE (Section de) : 72.

SAINT-GERVAIS (Section de) : 263.

SAINT-GILLES-SUR-VIE (Section de) : 72.

SAINT-HILAIRE-LE-PALUD (Section de) : 166, 263, 288.

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY (Section de) : 69.

SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY (Section de) : 263, 477.

SAINT-JEAN-DE-LOSNE (Section de) : 95.

SAINT-JEAN-EN-ROYANS (Section de) : 240.

SAINT-JUNIEN (Section de) : 72.

SAINT-JUST-D'ARDÈCHE (Section de) : 359, 623.

SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE (Section de) : 504.

SAINT-LAURENT-DU-JURA (Section de) : 72.

SAINT-LEU-LA-FORÊT (Section de) : 95.

SAINT-LÉO (Section de) : 263.

SAINT-MAINENT (Section de) : 72, 600.

SAINT-MALO-SAINT-SERVAN (Section de) : 72, 240, 263, 312.

SAINT-MANDÉ (Section de) : 47, 240.

SAINT-MARTIN-DE-RÉ (Section de) : 527.

SAINT-MARTIN-VÉSCIE (Section de) : 95, 288, 312, 359, 408.

SAINTE-MÈNEHOULD (Section de) : 240, 312.

SAINT-MICHEL (Section de) : 216.

SAINT-NAZAIRE (Section de) : 72.

SAINT-OMER (Section de) : 72, 288, 527.

SAINT-OMEN (Section de) : 95, 216, 288, 408.

SAINT-PATERNE (Section de) : 69, 72, 288.

SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX (Section de) : 623.

SAINT-PÉRAY (Section de) : 72, 95, 216, 477.

SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY (Section de) : 312.

SAINT-POL (Section de) : 216.

SAINT-POL-SUR-TERNOISE (Section de) : 216.

SAINT-PORCHAIRE (Section de) : 143.

SAINT-POURÇAIN (Section de) : 288, 527.

SAINT-PIRIEST (Section de) : 408, 507.

SAINT-QUENTIN (Section de) : 48, 312.

SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY (Section de) : 95.

SAINT-SAUVEUR (Section de) : 48, 216, 263, 600.

SAINT-SAVINIEN (Section de) : 166, 288, 600.

SAINT-SERVAN (Section de) : 527.

SAINT-SORLIN (Section de) : 359, 527.

SAINT-VALÉRY-EN-CAUX (Section de) : 48, 119, 477.

SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME (Section de) : 623.

SAINT-VALLIER (Section de) : 623.

SAINT-VARENT (Section de) : 288.

SAINT-VINCENT-DE-BARRES (Section de) : 166, 288, 408, 527.

SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC (Section de) : 72, 240, 288, 456, 477.

T

T... (Réunion à) : 308.

TALMY (Mme) : 524.

TAMARI : 236.

TANANARIVE (Section de) : 547.

TANGER : Protection de la zone neutre, 212.

TANGER (Section de) : *Au Maroc*, 438.

TANNAY (Section de) : 504.

TAOURIRT (Section de) : 48; — *Au Maroc*, 439.

TARBES (Section de) : 600.

TARN (Fédération du) : 92, 551.

THAON (Section de) : 408.

THIERS (Section de) : 166, 240.

THONVILLE (Section de) : 240.

THIVIERS (Section de) : 456.

THOMAS : 550.

THOMAS (Léon) : *Congrégations et Associations*, 368-369.

THOUARS (Section de) : 288, 335.

TIDIANE DIALLO : 406.

TIFLET (Section de) : 441.

TLEMÇEN (Section de) : 48, 96, 119.

TONNADRE : 500.

TONNERRE (Section de) : 335.

TOUBLAND : 523.

TOUCY (Section de) : 48, 166.

TOULON (Section de) : 166, 288, 335, 456, 477, 600, 623.

TOULOUSE (Conférence à) : 20.

TOULOUSE (Section de) : 216, 288, 335, 504, 600.

TOURCOING (Section de) : 216, 249, 312, 408.

TOUROUVRE (Section de) : 240.

TRACTS : Trois tracts, 211; — *L'école laïque en Alsace et Lorraine*, 283; — *La Ligue en 1925*, 612; — Les statuts de la Ligue, 612.

TRAITÉ DE VERSAILLES : Voir GUERRE (Origines de la) : 256, 280; — Article 231, 448.

TRAPPES (Section de) : 240.

TRAVAIL (Interventions) :
Accidentés : Bouchet, 500.
Allocations : Klein (Mme), 212.
Etrangers : Main-d'œuvre, 405; — Smarodin, 528.
Retraites ouvrières : Devillard, 531; — Guillaume, 620.
Divers : Pouponnières, 500.

TRAVAIL : Voir ACCIDENTS.

TRAUB : 404.

TRAVAUX PUBLICS (Interventions) :
Cheminots : Poirier, 331; — Bazouin, 50; — Porteurs de bagages, 500; — Fontenay-le-Comte, 521; — Mende (Application de la loi de 8 heures), 521; — Poitevin, 574; — Cheminots de Doué-la-Fontaine, 620.
Divers : Porteurs de bagages, 140; — L'Union des Intérêts Economiques et les Compagnies de chemins de fer, 257.

TRÉSORIERS (A nos) : 431.

TRÈVES (Section de) : 48, 66.

TRIBUNAUX CONSULAIRES (Elections aux) : 404.

TROISI : 620.

TRONGET (Section de) : 240.

TRUN (Section de) : 623.

TULLE (Section de) : 527.

TUNISIE : Voir AFRIQUE DU NORD; AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Interventions); INSTRUCTION PUBLIQUE (Interventions).

TURQUIE : Voir AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Interventions).
 TURRIAN : 259.
 TZANKO-BAKALOFF : 162.

U

UNAMUNO (M. de) : 474.
 UNION OF DEMOCRATIC CONTROL : 449.
 USASSONNAIS (Rémy) : 212.
 USSEL (Section de) : 48.

V

V... : 236.
 V... : 522.
 VABRE (Section de) : 240, 312, 335, 384.
 VAILLY-SUR-AISENE (Section de) : 72.
 VAISON-LA-ROMAINE (Section de) : 240.
 VAJCHENBERG (Mlle) : 453.
 VALDROME (Section de) : 216.
 VALENCE (Section de) : 96, 335, 384.
 VALLON (Section de) : 166, 240.
 VANNES (Section de) : 240, 335, 384.
 VAR (Fédération du) : 69.
 VARENNES-SUR-ALLIER (Section de) : 240, 263, 477.
 VARZY (Section de) : 623.
 VASQUEZ : 453.
 VASSEUR-RENARD : 574.
 VAUXCELLES-LES-QUESNOY (Section de) : 48, 96, 119, 408, 623.
 VEITH (Affaire) : 546.
 VENDÉE (Fédération de la) : 332, 357.
 VENDEUIL (Section de) : 48, 240, 408.
 VERDUN (Section de) : 623.
 VERMAND (Section de) : 167.
 VERNON (Section de) : 48, 167, 263.
 VERNOUX (Section de) : 119, 335, 456, 527.
 VEUVES DE GUERRE : Voir PENSIONS (Interventions).
 VIARD : 236.
 VIAS (Section de) : 216, 335, 408, 456.
 VIBRAYE (Section de) : 72.
 VICAT : 284.
 VICHNIA : 476, 522.
 VIC-LE-COMTE (Section de) : 48, 119, 288, 384.
 VICTOR-MEUNIER (Lucien), membre du Comité Central :
Hommage à la Ligue, 34.
 VIE CHÈRE : 88, 89.
 VIERZON (Section de) : 72, 143.
 VIGNY (Section de) : 456.
 VILLAIN (Marius) : 164, 284.
 VILLEFAGNAN (Section de) : 72.
 VILLEFRANCHE-DE-LONGCHAPT (Section de) : 48, 192, 335.
 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE (Section de) : 143.
 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (Section de) : 06.
 VILLEJUIF (Section de) : 408.
 VILLENEUVE : 164.

VILLENEUVE-LA-COMIESSÉ (Section de) : 216, 288, 456.
 VILLERS-COTTERETS (Section de) : 72, 216, 623.
 VILLERSEXEL (Section de) : 72.
 VINCENNES (Section de) : 119, 143, 192, 408.
 VINCENNES-FONTENAY (Section de) : 143.
 VINCENT : 187.
 VINCENTI (Mme) : 550.
 VINET : 164.
 VINNY-KAMEN : 406.
 VINOGRATOFF (M. et Mme) : 524.
 VITREY-SUR-MANCE (Section de) : 312, 600.
 VITRY-LE-FRANÇOIS (Section de) : 477, 504.
 VITRY-SUR-SEINE (Section de) : 359.
 VLACHOS (Nicolas) : 402.
 VŒUX : Vœux motivés, 137.
 VOIRON (Section de) : 96.
 VOSGES (Fédération des) : 357.
 VOTE : *La justice électorale* (Résolutions du Congrès),
 3.
 VUILLAUME : 164.

W

WACKERMAN : 284.
 WANDT : 400.
 WARGNIES-LE-GRAND (Section de) : 216.
 WASSE : 284.
 WEITH : 308.
 WESTPHAL (Alfred), trésorier général de la Ligue, administrateur des Cahiers : *La page des confidences*, 250 ; — *Rapport financier*, 430 ; — Voir COMITÉ CENTRAL, MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE, *passim*.
 WEITACH (Fritz) : 236.
 WIESBADEN : Evacuation de la tête de pont, 162 ; — Une lettre, 211 ; — 453.
 WIESBADEN (Section de) : 167, 192, 335, 532.
 WITAKA (M. et Mme) : 404.
 WILLIEM : 523.
 WINTER : 550.
 WIKIEWICZ (Mme) : 236.
 WILERNES (Section de) : 288.
 WOLFSOHN (Robert) : 43.
 WRONBLENSKY : 68.

Y

YGOS (Section de) : 240.
 YONNE (Fédération de) : 69.
 YSSINGEAUX (Section de) : 143.

Z

ZENOBIE : 524.
 ZOLA (Mort de Mme Emile) : 281.
 ZUZEWski : 523.
 ZYLBERSTEIN : 404.

